

Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

Copyright - © Bibliothèques Virtuelles Humanistes







4769

LA PRATIQUE
 D V
 CAVALIER.
 O V
 L'EXERCICE
 DE MONTER A CHEVAL.

QUI ENSEIGNE LA METHODE
 de reduire les Cheuaux dans l'obeissance des
 plus beaux Airs & Maneiges.

Par Messire RENE' DE MENOV, Cheualier,
 Seigneur de Charnizay.

REVU, CORRIGE' ET AVGMENTE' PAR LVY-MESME;
 Auec les Figures, pour en donner l'intelligence.

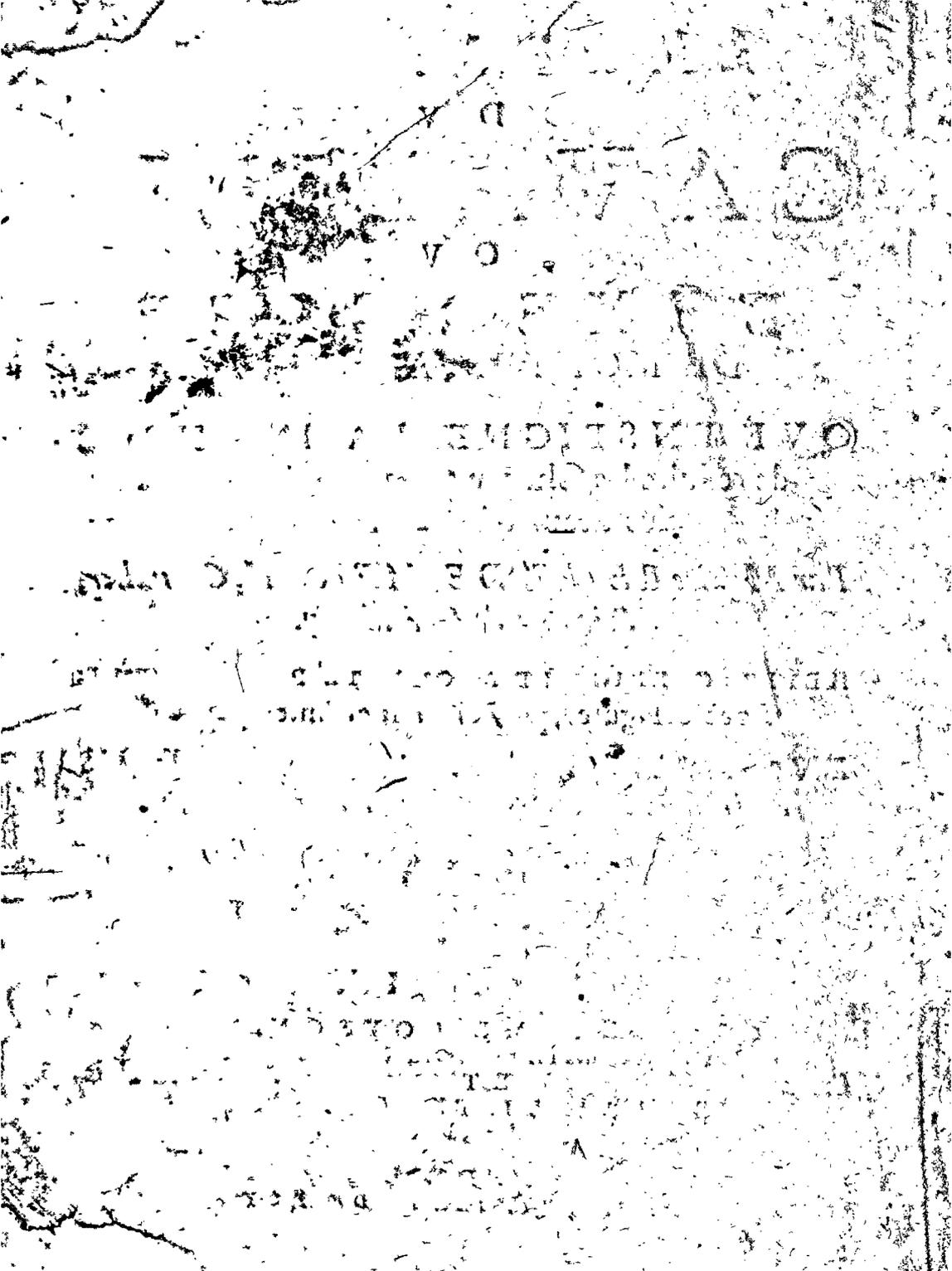
ENSEMBLE VN TRAITTE' DES MOYENS
 d'empescher les Duels, & bannir les Vices qu'ils causent.



A PARIS,

Chez { G V I L L A V M E L O Y S O N ,
 en la Gallerie des Prifonniers, au Nom de Iesvs. }
 E T
 { I E A N B A P T I S T E L O Y S O N ,
 en la Salle Dauphine, à la Croix d'or. } au Palais.

M. DC. L.
 AVEC PRIVILEGE DV ROY.





A V R O Y .

S I R E ,

Puis que VOSTRE MAIESTE'
fait connoistre que son inclination
se porte à aymer l'exercice de la
Caualerie , le plus beau , le plus ne-
cessaire , & le plus honorable qui se
pratique dans le monde , comme
celuy qui fait paroistre avec esclat
dans la Guerre , les plus grands

EPISTRE,

Monarques à la teste de leurs Armées: Et dans la Paix, aux entrées des grandes Villes, aux triomphes des Tournois, combats à Cheual, & autres magnificences publiques: Il est bien raisonnable, SIRE, que ceux qui ont parfaite connoissance de cette science, trauaillent à faciliter les moyens de l'apprendre à toute la vertueuse & genereuse Noblesse de vostre Royau-me, afin de la rendre capable de bien seruir VOSTRE MAIESTE' dans le peril des combats, ou dans les exercices militaires qui se font pour le plaisir. C'est ce qui m'a obligé de reuoir ce que i'ay escrit

E P I S T R E.

sur ce sujet, il y a plusieurs années ;
Et apres y auoir corrigé & augmenté, ce que j'ay estimé nécessaire pour le rendre exempt de la censure des plus grands Maistres en cet Art ; J'ay crû que VOSTRE MAIESTE n'auroit pas des-agreable de le receuoir de moy ; & de plus, qu'elle ne trouueroit pas mauvais, si je la suppliois tres-humblement de le vouloir lire. La raison, SIR E, pour laquelle je luy fais cette tres-humble supplication est ; Que dans tous les Arts, la Teorie luy est beaucoup plus nécessaire que la pratique, & particuliere-ment en celuy duquel je parle ;

EPISTRE.

D'autant que VOSTRE MAIESTE' n'a besoin que de sçauoir de bonne grace, tirer d'un Cheual dressé, ce que les Escuyers qui la seruiront luy auront enseigné. Mais sçachant parfaitement la Teorie, elle remarquera incontinent toutes les fautes que ceux qui se presenteront deuant elle pourront faire : Et si elle desiroit passer outre, & se donner le plaisir de pratiquer quelque leçon en la science, de laquelle je traite, son esprit estant des-ja instruit de la veritable methode pour rendre un Cheual acheué, trouueroit beaucoup plus de facilité en l'exécution, que si elle n'en auoit point

EPISTRE.

entendu parler auparauant. C'est
ce qui m'a fait prendre la hardiesse,
SIRE, de donner cét aduis à
VOSTRE MAIESTE; qu'elle
receura (s'il luy plaist) en bonne
part; puis que le respect que je luy
doits, & le zele que j'ay pour son
seruice, me porte à n'auoir jamais
autre dessein que de luy plaire, &
de luy tesmoigner par toutes mes
actions, que ie seray iusqu'au der-
nier soupir de ma vie.

SIRE,

De vostre Majesté,

Le tres-humble & tres-obeissant
seruiteur & sujet,
CHARNIZAT.

EPISTOLE

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

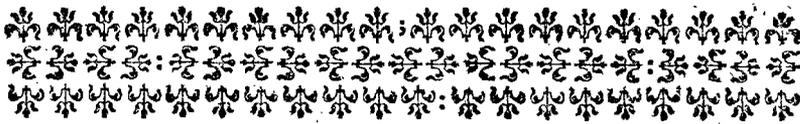
... ..

... ..

... ..

... ..

... ..



P R E F A C E.

 *E n'est pas sans grande raison que de tout temps les Hommes ont estimé le Cheval le plus noble & le plus utile de tous les animaux; Il n'y en a point qui approche si fort du naturel de l'Homme, qui soit de plus belle taille, qui ay plus de vigueur, de force & de courage, & qui avec cela soit si doux, si docile & si reconnoissant envers celuy qui le nourrit, ny qui le serve plus fidelemēt & à plus d'usages. On n'en voit point qui soit capable d'apprendre de plus belles choses; on ne scauroit trouver de seruiteur qui ayme mieux son maître, qui le soulage plus dans ses affaires & dans ses voyages, qui le deffende de meilleur cœur, qui le seconde mieux dans les hazards de la guerre &, qui soit plus agreable dans les plaisirs de la paix. Il n'y a iamais eu d'exercices illustres, ny de combats d'importance, où les Chevaux n'ayent fait paroistre l'aduantage qu'il y a d'en auoir de bons; C'estoit avec eux que l'on r'emportoit les plus beaux*

P R E F A C E.

prix dans la carrière des Jeux Olympiques; c'estoit eux qui faisoient les plus beaux spectacles du Cirque: Souvent ils ont esté cause du gain des batailles, & souvent encore ils ont sauvé les plus grands Princes & les plus braues Hommes que la fortune abandonnoit au peril. Aussi les plus glorieux vainqueurs & les plus puissans Monarques les ont ayméz avec tât de passion, qu'ils leur ont quelquefois erigé des Statuës, assigné des pensions, & basty des monumens pour eterniser leur nom & leur memoire. Nous lisons entre mille exemples de cela, qu' Alexandre le Grand, le plus fameux de tous les Conquerans, bastit la ville de Bucephalie pour monument à son incõparable Bucephale: Que Iules Cesar mit la Statuë de son Cheval de cõbat devant le Temple de Venus; Que l'Empereur Auguste fit élever un tõbeau à un Coursier qu'il avoit infiniment estimé; & les plus curieux sçauët que Rome n'a point de plus belle antique que le Cheval de Marc-Aurele. Les Histoires ont bien voulu prendre le soin de marquer quelquefois les noms, & d'écrire les actions de ces nobles animaux. Elles ont dit que le Cheval sur lequel cõbattit Rodrigue le dernier Roy des Gots en Espagne, s'appelloit Orelie, que celui de l'Empereur Adrian se nõmoit Boristene;

P R E F A C E.

Et que dans la bataille de Fornouë, nostre Roy Charles VIII. s'estant engagé trop auant dans les Ennemis, celuy sur lequel il estoit monté, quoy qu'àgé de vingt-huit ans, comme s'il eust eu sentiment combien estoit chere la personne qu'il portoit, seconda les coups de sa main avec son maniment, & combatit furieusement des pieds, des dents & du choc, se faisant faire largue de tous costez iusqu'à ce qu'il fust arriué de l'ayde. Les noms de Bayard & de Bridedor ne se trouuent pas moins souuent dans les anciens Romans & dans le diuin Arioste, que ceux de Roland & de Renaud; ces Autheurs ayans voulu monstrer par-là que les Cheuaux ont bonne part à l'honneur des victoires & des belles entreprises. C'est pourquoy le plus beau titre dont les Souuerains puissent honorer ceux que la grande naissance ou l'éminente valeur releuent par dessus les autres, c'est la qualité de Cheualiers: Et tous ces Ordres qu'ils ont instituez, avec des marques esclatantes, lesquels ils portent eux-mesmes, & qu'ils distribuent aux plus grands de leurs Royaumes, n'ont point de nom plus illustre que celuy de Cheualerie.

Nos Roys faisoient autrefois de grandes despenses pour peupler la France de bons Cheuaux: ¹⁰⁰

P R E F A C E.

leurs Escuries estoient tousiours remplies des plus beaux qui se pussent trouuer au monde, & ils entretenoient des barats en diuers endroits pour en auoir en quantité & de la plus bellerace. Il n'y auoit point de Gentils-hōmes dans le Royaume qui se pleussent dauantage, ny qui entendissent mieux à manier vn Cheual & à le dresser, que les Roys Louys XII. François I. & Henry II. & à leur exemple, toute la Noblesse s'efforçoit de se monter aduantageusement & d'estre bien à Cheual, pour donner deuant leurs Princes des preuues de leur adresse & de leur valeur, dans les tournois & dans les combats. Apres ces heureux regnes, les Guerres ciuiles ayans renuersé tout l'ordre & aneanty les plus belles choses, on discontinua de tenir si grand conte des Cheuaux, & la Noblesse perdit le soin d'en nourrir & d'en dresser. Cette noble passion fut remise en vogue & plus en lustre que iamais, par le Roy Henry III. qui a son retour de Polongne trouuant sa grande Escurie desgarnie de bons Cheuaux, enuoya en Italie Monsieur de Sourdis son premier Escuyer, pour luy en amener des plus excellens & des mi. ux maniāns; ce qu'il fit, au nombre de cinquante, qui luy cousterent quarante mille escus.

P R E F A C E.

Il faut aduoüer que iusques-là ce bel exercice de monter à Cheual n'estoit point encore en sa perfection dans les pays de deçà les Monts, & que la France n'en auoit point vne methode certaine & un art reduit en preceptes, chacun traüaillant selon son inclination, & avec les moyens qu'il se figuroit de luy-mesme. C'est pourquoy Monsieur de Sourdis amena avec luy Monsieur de Pluinel, Gentil-homme de Dauphiné, qui pour lors estoit à l'Eschole du Seigneur Iean-Baptiste Pignatel, le meilleur Escuyer de toute l'Italie: Et ainsi, la science de la Caualerie commença à s'establir en France, les beaux airs & maneges à s'y pratiquer, & les hommes à s'y dresser.

Mais comme Monsieur de Pluinel, qui auoit commencé ce bel establissement, esperoit de le continuer sous le Regne de Henry le Grand, & le mettre au plus haut poinct d'honneur & de perfection, arriua la déplorable mort de ce grand Roy, qui causant vne infinité de mal-heürs à cet Estat, interrompit aussi ce beau dessein, & fit naistre des affaires generales, qui ne permirent pas de songer aux particulieres. La crainte que j'eus alors que la mort n'enleuast aussi cet homme illustre Monsieur de Pluinel, & qu'ainsi ses belles maximes ne fussent en seuelies avec

P R E F A C E.

luy, me persuada que j'estois obligé pour éviter ce mal-heur, de prendre la plume & de les mettre par escrit. Pour cét effet, ie voulus voir auparavant tout ce qui avoit esté dit de cét Art dans les liures de ceux qui en avoient traité, particulièrement dans celuy qu'en avoit fait Monsieur de la Brouë, le meilleur de tous ceux qui ont precedé Monsieur de Pluvinel. Mais à dire vray, j'y remarquay beaucoup de leçons, qui selon la façon qu'il les expose, sont tout à fait impossibles à pratiquer, ou quelquefois ne signifient rien du tout: Et d'ailleurs, ie croy que luy-mesme, s'il reuenoit au monde, ne scauroit par la methode qu'il enseigne, faire venir un Cheual à son but en deux ans. C'est un temps si ennuyeux, tant pour le Cheual qui se gaste durant un si long travail, que pour le Cavalier qui se fasche d'avancer si peu, que s'il n'y avoit un chemin plus court que celuy-là, sans doute les François, qui de leur naturel sont impatiens, s'addonneroient peu à cette science, & ceux qui ont de bons & excellens Chevaux ne les voudroient pas abandonner entre les mains de gens si tardifs, & des mains desquels ils ne les pourroient retirer que plus de demy usez, & presque inutiles pour le service.

P R E F A C E.

Comme j'eus reconnu ces defauts, & que j'estois bien assuré d'avoir puisé de meilleures choses à une meilleure source, je creus que ce n'estoit point temerité de les donner au public, & que ie contribuerois quelque chose à l'honneur de mon pays & à l'instruction de la Noblesse, si je leur faisois part de ce que j'ay appris & souvent pratiqué avec le plus excellent maistre qui ayt jusqu'à present chausé les esperons, soit pour faire bien concevoir aux Hommes ses preceptes & sa methode, soit pour estre court & facile en toutes sortes d'inventions pour faire venir les Chevaux à ce qu'on desire d'eux, soit pour donner la grace & la politesse à un Cavalier. C'est Monsieur de Pluvinet, duquel on peut dire avec verité qu'il a plus dressé d'Hommes & de Chevaux que tous ceux qui s'en sont meslez depuis cent ans, & que la France luy a cette obligation, que les Hommes qui sont sortis de ses mains ont estably de si bonnes Escholes, qu'au lieu que nous allions chercher cét Art en Italie, nous le trouvons aujourd'huy en France plus parfait qu'au pays mesme de son origine, & capable d'attirer chez nous les Estrangers, qui ne seroient pas estimez en leur pays, s'ils n'avoient passé par nos Academies.

P R E F A C E.

Je ne m'estendray point icy à monst^rer comme la methode de Monsieur de Pluvinet excelle par dessus les autres ; c'est vne verité qui se prouue mieux par les effets qui s'en voyent, que par tous les discours qu'on en sçauroit faire. Ie me contenteray d'escrire le plus succinctement qu'il me sera possible, le chemin qu'il faut tenir pour la suiure, selon que ie l'ay veu pratiquer par vn si sçauant maistre, & que ie l'ay souuent pratiquée avec luy. Que si ie ne m'explique pas si bien que la chose le merite, ceux qui ont puisé en la mesme source que moy, m'excuseront, s'il leur plaist, & suppleeront à mon defect. Pour les autres, ie les tiens incapables de censurer ce que j'en dis, parce que la pluspart d'entr'eux trauaillent plustost par routine, que par vraye connoissance, & qu'il n'a pas encore paru au iour vn homme fait de leur main, qui est, comme iecroy, la vraye pierre de touche pour esprouuer la suffisance d'un Cavalier en cét Art. Car de dresser des Cheuaux, il s'en trouue encore quelques vns qui y arriuent en quelque sorte ; Mais de dresser des hommes, ie n'en ay point remarqué qui le puissent faire que ceux qui sont sortis des mains de feu Monsieur de Pluvinet, ou de ceux qui suiuent sa doctrine.

P R E F A C E.

Je parleray donc en ce Traité de la nature des Chevaux , j'entends de la nature qu'il les faut choisir pour en faire quelque chose de bon ; car de parler de leurs maladies , tant de gens en ayant escrit deuant moy , ce seroit plustost ennuyer le Lecteur par des redites , que de luy apprendre quelque chose de nouveau. Je feray voir en suite la methode qu'il faut tenir pour les rendre capables de paroistre sur la carriere , obeyssans à l'ordre des plus justes proportions de tous les plus beaux airs & des plus agreables maneges. Et finalement , ie donneray à connoistre au Cavalier le chemin qu'il doit suiure pour estre fort bien à Cheual, & acquerir la perfection & la grace que cét Art luy doit donner.

PRIVILEGE DV ROY.



OVIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre; A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistre des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senefchaux, Preuosts, leurs Lieutenans & tous autres qu'il appartient; Salut. Nostre tres-cher & bien amé *René de Menou, Seigneur de Charnizay*, Nous ayant fait remontrer qu'en l'année 1614. il composa & fit imprimer vn petit Liuret, intitulé *la Pratique du Cavalier*, lequel ayant depuis peu reueu & remarqué en iceluy beaucoup de fautes, & vn nombre infiny d'autres dans les diuerses impressions qui en ont esté faites depuis la premiere, ausquelles voulant remedier; & ayant considéré, qu'outre la correction d'icelles, qu'il pouuoit encore augmenter audit Liure plusieurs choses tres-vtiles & necessaires: Ce qu'ayant fait, & desirant le mettre au iour sous le tiltre de *la Pratique du Cavalier, ou l'Exercice de monter à Cheual*, reueu, corrigé & augmenté par luy mesme, avec les Figures necessaires pour en donner l'intelligence, auquel il a joint vn petit Traité pour empescher les Duels & bannir les vices qui les causent, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres à ce necessaires.

A CES CAUSES, Nous auons permis & permettons par ces presentes à l'Exposant, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou debiter en tous les lieux de nostre obeissance, ledit Liure en vn ou plusieurs volumes, en telles marges & tels caracteres, & autant de fois qu'il voudra, durant dix années entieres & accomplies, du iour que ledit Liure sera acheué d'imprimer pour la premiere fois; Et d'autant que l'intention de l'Exposant est plus estenduë & plus correcte dans ledit Liure, nouvellement reueu, corrigé & augmenté par luy; Nous faisons tres-expresses des-

fenfes à toutes perfonnes, de quelque qualité ou quelque condition qu'elles foient, d'imprimer ou faire imprimer, non feulement ledit Liure, reueu, corrigé & augmenté; mais encore le premier imprimé en l'an 1614. pour les caufes cy-deffus deduites, vendre ny debiter en aucun lieu de noftre obeiffance, fous pretexte d'augmentation, correction, changement de tiltres, fauffes marques, ou autrement, en quelque forte & maniere que fe foit, fans le contentement de l'Expofant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de trois mil liures d'amende, payable par chacun des contreuenans, & applicables, vn tiers à Nous, vn tiers à l'Hostel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expofant, de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous despens, dommages & interefts, à condition qu'il fera mis deux Exemplaires dudit Liure en noftre Biblioteque publique, & vn en celle de noftre tres-cher & feal le fleur de Chafteaneuf Garde des Seaux de France, auât que de l'expofer en vête, à peine de nullité des prefentes; du contenu defquelles nous voulons que vous faffiez iouyr plainement & paisiblement l'Expofant ou ceux qui auront fon droit, empeschant qu'il ne leur foit fait aucun empeschement. Voulons auffi qu'en mettant au commencement ou à la fin de chaque volume dudit Liure, vn Extraict des prefentes, elles foient tenuës pour deuïement fignifiées, & que foy y foit adjouftée, & aux coppies collationnées, par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, comme à l'Original. MANDONS au premier noftre Huiffier ou Sergent fur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous exploïets neceffaires, fans demander autre permission: PAR tel eft noftre plaifir, nonobftant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. DONNE' à Paris le cinquiefme iour d'Aouft, l'an de grace 1650. Et de noftre Regne le huitiefme; Par le Roy en fon Conseil, LE BRVN.

Ledit Sieur de CHERNIZAY a cedé & transporté le fufdit Priuilege à Guillaume & Iean Baptifte Loyfon, ainfi qu'il eft porté par l'accord fait entr'eux.

CE LIVRE EST DIVISE
en six Parties.

LA PREMIERE. PREMIERE

TRaicté de la nature des Cheuaux en general & particulier, & les moyens qu'il faut tenir pour leur donner la premiere obeïssance, & les reduire iusques au point de se laisser conduire à l'homme de la main & du talon, ayant pris la cadence des courbettes & terre à terre.

LA SECONDE.

FAit voir ce qu'il faut faire pour rendre le Cheual obeïssant aux plus grandes iustesses.

LA TROISIESME.

PArle des Airs les plus releuez, comme Capreoles, Groupades, Balotades, & vn pas, vn fault, & la methode qu'il faut tenir pour y rendre les Cheuaux biens manians.

LA QUATRIESME.

ENseigne à bien courre la Bague, rompre en lisse, & combattre à Cheual.

LA CINQVIESME.

DEclare quelles sont les emboucheures les plus propres pour les Cheuaux avec les considerations necessaires pour s'en bien seruir.

LA SIXIESME.

ESt vn traité des moyens d'empescher les Duels, & de bannir les Vices qui les causent.

burg	_____	pat
burg	_____	de plusieurs couleurs
faul	_____	fauc
faul	_____	fauc
faul	_____	fauc insubite
faul	_____	faul, faul

A

SECONDE
 C E E E
 SECON E
 CONDUIRE

FIGURE DE LA PREMIERE PARTIE







LA PRATIQUE
D V
CAVALIER
O V L'EXERCICE
de monter à Cheual.

PREMIERE PARTIE.

QVI TRAITTE DE LA NATURE DES
Cheuaux en general & particulier, & les moyens qu'il
faut tenir pour leur donner la premiere obeissance, &
les reduire iusques au point de se laisser conduire à
l'homme, de la main & du talon, ayant pris la cadence
des courbetes & terre à terre.

*De qu'elle sorte de Cheuaux nous auons plus commu-
nement en France pour nous seruir.*

CHAPITRE PREMIER.

LES François, contre la coustume
des autres Nations, se seruent indif-
feremment de toutes sortes de Che-
uaux, & sont curieux d'en faire venir
de diuers endroits, & mesmes d'en esleuer dans

A

2 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
toutes leurs Prouinces; & ceux desquels ils font
estat, viennent d'Espagne (avec difficulté tou-
tesfois.) Il nous en arriue d'Italie, & en peut-on
faire venir plus commodément, mais pourtant
les vns & les autres se recourent avec assez de
peine, & encores fort peu de bons, les meilleu-
res races estant à present abastardies ou per-
duës. Des Turcs & des Arabes, il nous en vient
si peu, que ie n'en parleray point. Les Barbes
nous sont plus frequents que ceux d'Espagne
ny d'Italie, en ce qu'ils viennent par mer iusques
à Marseille; & là nous en pouons auoir tant
que nous voulons. Mais ceux des pays estran-
gers qui nous sont les plus communs, ce sont
les Cheuaux d'Allemagne & de Flandres, d'au-
tant que nous auons quantité de Marchands
en France qui en trafiquent, de sorte que
presque tous les Gentils-hommes & Mar-
chands ne se seruent d'autres pour le traual
que de ceux-là: Tellement que ce sont les plus
ordinaires & lesquels nous auons en plus gran-
de abondance. Toutefois mon opinion est,
que ceux qui naissent en nos pays sont meil-
leurs que les vns ny les autres: L'Auergne &
la Gasconne nous en produisent d'excellents,

P R E M I E R E P A R T I E. 3

le Lymoufin en a aussi de fort bons, le Poictou n'en doit ny à l'une ny à l'autre Prouince, la Normandie ne leur cede en rien, la Bretagne nous en donne & mesmes quantité de bestes Damble, que nous tenons pour les meilleurs, & la Comté de Bourgongne nous en fournit quelques-vns ; mais ils ne sont si bons que les autres.

De la Nature des Chevaux en particulier.

C H A P I T R E . I I .

P R E M I E R E M E N T ,

Du Cheval d'Espagne.

LE Cheval d'Espagne est d'un naturel chaud & sec & plein de feu, d'autant qu'il est nourry dans un pays fort chaud. Les meilleurs & les plus nobles qui nous en viennent, sont d'Andalousie : Ils sont de taille assez deschargez, les jambes fort seiches, nerveuses & peu pelues, le pied beau & bon ; fort peu sujets à maladie, hardis, courageux, de

A ij

4 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
grande force, de bonne halcine, & capables
de contenter le Cavalier en ce qu'il desirera.

Du Cheual d'Italie.

CHAPITRE. III.

LE Cheual d'Italie est communément de plus forte taille que celuy d'Espagne, & vn peu plus chargé de chair, ne differe en rien de toutes ses perfections, & mesmes en ayant dauantage: En ce qu'oultre qu'il est capable de tout ce que peut faire l'autre, il est plus propre à trauailler, & ne s'vse pas tant ny si-tost les jambes.

Des Cheuaux Barbes.

CHAPITRE IV.

LEs Barbes sont cheuaux fort deschargez de taille, & fort petits au prix des autres, les jambes fort seiches & desfiés, & les pieds beaux & bons, sujets à se ferrer, qui n'y prend

P R E M I E R E P A R T I E. 5

garde ; La bouche communément fort esgarée & la teste en mauuaise posture , à cause des mords à la genette qu'ils ont portez dans le pays. Ils sont grandement vistes & de longue haleine , laquelle ils reprennent bien plus promptement qu'aucuns autres Cheuaux que nous connoissons , & capables de faire tout ce que le Cavalier desirera. Ils sont ordinairement tristes & mornes à la campagne , mais pleins de gentillesse quand on les recherche.

Des Cheuaux d'Allemagne.

C H A P I T R E V.

L Es Cheuaux d'Allemagne sont de toute autre taille que ceux cy-dessus, en ce qu'ils sont d'un corsage fort gros , les jambes fort grosses & peluës, bien qu'elles ne laissent d'estre nerfueuses : Ils sont sujets à plusieurs incommoditez , tant aux yeux (à cause que la pluspart sont chargez de teste) qu'aux jambes, des galles , malandres , soulandres , arestes, mulles & autres choses, & aux pieds qu'ils ont

A iij

6 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
fort humides & gras: La raison est, qu'ils sont
nez & nourris dans vn pays fort froid & hu-
mide; tellement qu'ils tiennent la pluspart de
la nature du lieu. Il s'en trouue bien peu qui
soient hardis, courageux, n'y qui ayent de
la gentillesse: mais on s'en sert pour le trauail,
comme j'ay dit cy-deuant, parce qu'ils y du-
rent plus long-temps que les autres; on ne lais-
se pourtant pas d'en trouuer quelques-vns ca-
pables de contenter le Cavalier, mais ils ne
sont pas si communs que les autres.

Des Cheuaux d'Auuergne & de Gascongne.

CHAPITRE VI.

LEs Cheuaux d'Auuergne & de Gascon-
gne sont de la mesme taille que les Che-
uaux d'Espagne, sinon qu'ils ne sont pas si no-
bles ny si bien proportionnez, & la pluspart
sont plus hauts montez sur jambes, lesquelles
mesmes ils ont plus foibles. Ils sont de grande
force & pleins de feu, mais ils n'ont pas tant
de gentillesse & de bon naturel que les autres:
au contraire, ils sont coleres & fort malicieux,

& le plus souvent ennemis des hommes & des autres Cheuaux, lesquels vices ils gardent fort volontiers, encores qu'ils soient reduits à la raison.

Des Cheuaux de Lymousin.

CHAPITRE VII.

LEs Lymousins ont accoustumé de faire leurs haras de Cheuaux d'Espagne & d'Italie, & de juments d'Allemagne ou de juments qui naissent dans leurs haras, de legere taille, avec vn Cheual d'Allemagne: Si bien que les Cheuaux qui en viennent sont ordinairement plus chargez de chair que les Cheuaux d'Italie. Ils naissent grands & forts, mais ils sont sujets aux mesmes incommoditez de maladies que les Cheuaux d'Allemagne, d'autant que le pays est humide & fort couuert de bois: Leurs inclinations sont aussi d'estre vieieux, d'autant qu'ils les retirent fort tard du haras, & ne sont iamais en leur boue (quand ils se doiuent rencontrer bons) qu'ils ne prennent sept ans.

Des Chevaux de Poictou.

CHAPITRE VIII.

LEs Poictuins suivent la methode des Lymousins en leurs haras, tellement que les Chevaux en viennent de mesme taille; mais ils different, en ce que les Lymousins laissent leurs Caualles dans les bois à manger de l'herbe fort humide & mauuaise, & ne les font point promener pour leur consommer cette mauuaise humeur qu'elles acquierent à leurs poullains, par ce mauuais pacage, & les Poictuins nourrissent fort bien leurs juments de foing & d'auoine, les promenant doucement & sans efforts; puis le poullain pouuant manger, ils le retirent de bonne heure, luy faisant manger force paille fraische, & luy tenant les pieds dans leurs escuries tousiours sur le caillou; Tellement que cette forme de nourriture les affermit de telle sorte, que ie n'ay point veu de tous les Chevaux cy-dessus aucuns plus capables que ceux-cy, pour paruenir à quelque chose de bon.

Des

Des Cheaux de Normandie.

CHAPITRE IX.

LEs Cheaux de Normandie ne se trouvent pas communément de taille si forte que ceux de Poictou, d'autant que les Cauales sont volontiers de Bretagne, qui sont plus trapes que celles d'Allemagne, mais elles sont bien plus vigoureuses : Et pour les Estelons, ils se seruent la pluspart de Barbes ou de Cheaux d'Espagne, qui est la raison qu'ils ne sont pas si forts que les Poicteuins & Lymousins ; mais ils ne laissent de se trouuer fort bons, & mesmes il s'y en rencontre peu de mauuais. Ils sont de meilleure nature que les Cheaux d'Auuergne & ceux de Lymousin, & s'accommodent plus volontiers à la volonté du Cauallier. Ils sont fort vigoureux & bons au travail, & si ne laissent d'estre gentils & legers.

B

Des Cheuaux de Bretagne.

CHAPITRE X.

LA taille des Cheuaux de Bretagne est ap-
prochante de celle des Cheuaux d'Alle-
magne , sinon qu'ils sont plus petits & moins
chargez de chair; les jambes plus nerveuses,
plus seiches & moins peluës ; les pieds meil-
leurs, plus beaux & plus releuez du talon , la
teste plus seiche & moins chargez d'ancollure;
Et la raison est, que la pluspart de leurs Caua-
les sont Angloises ou Escossoises , & leurs Este-
lons sont Cheuaux de Dannemarch ou d'Alle-
magne, & les choisissent les plus petits qu'ils
peuent, d'autant que les Caualles Angloises
& Escossoises sont fort grandes & deschargees.
Ils sont excellents pour le trauail, hardis &
courageux, & se trouuent le plus souuent le-
gers, vigoureux, & propres à ce qu'on les
desire mettre.

Des Cheuaux du Compté de Bourgogne.

CHAPITRE XI.

LEs Cheuaux du Compté ne sont pas si bons que ceux cy-dessus , d'autant qu'il n'y a personne qui soit soigneux d'auoir, ny Caualles propres pour le haras, ny Estelons beaux, ny de belle taille. Il n'y a que les Payfans qui font courir leurs juments aux premiers Cheuaux qu'ils rencontrent ; ne desirant autre chose que d'en auoir pour leur labourage ; Si bien que la pluspart de ceux qui en viennent sont Cheuaux tous abastardis, que l'on retire le plus souuent de la charuë pour les amener : Et si quelquesfois il s'en trouue aucuns bons, c'est peu souuent, encores ne sont-ils iamais de belle ny de forte taille ; d'autant que comme jay dit, ceux du pays ne sont curieux, sinon d'en auoir pour les seruir à leur trauail seulement.

Il se peut donc connoistre par ce que j'ay dit cy-dessus, que nous n'auons que faire d'al-

B ij

12. LA PRATIQUE DV CAVALIER;

ler emprunter des Cheuaux à nos voisins, veu que nostre France en est garnie de meilleurs & de plus excellents qu'aucun autre lieu de l'Europe, & s'en garnira encores d'oresnauant d'auantage ; d'autant que cy-deuant l'exercice n'estant en v'sage parmy la Noblesse, comme il est, & qu'il falloit qu'ils l'allassent chercher iusques au fonds de l'Italie ; D'où encores la pluspart retournoient aussi ignorans qu'ils y estoient allez, & partant incapables de dresser vn Cheual. Cela faisoit qu'ils estoient peu curieux d'en esleuer ; mais maintenant que chacun apres auoir gousté la douceur & la promptitude qui se rencontre en l'escholle de Monsieur de Pluuiel, ou de ceux qui suiuent sa methode, s'en retourne en sa maison avec ce contentement de se sentir pouuoir reduire vn Cheual à la raison en peu de temps, & sans hazard de se blesser, ny d'estropier son Cheual. Cela sera cause que la Noblesse, qui de son naturel est desireuse d'espargner pour despenser honorablement auprès de son Prince, aymera mieux se rendre soigneux d'esleuer chacun chez soy des Cheuaux pour les accommoder, afin de s'en seruir, que non pas d'estre contraints

d'en faire venir d'Espagne & d'Italie à si grands frais ; Que pour vn qui leur venoit de ces pays-là , ils en pourront icy auoir dix , peut-estre meilleurs pour le prix. Et pour moy , c'est mon opinion , que nostre France dès à present fourniroit de bons Cheuaux en plus grande quantité naiz dans le pays , que toute l'Espagne & l'Italie ensemble. Je vous laisse donc à penser quand chacun s'efforcera d'en auoir chez
 „ soy , ce que se pourra estre. Mais lors qu'il
 „ plaira au Roy de rendre son Royaume fertile
 „ en bons Cheuaux ; quand sa Majesté me com-
 „ mandera , ie luy donneray les moyens pour
 „ faire en sorte que sans qu'il luy en couste , la
 „ France en produira si grand nombre , qu'il y en
 „ aura à suffire , non seulement à ses armées , ar-
 „ tillerie , charois , labourage , carrosses , postes
 „ & tous autres seruices : mais encores pour
 „ fournir les Prouinces ausquelles on est con-
 „ traint de porter des sommes immenses pour en
 „ auoir , lequel argent demeurera dans l'Estat.

La maniere de choisir vn Cheual qui soit propre pour contenter le Cavalier au Manai-ge, & quelles qualitez il faut qu'il aye.

CHAPITRE XII.

Ceux qui ont pratiqué l'Italie, nous font remarquer que les Cavaliers de ces pays-là font vne espreuve fort exacte des Cheuaux qu'ils veulent choisir pour le Manai-ge : Et s'ils n'y treuuent toutes les qualitez que ie diray cy-apres, ils ne veulent pas prendre la peine de les faire trauailler, ains les renuoyent pour estre mis au Carrosse, soit ou qu'ils ne veulent pas se pener apres, ou bien qu'ils doutent de pouuoir les faire reüssir où ils desirent. Premièrement, ils veulent vn Cheual de belle taille, beaux pieds & belles jambes, qui puisse fournir aux longues & penibles leçons qu'ils ont de coustume de luy donner, qu'il porte naturellement la teste en bon lieu, sans bransler en aucune sorte, ou pour le moins fort peu; qu'il aye de la force, de la gentillesse & de la legereté tout ensemble : Et qu'à la premiere fois

qu'ils mettent vn homme dessus pour reconnoistre quelle est son humeur , lors qu'il l'anime de la gaule , des talons , de la voix , ou de tous les trois ensemble. S'il se presente de luy-mesme sur les hanches , soit terre , à terre , ou à faire quelques courbettes , sans se deffendre contre le Cavalier d'autre sorte que cela : Alors ils entreprennent d'en venir à bout.

Je serois bien de cét aduis & voudrois que cette coustume fust parmy nous ; car si cela estoit , nous en dresserions par nostre methode plus de douzaines , qu'ils n'en acheuent de pieces ; & par ce moyen acquererions dauantage de reputation. Mais les François , qui de leur naturel veulent que tout aille selon l'ordre de leurs fantaisies , si vn Cavalier leur auoit renuoyé quelque Cheual , & donné sentence contre luy pour le mettre au Carrosse , quoy qu'il fust sans force & sans legereté , abandonné sur les espauls , retif & mille autres imperfections ; ils l'accuseroient d'ignorance sans autres considerations , sinon que puis qu'ils desirent que de leurrosse on fist vn bon Cheual , il faudroit qu'il le fust. C'est pourquoy ceux qui se messent de l'exercice en

France, qui ont voulu suiure les maximes anciennes qu'ils auoient esté puiser dans les Campagnes de Rome, se sont trouuez court quand ils ont rencontré vn Cheual ayant ses imperfections, & tellement embarrassez, qu'ils ont esté contraints de quitter ou d'auoir recours à nostre methode; à laquelle n'estant accoustumiez & trauaillant à tastons, ils se sont encores plus trouuez embroüillez, & de telle sorte, que cela en a conuié plusieurs, à fulminer contre, sans sçauoir non plus ce qu'ils disoient que ce qu'ils faisoient. C'est ce qui m'a obligé pour rembarrer leur ignorance, de faire voir au iour que les moyens dont Monsieur du Pluui-nel vse, & desquels il a obligé la France par son inuention, estant suiuis distinctement comme il faut. Non seulement vn Cheual de bonne nature peut estre dressé en fort peu de iours, mais aussi le plus fascheux & rebours qui se puisse rencontrer en moins de temps qu'ils n'y en mettent, à ceux qu'ils choisissent pour auoir le plus de gentillesse.

Des

CHAPITRE XIII.

*Des moyens qu'il faut tenir pour commencer
vn Cheual.*

BEaucoup de gens trauailent en l'exercice des Cheuaux, mais peu ſçauēt ce que c'eſt d'vn Cheual qui eſt dans la main & dans les talons; Tellement qu'à grande peine, ils luy pourroient mettre; mais auparauant que paſſer outre, ie diray que cēt exercice de la Caualerie eſt le plus beau, le plus difficile à apprendre, & le plus neceſſaire pour le corps & pour l'eſprit de tous ceux qui ſe pratiquent pour rendre les hommes parfaits.

Et pour le donner à connoiſtre tres-clairement, c'eſt que toutes les Sciences & les Arts que les hommes traitent par raiſon, ils les apprennent en repos ſans aucun tourment, agitation, ny apprehenſion quelconque, leur eſtant permis, ſoit en la preſence ou en l'abſence de celuy qui les enſeigne d'eſtudier en leur particulier ce que leur Maiſtre leur aura monſtré, ſans eſtre inquietez de quoy que ce ſoit.

C

Mais en l'exercice de la Caualerie, il n'en est pas de mesme; d'autant que l'homme ne le peut apprendre qu'en montant sur vn Cheual, duquel il faut qu'il se resolue de souffrir toutes les extrauagances qui se peuuent attendre d'un animal irraisonnable. Les perils qui se rencontrent parmy la colere, le desespoir & la lascheté de tels animaux joint aux apprehensions d'en ressentir les efforts. Toutes lesquelles choses ne se peuuent vaincre ne esuiter qu'avec la connoissance de la science, la bonté de l'esprit & la solidité du iugement, lequel faut qu'il agisse dans le plus fort de tous ses tourments, avec la mesme promptitude & froideur que fait celuy qui estant dans son cabinet, tasche d'apprendre quelque chose dans vn liure. Tellement que par-là, il se void tres-aysément comme ce bel exercice est vtil à l'esprit, puis qu'il l'instruit & l'accoustume d'executer nettement & avec ordre toutes ses fonctions parmy le tracas, le bruit, l'agitation & la peur continuelle du peril; qui est comme vn acheminement pour le rendre capable de faire ses mesmes operations parmy les armes & au milieu des hazards qui s'y rencontrent; y ayant

encores vne chose digne de remarquer pour les grands Roys, Princes & Seigneurs. C'est que la pluspart des hommes, & mesmes ceux qui sont destinez pour leur enseigner la vertu, les flattent le plus souuent. Mais en l'exercice duquel ie parle, si ceux qui auront l'honneur d'enseigner les grands Monarques estoient si lasches de les vouloir flatter, ils auroient la honte qu'un animal sans raison les accuseroit de faux deuant eux, & par consequent d'infidelité.

Quant à ce qui touche le profit que le corps reçoit aux continuels vsages de ce bel exercicé; c'est qu'outre qu'il oblige l'homme à viure reglement & sobrement, il le rend libre en toutes ses parties, le fait esuiter toutes sortes d'exceds & de desbauches, qui pourroient troubler sa santé; sçachant bien estre impossible à celuy qui ressent la moindre incommodité de pouuoir entreprendre ny executer quoy que ce soit à Cheual, de bonne grace, ny autrement.

Quelle taille est la plus aduantageuse pour estre bon homme de Cheual.

CHAPITRE XIV.

LEs hommes de moyenne taille sont les plus propres à cét exercice ; en ce qu'ils sont fermes, legers, libres, les aydes plus iustes & vigoureuses, donnant par ce moyen plus de plaisir au Cheual. Les grands ne sont pas ordinairement fermes, & ne peuuent garder tant de iustesse ; & par consequent le Cheual ne prend pas tant de plaisir à manier sous eux. Car c'est vne maxime, que le Cheual doit prendre plaisir à manier ; autrement le Cauàlier & luy ne scauroient rien faire de bonne grace. Les petits hommes sont les plus fermes, mais aussi c'est tout cequ'ils ont ; car leurs aydes ne donnant pas grande crainte quād il est necessaire : Le Cheual ayant ce sentiment nes'employe pas avec la vigueur requise ; & le plus souuent quand il est besoin de chastiment, il ne le reçoit pas tel qu'il le deuroit. Tellement que trouuant vn Cauàlier de moyenne taille, avec les

qualitez que j'ay dites, il peut atteindre facilement à la perfection de la science.

Quels ornemens & habits sont les plus propres pour la bien-seance & pour la commodité de l'homme de Cheual, pour paroistre sur la carure.

CHAPITRE XV.

Sans l'inconstance de la Nation Françoisse, en ce qui cōcerne les habits, lesquels changent à tous moments selon le caprice de ceux qui les seruent, ie ne m'amuserois pas à parler sur ce sujet, ne désirant pas obliger personne à s'habiller autrement qu'à sa fantaisie, d'autant que tout homme de bon iugement cherchera tousiours & treuuera aysement ce qui sera de la bien-seance, & en pratiquant rencontrera sa commodité. Mais d'autant que le long vsage que i'ay en l'exercice duquel ie parle, m'a fait reconnoistre la commodité & l'incommodité qu'il y a dans les habits de diuerses façons, ie conseille à celuy qui y prendra plaisir, de ne porter iamais de chapeau pesant, n'y qui ait le

C iij

bord trop large, pour éviter le danger qu'un Cheval incommodé en maniant ne le fasse tomber, ou l'oblige d'y porter la main; lesquelles choses outre la bien-seance qui n'y seroit gardée, embroüillent le Cavalier & divertissent l'esprit de ce qu'il doit, & la main de l'espée ou de la houssine, de faire son office. Il ne faut iamais aussi que le chapeau soit sans plume, estant un des ornemens qui pare davantage le Cavalier. Les jupes roupilles ou collets ont beaucoup meilleure grace à Cheval que les pourpoints. Pour les chausses, il n'y en a point de plus commode ny de plus propre que celles à bande sans bourlet, pourveu qu'elles ne soient ny trop longues ny trop courtes, afin que la cuisse du Cavalier se voye & se treuve iuste dans la selle, pour parfaitement faire sentir les aydes à son Cheval. Il faut les bas d'attache de chamois ou de buffetin, à cause de sa douceur contre la cuisse, & le bas à botter iuste, les bottes doiuent estre de cuir aisé & mollet, comme vache desliée ou fort maroquin, les genoüillieres un peu longues, assez estroites & bien taillées; en sorte que le genoüil soit libre, que la cousture qui les separe soit à droit fil, mais plus

haut derriere de trois doigts que pardeuant ; parce que la greuë de la jambe en paroïtra plus longue & plus belle. Il ne faut pas que la tige soit courte , afin qu'elle plisse vn peu par le bas : Il est besoin que le pied soit quarré où large par le bout , & non pointu ; d'autant qu'outré la commodité , il a meilleure grace , emplissant mieux l'estrier , lequel s'en portera plus droit & plus iuste sur le pied. Quant aux esperons , les mieux tournez que j'aye remarqué , sont ceux que l'on nommoit à la Danville du temps de deffunt Monsieur le Connestable de Montmorency , dont la mode continuë encores à present. Ien'approuue point les grandes molettes , mais celles qui ont six pointes rondes en forme de quille , chacune d'vn trauers de doigt de long.

*Ce qu'il faut necessairement que le Cavalier
acquiere, pour atteindre à la perfection
de l'exercice duquel ie parle.*

CHAPITRE XVI.

IL y a deux choses , sans lesquelles l'homme ne se peut dire parfait en cette science. L'une, qu'il soit bel homme à Cheual, & l'autre bon homme de Cheual; Et quoy que ces deux qualitez soient differentes, neantmoins le Cavalier les doit posseder pour exceller en cét Art. Mais d'autant que plusieurs pourront avoir la curiosité de sçavoir la difference qu'il y a entre le belhomme de Cheual & le bon homme de Cheual, ie leur diray que ie la fais tres-grande , en ce qu'on peut estre bel homme à Cheual , sans estre bon homme de Cheual; comme aussi on peut estre bon homme de Cheual , sans estre belhomme de Cheual : Et pour apprendre cette verité , c'est qu'il suffit d'estre bien placé sur le Cheual, depuis la teste iusques aux pieds , pour se faire estimer bel homme de Cheual : Et celuy quel'on aura veu
en

en cette posture, cheminant seulement au pas, se pourra dire beau; Et si il a assez de fermeté pour souffrir vn plus rude mouuement, en gardant sa belle posture, il acquierrera tousiours la reputation de bel homme de Cheual, quand mesmes le Cheual ne feroit rien qui vaille, quoy que bien dressé: Car si l'homme garde tousiours sa bonne posture, on accusera plutôt son Cheual que luy, & n'y aura que les tres-sçauants qui reconnoissent d'où vient la faute; d'autant que la pluspart ne peuuent pas s'imaginer qu'vn homme puisse estre ferme & en bonne posture, sans estre bon homme de Cheual; Comme aussi pour bien faire & acquerir la perfection de la science, il faut commencer, continuer & finir par la bonne posture du Cavalier; parcequ'il y a bien plus de plaisir de voir vn bel homme de Cheual ignorant en la science, qu'vn tres-sçauant de mauuaise grace. Mais pour estre parfaitement bon homme de Cheual, faut sçauoir par pratique & par raison, la maniere de dresser toutes sortes de Cheuaux à toutes sortes d'airs & de Manaiges, connoistre leurs forces, leurs inclinations, leurs habitudes, leurs perfections & imperfections,

D

& leur nature entierement, sur tout cela faire agir le iugement, pour sçauoir à quoy le Cheual peut estre propre, afin de n'entreprendre sur luy que ce qu'il pourra executer de bonne grace; & ayant cette connoissance, commencer, continuer & acheuer, le Cheual avec la patience & la resolution, la douceur & la force requise pour arriuer à la fin ou le bon homme de Cheual doit aspirer; lesquelles qualitez se rencontrant à vn Cavalier, on le pourra veritablement estimer bon homme de Cheual. Je reuiens donc au propos que i'auois quitté, des moyens qu'il faut tenir pour commencer vn Cheual; & diray qu'apres auoir consideré toutes les voyes dont on trauaille, soit en Italie ou ailleurs, que nostre methode est la plus briefue & la moins perilleuse, pource que le Cavalier met tout son soin à espargner sa peine, & conseruer les jambes de son Cheual. Or le Cheual ne se pouuant gueres dresser, qu'il n'obeyse parfaitement à la main & aux talons, il faut par necessité qu'il se laisse conduire par la bride, qu'il se range deçà & delà pour les talons, & qu'il se leue deuant & derriere à la volonté du Cavalier. Lors cela estant, ie l'esti-

meray bien dressé, & doit manier iuste selon la force & vigueur. Mais il faut encores remarquer vne chose tres certaine, & dont ie me suis tousiours bien treuüé, qui est de donner les premieres leçons au Cheual, parce qu'il treuue le plus difficile, en recherchant la maniere de luy traouiller la ceruelle plus que les rheins & les jambes, en prenant garde toutefois à ne l'enruyer si faire se peut, crainte d'estouffer sa gentillesse: Car elle est au Cheual comme la fleur sur les fruits, laquellé ostée ne retourne iamais. De mesme, si la gentillesse est perduë, on ne la peut redonner que difficilement aux Cheuaux de legere taille & pleins de feu, & point du tout aux Cheuaux d'Allemagne; estant vne chose infallible que celuy qui ne traouille avec consideration, il ost la gentillesse à son Cheual, ou le fait tomber dans des vices incorrigibles: Sçachant donc que la plus grande difficulté du Cheual est de tourner pour faire de bonnes voltes terre à terre; ie commence le Cheual ignorant par-là.

Et pour esuiter à toutes sortes de périls, qu'il pourroit faire coure à vn homme que l'on m'ëtroit dessus, sans auoir auparauant iugé de

28 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
son humeur, il faut le faire sortir auct le filet sans selle; puis apres luy auoir fait mettre vn careçon de cordes ou de fer; mais ceux de cordes sont meilleurs, en ce qu'ils ne rompent iamais & ne desesperent pas le Cheual, auquel il faut plustost donner du plaisir au commencement & à la fin, quenon pas de luy faire du mal. Cars'il se peut accommoder sans luy faire mal, c'est le meilleur: Ayant le careçon on troussera la corde gauche à l'entour du col du Cheual, & le Cavalier prendra la droite; Puis menera le Cheual à l'entour du pillier; & tenant la corde assez longue & ferme, il luy laissera quelque temps arresté pour luy faire connoistre, le carressant de fois à autre pour l'obliger.

En apres, fera suiure le Cheual par quelqu'un, qui aura vne gaule ou vne chambriere en la main (laquelle chambriere n'est autre chose qu'une longue courroye de cuir attachée à vn baston de quatre à cinq pieds de long à la fin) de laquelle il animera le Cheual tout doucement pour faire trotter à l'entour dudit pillier; puis apres luy auoir fait reconnoistre, on le pourra presser vn peu dauantage, pour l'obli-

ger de prendre le gallop, ou se presenter de luy-mesme à ce qu'il vouldra. Si c'est vn Cheual plein de feu & fort vigoureux, il ne le faudra pas presser, ains le laisser accommoder si faire se peut de luy-mesme, sinon qu'il se vouldst deffendre de malice; auquel cas il le faut fort presser de la chambriere, de la gaule & de la voix, iusques à ce qu'il obeyffe & qu'il fuye; durant lequel temps le Cavalier, qui aura bon iugement, pourra incontinent iuger, sans hazarder vn homme, de quelle nature est le Cheual; en quel temps il fera seur de mettre l'homme dessus, qui sera lors qu'il ira pour la peur & qu'il fuyra; mais il se faut garder d'ennuyer le Cheual, ains deslors qu'il respond à ce que l'on desire ou de trot ou de gallop, il le faut arrester & luy faire force carresses, pour luy donner à connoistre ce que l'on luy demande, & le faire appercevoir que l'obeyffance & non le long traual engendre cette carresse.

Il faut noter qu'à ces premiers commencemens, le naturel du Cheual est d'employer le plus souuent toute sa force & son industrie pour se deffendre de l'homme, quand il le peut, comme il luy est tres-aisé, en le traueillant par

D iij

vne autre methode de quella nostre.

Après qu'il aura conneu que c'est du pillier, & que l'on luy aura fait appercevoir qu'il faut fuir l'aide de l'homme (ce qui se fait en fort peu de temps.) Il le faut oster delà, & le mener attacher entre deux pilliers plantez à neuf ou dix pieds l'vn de l'autre, les deux cordes esgallement attachées, où s'il y en a vne plus courte, que ce soit plustost la droite, & le Cheual estant au milieu, luy laisser vn peu de temps pour reconnoistre la place où il est, & luy faire de fois à autres caresses, pour l'obliger à ne se mettre en colere de se voir là attaché ; puis apres le Cavalier passera derriere, & luy touchera de la gaule du costé droict en parlant à luy, comme s'il estoit dans l'Escurie pour le faire tourner, estant tourné, il se laissera considerer au Cheual & ne bougera, afin qu'il connoisse qu'il faut qu'il se tourne pour l'amour de luy ; Ayant demeuré-là quelque peu, il passera de l'autre costé, luy touchant encores par derriere en parlant à luy, & ainsi le fera obeyr par cinq ou six fois ; Et si le Cheual faisoit quelque difficulté d'obeyr & de se tourner à la volonté de l'homme, il luy fera donner de la

chambriere , du costé mesme qu'il refusera; Et encores s'il refuse d'obeyr par cette voye, on peut le détacher & prendre la reinne droite, & en luy tirant la teste à main droite, luy donner de la gaule au flanc; & ainsi malgré qu'il en ait, le Cheual fuira la gaule sans trop le trauailler & sans trop le tourmenter. Toutesfois si le Cheual estoit vicieux, & qu'il voulust frapper l'homme du pied de deuant, & se ietter sur luy, il luy faudra mettre des lunettes, & luy faire obeyrauec.

Le Cauallier remarquera qu'en cette leçon, il aura fait diuers effects: Le premier reconnu, à quoy son Cheual est capable, & de quelle humeur il est, sans hazarder l'homme, luy aura appris à fuir la gaule ou la chambriere à l'entour du pillier; à aller de trot & de gallop, selon qu'il sera pressé; à se chastier luy-mesme, s'il se vouloit transporter hors de-là, plus à temps, mieux à propos, & plus ferme, que celuy que luy pourroit donner vn homme qui seroit dessus, empesche à se tenir, & apprehendant le hazard dudit Cheual fantasque; en ce qu'un pillier est plus fort que le bras d'un homme; il aura encores appris à fuir la gaule

de pas, tant deçà que delà. Toutes lesquelles choses ne se font pas en peu de temps, sans cette methode, par laquelle il se void que les plus grands perils qui se puissent rencontrer dans cét exercice sont esuitez; d'autant que les plus dangereuses leçons pour les hommes & pour les Cheuaux, sont les premiers auxquels il les faut faire venir d'vne extremité à l'autre, qui est de la liberté à l'obeyffance & à la subiection; & encores à l'incommodité de porter la selle, la bride, & l'homme: Desquelles choses toutes sortes de Cheuaux se deffendent ou plus ou moins selon leur nature, leur force & vigueur; Tellement que suiuant ces premiers motuemens, & les faisant obeyr aux leçons cy-dessus, il n'y a nul doute qu'obeyffant en vn point, ils obeyront à tout, si leur force le permet, & si le Cavalier de bon iugement se sçait seruir des occasions.

Ayant conduit le Cheual à ce point, & auparavant que mettre l'homme dessus, ie desire qu'il execute volontairement & avec facilité les leçons cy-dessus, avec la selle & la bride. Ce qu'il peut en peu de temps, pourueu que celuy qui le fera trauailler aye bon esprit, bon iugement,

jugement, & y procede de bonne sorte : Car il arriue quelquefois que faute de ces deux choses bien ajustées, on gaste le plus souuent le Cheual, & met-on l'homme au-hazard ; ce qu'il faut esuiter de tout son possible. C'est pourquoy ie desire qu'il obeyffe aux leçons cy-dessus selon sa puissance, avec la selle & la bride seulement ; & si ie veux que les estriers soient abbatus pour deux raisons : Principalement, pour les Cheuaux sensibles. La premiere, afin que les estriers en battant contre le ventre du Cheual, le fasse apperceuoir qu'il n'en reçoit point de mal, & l'accoustume à souffrir que quelque chose luy touche. L'autre raison est, que cela luy donne occasion de tenir la queue ferme, plustost que de la remuer : A quoy il est necessaire de prendre bien garde, d'autant que c'est vne des plus desagreable & messeantes actions que le Cheual puisse faire en maniant.

E.

*Le moyen & l'action que doit tenir l'homme pour
monter sur son Cheual, quand il iuge
estre temps.*

CHAPITRE XVII.

PLusieurs qui ont appris à monter à Cheual, lesquels peut-estre ne sçauent pas les choses necessaires qu'il faut obseruer auparauant, seront peut-estre bien aise de les remarquer icy. Pour cét effect, i'aduertis le Cauallier qu'il ne faut iamais approcher d'un Cheual sans soupçon. C'est pourquoy celuy qui luy amenera son Cheual pour monter dessus, le doit prendre du costé droit avec la main gauche, & les rennes estant sur le col, le conduire en cette sorte pour deux raisons. La premiere, que le tenant en cette maniere, il oblige tousiours le Cheual à porter la teste à main droite: Et l'autre, qu'il faut que celuy qui tient le Cheual à son Maistre soit tousiours de ce costé pour luy tenir l'estrieux, & empescher que le Cheual gaillard ou vicieux ne donnast de la dent au Cauallier, lors qu'il monteroit sur luy.

Le Cheual étant donc tenu en cette sorte, lors que le Cavalier en approchera, il prendra garde que cené soit pas tout droit pardeuant, crainte que le Cheual ou fascheux, ou gaillard, le frappast d'vn ou des deux pieds de deuant. Il ne faut pas aussi que ce soit par derriere, de peur du mesme accident: Il faut que ce soit du costé gauche, vn peu plus deuant que derriere, & vis à vis de l'espaule; où estant, auant que mettre le pied en l'estrieux, le Cavalier iettera l'œil sur la bride, pour voir si elle est bien placée dans la bouche, vn peu au dessus des crochets, si la grometté n'est point entorse ou trop lasche ou trop ferme; puis considerera les sangles & le reste du harnois; si le tout est bien: Car puisque la vie despend de ces choses, il est tres-raisonnable d'y regarder de prés: ce qui se fait presque en vn moment, quand on y est accoustumé; & lors ayant reconnu tout en bon estat du mesme endroit, proche de l'espaule gauche, le Cavalier prendra les deux rennes de la main gauche, & le pommeau de la selle; puis ayant mis le pied en l'estrieux, s'appuyera de la main droite sur l'arson de derriere, & se placera dans la selle; mais s'il est possible, il faut

E ij

que le Cavalier s'accoustume à faire cette action si legerement, que le Cheual le sente fort peu, & n'en recoiue ny apprehension ny incommodité; puis ayant bien ajusté les rennes en sa main, il pourra faire ce qu'il luy plaira. Mais aupatauant que le Cheual commence à marcher, il faut que le Cavalier prenne garde de se mettre en la belle & bonne posture requise pour se faire estimer bel homme de Cheual; qui est qu'estant dans la selle, il se doit laisser tomber dans le fonds, puis ajuster ses estrieux à ce point-là: Car ie n'entends pas que le Cavalier soit assis sur l'arson de derriere; mais au contraire, qu'il se pousse le plus qu'il pourra sur celuy de deuant; d'autant qu'estant assis sur celuy de derriere, il en arriue plusieurs mauuais effects: Le premier, que l'on voit l'homme du tout racourcy & de mauuaise posture dans la selle, que la cuisse n'est pas dans sa place; & par consequent, le temps qui prouient d'elle est perdu, d'autant que l'ayde de la cuisse est celle qu'un Cheual acheué prend le mieux, & qui fait le Cavalier plus poly. De plus, il n'est pas si ferme, en ce qu'un Cheual incommode, quand il manie, fait voir le iour entre les cuiss.

fes ; ce qui ne seroit pas, estant bien enfoncé en la selle. Il faut aussi que la jambe soit bien estenduë le plus près du Cheual que faire se pourra, afin que les aydes en soient plus proches & le chastiment au besoin plus prompt : Que le pied soit bien tourné & le talon bas, le bout du pied proche de l'espaule, regardant lenez du Cheual, le corps droit, l'espaule droite, plus avancée que la gauche, & le contrepoids du corps vn peu plus en arriere ; à ce que la charge estant plus sur le derriere que sur les espauls, oblige le Cheual à se mettre plustost sur les hanches, & fasse que le Cavalier ne se sente pas tant incommodé si son Cheual venoit à se deffendre de lesquine ; Estant vne chose, qu'il faut que le Cavalier obserue tousiours & à toute heure d'auoir le dos en arriere, soit en arrestant de pas, de trot, de gallop, à toute bride, ou à quelque autre air que ce soit : Le bien qui en arriue est, qu'en faisant de la sorte, l'homme en a bien meilleure grace, & le Cheual y sent de la commodité, pour mettre plus facilement les hanches basses, à cause des poids que le Cavalier met par cette action sur les reins du Cheual : L'inconuenient qui en arriue faisant le contraire

est, que le Cavalier a tres-mauuaise grace d'arrester son Cheual court, & pancher sa teste près du crain, & son estomach près du pommeau de la selle : Auquel temps, si le Cheual faisoit quelques tours d'esquine (comme cela arriue souuent aux Cheuaux de force) il incommode-roit fort le Cavalier, & luy feroit perdre sa bonne posture.

Le Cavalier estant donc placé en cette sorte, il doit conduire son Cheual au mesme pillier où premierement il luy a donné leçon, sans estre dessus; puis s'estant fait prendre la corde, il se fera suiure par quelqu'un qui aura vne gaule ou vne châbriere en la main, si tant est que le Cheual en aye de besoin, sinon il le conduira luy-mesme & taschera à le faire trotter & galopper; & si le Cheual est leger & gentil, & que l'homme l'anime doucement, tant de la voix, de la gaule, que du gras de la jambe, ayant le contrepois du corps en bon lieu, & le laissant accommoder sans le presser, sans doute il se présentera à prendre la cadence terre à terre. Que si le Cavalier en peut tirer quelque tant soit peu, par surprise ou autrement, il doit arrester & le fort carresser, pour luy faire connoistre ce

qu'il desire de luy. Si aussi le Cheual se deffendoit, il faudroit le faire suiure avec la chambriere; & lors qu'on luy donneroit le coup de chambriere, il seroit besoin que l'homme qui est dessus luy donnast en mesme temps de la gaule & de la voix tout ensemble, pour luy faire iuger que cela vient de celuy qui est dessus. Bref, le Cavalier de bon iugement taschera de le faire obeyr plustost par douceur que par force.

Lors qu'il aura obey à l'entour du pillier, il l'ostera delà & le fera attacher, sans descendre entre les deux pilliers dont j'ay cy-deuant parlé; de la mesme sorte que j'ay dite; puis s'il iuge que le Cheual ne se doiue ietter ny çà ny là, pour luy faire mal, il approchera doucement la gaule sous sa botte droite, & taschera d'obliger le Cheual avec le plus de douceur qu'il pourra de la fuyr.

Mais il faut bien prendre garde à le traouiller le plus doucement que l'on pourra, afin de l'accoustumer à souffrir en obeyssant, & à vaincre sa colere, laquelle le fait plus volontiers, se voyant ne pouuoir eschapper, ny aller auant ny arriere, ny tourner à gauche ny à droit; & où

40 LA PRATIQUE DV CAVALIER,

le Cheual ne vouldroit obeyr (ce qui se trouue en fort peu) on pourra le ramener autour du pillier, racourrir la corde du caueffon, & luy tenant la teste proche du pillier, le fera cheminer des hanches tout doucement, avec le manche de la gaule ou celuy de la chābriere: car en cas de refus, il connoistra bien plustost ce que l'on luy demande au premier lieu où il estoit plus libre, que dans cette grande contrainte: Cela fait & ayant obey, il descendra, & apres l'auoir fort carressé, le renuoyera au logis.

Du moyen qu'il faut tenir apres que le Cheual a obey à cette leçon.

CHAPITRE XVIII.

A Pres que le Cheual est assureé de trot & de gallop, & mesme qu'il se presente à prendre la cadence terre à terre, le Cavalier luy entretiendra le plus qu'il pourra, & mesmes luy conuiera avec toute sorte de douces aydes, tant de la voix, de la gaule, que du gras des jambes, & l'obligera le plus qu'il luy sera possible, quelquefois par douceur, quelquefois en raffermis-
fant

fant les aydes, & luy faisant peur, à se mettre à la mesure qu'il desire, & s'y assurer.

Que si toutes les voyes ne le pouuoient obliger à s'accommoder, il faut que cela vienne de deux deffauts: Si le Cheual est leger, qu'il soit desvny naturellement, car s'il est leger & vny, infailliblement les aydes cy-dessus dites le feront presenter à ce que l'on desire, ou bien il faut qu'il soit pesant, & abandonné sur les espauls; auquel cas, s'il est leger & desvny, il sera besoin que le Cavalier à l'entour du mesme pillier, tafche de le faire leuer deuant vne fois, ce qu'il pourra faire, s'il est leger; puis apres cheminer deux pas en auant, & leuer encores vne fois, allant cheminant & leuant ainsi sans ennuyer le Cheual si faire se peut, & ayant obey à l'entour du pillier, il le renuoyera, où s'il n'est trop traueillé, le menera attacher aux mesmes deux pilliers, & luy fera fuir tout doucement le talon, qui sera secouru de la gaule, afin de donner à entendre au Cheual, en approchant la gaule & le talon, ensemble que le talon est la mesme chose que la gaule, à laquelle il a cy-deuant obey.

Ayant contenté le Cavalier, il doit descen-

F

dre, puis apres luy auoir fait carreffes, il doit tout doucement leuer deuant avec la gaule, afin de tafcher par cette voye douce à le faire leuer; s'il refuse, il y aura derriere vn homme avec la chambriere en la main, de laquelle il luy donnera, & apres luy en auoir donné, celuy qui l'ayde leuera encores deuant avec la gaule, & ainsi faisant, le Cheual ne manquera pas de se leuer deuant, & lors qu'il aura obey à cela, il le faudra enuoyer, & le lendemain luy faire encores la mesme leçon, iusques à ce qu'il obeisse, & qu'il se leue facilement deuant.

Lors que l'on verra qu'il respondra facilement deuant, il faudra doucement toucher de la gaule derriere, pour l'obliger de ruer, ou à tout le moins de leuer le derriere, & lors qu'il fera cela sans personne dessus, il luy faudra accoustumer à faire la mesme chose sous l'homme; & y estant accoustumé, pour peu qu'il soit, soustenu de la main, & que l'on luy montre la gaule derriere, il pourra par ce moyen peu à peu s'vnir, & vsant souuent de cette leçon, il s'accommodera, ou terre à terre, ou à courbette, ou à balotade, ou à capriolles, qui est tout vn, pourueu que le Cheual prenne vne

cadence ; car s'il est d'une si gaillarde humeur, qu'il se vueille leuer ou à balotades ou à caprioles, & que pourtant on connoisse sa force n'estre suffisante pour y fournir, il ne le faut toutesfois pas chastier de cela, ains au contraire l'entretenir en cette humeur, d'autant qu'il en reüssira de bons effects, en ce que cela luy donnera de l'appuy en la main, le rendra toujours plus leger & en haleine, & l'empeschera de se deffendre d'autres malices, en luy faisant prendre plaisir d'employer sa force, car puis apres s'il se ressent n'auoir les reins assez bons pour continuer cette premiere boutade, il se rabaïssera bien de luy-mesme, soit à courbette, soit terre à terre, desquels airs il ira bien plus legerement qu'il n'eust fait, si on luy eust voulu restraindre, & le forcer en le chastiãnt de ses gayetez ; car c'est vne maxime infailible, que pour qu'un Cheual manie de bonne grace, il faut l'obliger de prendre son air luy-mesme, & non le forcer de ce faire, mais bien le faut-il contraindre de l'entretenir lors qu'il l'a pris, si tant est qu'il s'en voulust deffendre.

Voila donc le moyen d'vnir vn Cheual naturellement desvny, la methode de luy faire

F ij

44 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
prendre le bransle & le commencement de le
mettre sur les hanches, & s'il est abandonné
sur les espauls (comme i'ay dit cy-deuant)
cette mesme leçon fera vn bon effect.

*Pour commencer à mettre vn Cheual
dans la main.*

CHAPITRE XIX.

COMME vous aurez reconnu que moyen-
nant les leçons cy-dessus, vostre Cheual
vous obey pour aller en auant, pour arrester,
pour aller en arriere de pas, pour fuyr la gaulle
& le talon de pas, & qu'avec tout cela il se leue
deuant & se presente sur les hanches, il faut
encores luy continuer quelques iours la mesme
leçon, pour tousiours l'asseurer dauantage à la
cadence qu'il aura prise, & en luy continuant,
il se faut tout doucement seruir de la main, soit
en la tournant, soit en la retenant, que le Che-
ual la sente, que le Cavalier connoisse qu'il s'y
appuye, & qu'il s'y laisse conduire, & quand il
sent qu'il endure la main & qu'il s'y laisse me-
ner, alors il doit prendre la corde du caueçon,

& s'en aller le long d'une muraille ; S'il peut en trouver une , & si à ladite muraille il s'y rencontre deux encoigneures à douze ou quinze pas l'une de l'autre , il tournera au dedans de la muraille , d'un costé à main droite , & de l'autre à main gauche , de pas : Premièrement , en se servant du caueçon ou de la renne droite tout doucement , à ce que le Cheual aye tousiours la teste à main droite , puis apres de trot & peu à peu l'animant , il taschera de le faire accommoder au galop & de luy faire prendre les demies voltes de costé & d'autre , de la mesme cadence qu'il a desia prise à l'entour du pillier , & s'il ne vouloit obeyr , & qu'il se deffendist de la main , il faut promptement faire reprendre la corde à l'entour du pillier & à la main qui ne veut obeyr le pousser determinément , & luy donner des deux talons ou de celui sur lequel il se iette , & se servir fort de la main , & ainsi continuant cette leçon , le Cheual peu à peu s'accommodera , sans donner peine au Cavalier , & endurera la main , se laissant conduire deçà & delà à la volonté de l'homme ; & alors qu'il aura obey , s'il vous a fort contenté , le faudra renvoyer au logis , sinon le promener de

pas à vne main & à l'autre, se seruant fort de la main, & le faisant aller de costé à vne main, & à l'autre, pour luy apprendre l'obeyssance du talon, principalement du droict; d'autant que naturellement les Cheuaux se iettent plus sur le droict que sur le gauche, & lors qu'il aura obey de pas à la main & au talon, il le faut attacher entre les deux pilliers cy-dessus nommez, & luy faire encores fuyr tout doucement les talons, le retenant & sentant tousiours dans la main, sans le laisser abandoner sur les cordes du caueillon; puis s'aueruant dans la selle & se targant sur les estrieux en prenant le bout des rennes, le leuer deuant & tascher de luy faire faire des courbettes, en le sentant dans la main tousiours comme i'ay dit; & s'il n'accompagne, il faut luy ayder tout doucement derriere de la gaule & faire cettereçon, iusques à ce que le Cavalier sente tous les temps dans sa main.

*Seconde Leçon pour tousiours auancer le Cheual,
pour le mettre dans la main.*

CHAPITRE XX.

COMME le Cavalier sentira que son Cheual se laisse conduire à l'entour du pillier, & qu'il se delibere terre à terre, se resoluant à cette cadence, & qu'entre les deux pilliers il fait quelque courbette dans sa main, ou sans ayde de la gaule, ou avec l'ayde de derriere; il doit le leuer à l'entour du pillier de l'air qu'il se presente, en le sentant tousiours dans la main, luy faire faire la quantité de courbettes qu'il iugera à propos, continuant & reïterant cela par plusieurs reprises, puis l'attacher encores entre les deux pilliers, & les cordes estant vn peu laches luy faire obeyr aux talons de pas, & apres le leuer, en le sentant tousiours, le descendre & l'enuoyer, & ainsi continuer cette leçon iusques à ce que le Cheual soit assure de la cadence, & le Cavalier le sente dans sa main.

*Comme il faut mettre un Cheval dans
le talon.*

CHAPITRE XXI.

Lors que le Cheval est assure de sa cadence, qu'il se laisse conduire & retenir, il faut encores pour le rendre capable de quelque chose de meilleur, qu'il obeyse au talon, aussi bien qu'à la main, qu'il souffre le chastiment sans colere & qu'il endure les aydes, pour le pouuoir conduire tant des épaulles que des hanches, à la discretion du Cavalier, d'autant que s'il n'enduroit l'ayde du talon à tous les coups, les hanches demeureroient en arriere, sans moyen de les pouuoir faire cheminer à la fantaisie de l'homme, pource que c'est le talon qui conduit les hanches, & la main les espaulles.

Pour donc commencer à faire souffrir le Cheval, estant comme j'ay dit, bien assure de sa cadence, il le faut mettre tousiours au commencement de sa leçon, au pillier seul, & le faire aller sur les voltes de son air, & lors qu'il est en train, tascher tout doucement à le pinser
le

le plus delicatement que faire se pourra , ou d'un talon ou de l'autre , selon le besoin ou de tous les deux ensemble , vn temps ou deux seulement : S'il le souffre , faut l'arrester & luy faire carresse ; s'il ne le souffre , arrester cette ayde & acheuer la volte sans luy toucher , de peur du desordre , puis l'attacher entre les deux pilliers , les cordes vn peu courtes , & en leuant le pinser tout doucement , & s'il se detraque de sa mesure , faisant desordre , le redresser tout doucement derriere avec la gaule , & en luy aydant , que celuy qui est dessus le pinse delicatement , afin qu'il remarque qu'il faut qu'il responde à l'ayde du talon , comme à celle de la gaule : & si le Cavalier qui est dessus le Cheual & celuy qui luy aydera de la gaule derriere s'entendent , ils auront bien-tost accoustumé le Cheual , soit par surprise , soit autrement , à prendre l'ayde du talon , comme celuy de la gaule.

G

*Seconde Leçon pour mettre vn Cheual
dans le talon.*

CHAPITRE XXII.

LE Cheual s'estant apperceu de cette ayde, la souffrant & y respondant, il luy faudra continuer quelques iours auant que luy demander autre chose, le faisant à la fin de sa leçon fuyr les talons entre les deux pilliers, de pas, deçà & delà, puis en vne place le leuer, le sentant dans la main & dans les deux talons également; ce que le Cheual sçachant, il faut apres l'auoir fait aller sur les voltes à l'entour du pillier, pour tousiours l'asseurer en son air (s'il ne l'estoit assez) le remettre entre les deux pilliers & là, apres l'auoir fait aller de costé, deçà & delà, commencer du talon droit à l'ayder de costé, à courbettes, & luy en faire faire vne ou deux, puis acheuer le pas & le carresser fort, afin de luy faire connoistre que ce qu'il a fait par vn long-temps de pas, il faut qu'il le fasse de son air: C'est déquoy le Cheual s'aperceura bien-tost, si le Cavalier entend bien

prendre son temps , & lors que le Cheual se fera apperceu de cela , on luy en pourra faire faire dauantage : Tellement que peu à peu continuant cette leçon en peu de iours , les hanches du Cheual chemineront de costé , reprenant deçà & delà par l'ayde du talon , & les espaules demeureront en vne place , le Cauallier tenant la main ferme & y sentant tous les temps.

Pour mettre vn Cheual dans la main & dans le talon tout ensemble.

CHAPITRE XXIII.

LE Cauallier ressentant son Cheual dans la main & y remarquant tous les temps de ses courbettes & dans ses talons , les prenant pour aller en auant ou pour aller deçà & delà , ainsi qu'il approche ou l'vn ou l'autre : Il est de besoin qu'il fasse en sorte que son Cheual soit dans sa main & dans ses talons tout ensemble ; ce qu'il peut faire en cette sorte.

Qui est qu'apres auoir fait aller son Cheual sur les voltes , il faut qu'il mette la teste contre le pillier où il l'aura fait aller , & qu'il le fasse

G ij

aller de costé, des espauls & des hanches tout ensemble, faisant toutesfois cheminer les espauls vn peu deuant, à ce que le Cheual y treuve plus de facilité pour le commencement, puis apres luy auoir fait reconnoistre de pas, le leuer de son air & l'aider des deux talons, pour le porter en auant plus fort de celuy duquel on le chasse pour le faire obeyr; sçauoir est, le soutenir seulement de celuy opposite, que l'on le chasse & le pinser, ou presser fort le gras de la jambe de celuy que vous voulez qu'il fuye, & ainsi continuant tant d'vn talon que de l'autre, faisant tousiours cheminer la main, sans doute en peu de iours il sera dans la main & dans les talons; mais il faut pourtant en luy donnant ces leçons-là, l'attacher quelquefois entre les deux pilliers, auant que de le descendre, pour tousiours l'entretenir en plus grande obeyssance, & quelquesfois le descendre apres l'auoir fait aller sous le bouton en vne place, pour luy continuer sa cadence.

Mais le Cavalier iudicieux considerera soigneusement d'espargner le plus qu'il pourra la rigueur des esperons, se seruant de la vigueur des jambes, des cuisses, des contrepoids du

corps, de l'ayde de la gaule, voire du corps, afin d'espargner le ventre du Cheual & la bouche, & ne les endurcir ny l'un ny l'autre, car si les Cheuaux ne manioient par autres aydes que par les coups d'esperons & par la force de la main, ie quitterois l'exercice de la caualerie, n'y ayant nul plaisir de faire manier vn Cheual par la seule force des esperons & par la rudesse de la main, parce que iamais l'homme n'aura bonne grace tant qu'il sera contraint de battre son Cheual, & iamais le Cheual ne sera plaisant à regarder en son manege, s'il ne prend plaisir à toutes les actions qu'il fera: C'est pourquoy il se faut seruir de la gaule selon qu'on le juge à propos, pour donner connoissance au Cheual des talons, en ce que le mouuement du bras & la veüe que le Cheual à d'elle, l'oblige à obeyr plustost pour la peur qu'autrement, joint qu'à toutes les fois qu'il faut qu'il l'a sente estant à l'endroit du talon, cela le prepare apres à les souffrir.

Contre ceux qui blasment l'usage des Pillers.

CHAPITRE XXIV.

PLusieurs sortes de gens se messent de censurer beaucoup de choses, desquelles si on leur demandoit en conscience les raisons, ils n'en pourroient dire aucune valable, mais ils allegueroient l'ordinaire, qui est que deuant les ignorans il n'est que de trouuer à redire sur tout, afin de faire estimer qu'ils feroient beaucoup mieux s'ils vouloient en prendre la peine, & principalement en l'exercice dont ie parle, ou chacun pense en sçauoir sa prouision, ou pour le moins le veut faire croire: car il me semble que ie ne voy autre chose que discourir des moyens qu'il faut tenir pour dresser les Cheuaux, blasmer les opinions de tous ces bons peres qui ont traouillé deuant nous, disant qu'ils estoient trop grossiers en leur methode, & qu'ils n'auoient pas la delicatesse ny l'inuention de faire faire aux Cheuaux, ce qu'ils font aujourd'huy, blasphemant apres contre Monsieur de la Brouë (vn des premiers hommes,

certes qui ait regné de son temps) l'accusant d'estre trop long & trop exact à la recherche de toutes ces iustesses , & non contents de tout cela , fulminent encores plus aigrement contre Monsieur du Pluinel , & contre ceux qui suiuent sa doctrine , disant que tout nostre moyen n'est que les pilliers , & que ce sont des estrapades qui gastent autant de Cheuaux que l'on y en met ; que hors delà ils ne font chose du monde , & qu'il faut tousiours porter des pilliers avec nous & des lieux reserrez pour faire manier nos Cheuaux , autrement nous ne pourrons faire rien de bon , n'ayant nulle autre inuention que celle-là ; Mais il est tres-certain que ceux qui chantent ce langage ne sont pas les plus sçauants ; car s'il leur plaisoit de mettre le cul sur la selle , ils feroient iuger à ceux qui croyent vne partie de leurs direz (bien que peu entendus en la science) le peu de raison qu'ils ont de parler & leur peu de iugement , en ce que l'on les verroit si mal placez dans la selle & taster vn Cheual de si mauuaise grace , que l'on ne rechercheroit autre tesmoignage de leur insuffisance ; Mais pource que ie voy plusieurs galands hommes se laisser per-

58 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
suader aux charlatannerics de ces discoureurs,
qui n'estallent leurs paroles à autre fin que pour
attirer à eux ceux qui s'y voudront laisser aller,
les repaissant de grande quantité de langage &
de peu d'effect, disant qu'il paroist bien que
ceux qui suiuent nostre chemin ne sçauent ce
qu'ils font, veu que pas vn n'en a encores rendu
raison : mais les pauures gens ne considerent
pas que toutes les sciences & les arts qui confi-
stent en action, la meilleure raison qu'on en
puisse donner est la demonstration, & faire
voir l'effect de ce qu'eux ne font que babiller;
Toutefois pour montrer qu'ils n'entendent pas
ce qu'ils disent, ny quelquefois ce qu'ils font,
que nous sçauons aussi bien les methodes qu'ils
suiuent comme eux, si nous en voulons vser,
& qu'estans hommes raisonnables, ayant la
connoissance du vray & du faux, nature nous
enseigne à choisir tousiours le meilleur : Je leur
veux faire voir au moins de paroles qu'il me
sera possible, que nous sçauons bien rendre rai-
son de ce que nous faisons, quand il nous vient
à gré, & faire remarquer à tous que c'est vne
imprudence bien grande & vne ignorance par-
faite, de blâmer ce que l'on n'entend pas.

Neantmoins

Neantmoins ie ne laisseray pas de dire qu'il n'y a rien de si certain que les Cheuaux, qui sont bien obeyssans aux pilliers & aux leçons precedentes, le sont encores dauantage hors de cétte suggestion, & manient plus gayement hors des pilliers, chose qui se croiroit peu facilement, qui ne l'auroit pratiqué : Mais aussi il est tres-necessaire de se bien seruir de cette methode, autrement il y auroit peril ; qu'au lieu de rendre le Cheual au point où on le desire, que le contraire n'arriuaist, faute de l'intelligence parfaite, requise en l'execution des precedentes leçons : C'est pourquoy ie conseille charitablement ceux qui ignorent l'usage de nos moyens, de les apprendre, ou de ne s'en seruir pas, crainte de tomber en mille accidens inéuitables, ou l'ignorance de nostre pratique les pourroit conduire.

H

Les facilitez que le Cavalier & le Cheual retirent de l'usage des Pilliers.

CHAPITRE XXV.

PAR les leçons que j'ay cy-deuant données, le Cavalier de bon jugement à peu connoistre le profit qu'il retire de cét usage; mais pour plus facilement le donner à entendre, ie dis que toutes sortes de Cheuaux se peuuent metre au pillier sans hazard, & qu'en tous il en peut reüssir de bons effects, le colere impatient & plein de meschanceté, le leger, gentil & de bonne nature, le lasche & paresseux, le pesant & malicieux, le desesperé de bouche; Bref, il n'y en a point qui n'y reüssisse, pourueu que le Cavalier soit sage & discret, & qu'il traueille avec jugement & patience, ayant tout son soin de faire connoistre au Cheual ce qu'il veut de luy, & sur tout faire qu'il luy obeysse, ou de façon ou d'autre; car c'est vne maxime infaillible, que si le Cheual obeyt à l'homme à vn point, il obeyra en tout, si la force luy permet, & si le Cavalier de bon jugement se sçait seruir des occasions.

Du colere impatient & meschant tout ensemble.

CHAPITRE XXVI.

SI vn Cheual de cette humeur, qui presque ne veut souffrir l'homme sur luy qu'avec impatience extrême, point endurer la bride ny caueçon, encores moins la gaulle & les talons: Il n'y a personne qui me puisse faire croire, que mettant vn homme dessus à la campagne, ou dans vn lieu fermé de murailles, pour le trotter & galopper, qu'il ne luy fasse courre fortune de se blesser, pource que le Cheual ne sçachant aller ny auant ny arriere, si l'homme qui est dessus luy veut obliger de la voïx, de la gaulle ou des talons: Il est à craindre qu'en faisant quelque coup de desespere il ne tombe ou se renuerse, comme il s'en voit bien quelques vns de cette humeur; & quand il ne prendra ces extrêmes meschancetez, il se pourra neantmoins deffendre de mille tours d'esquine, & de contre-temps, se jettant deçà & delà pour in-
sommoder son homme, qui en effet aura pres-

H ij

que assez de peine pour se tenir, & par consequent ne le pouuant chastier si bien qu'il le desireroit, estant empesché ailleurs, & le Cheual sentant que le chastiment que l'on luy donne n'est pas iustement au temps de sa faute, & que nonobstant iceluy il ne laisse pas de se transporter vne partie où il veut, n'estant retenu que de la main del'homme, qui n'est pas assez fort pour cela: Il n'y a nul doute que si c'est vn Cheual vigoureux & malicieux, le Cavalier aura beau aller de pas, trotter, galopper & exercer sa patience à endurer toutes les vilanies de son Cheual; premierement, que de l'obliger de se laisser conduire à luy & à souffrir la main & le talon, & se trouuera Cheual de cette nature, qu'auant que d'en venir-là par cette voye, il aura estropié plusieurs hommes, & luy-mesme pourra auoir les jambes ruinées du long trauail qu'il luy aura conuenu faire souffrir pour le rendre à ce point: On me dira que si ie mets vn tel Cheual au pillier, que se voyant pris de court & resserié, il se desesperera & se pourra dōner quelques tours de reins; mais comme j'ay dit cy-deuant, le sage Cavalier, consideratif en ce qu'il fait, donnera bien

ordre que cela n'arriue pas, & esquiuera luy-mesme tous les hazards que j'ay fait iuger par l'autre voye, en ce qu'il est tout certain que iamais vn Cheual tout seul n'estant trop pressé de personne, ne se fait mal luy-mesme.

Estant donc mis au pillier tout seul, sans homme dessus, comme j'ay cy-deuant dit, & estant doucement animé de la gaule, pour l'obliger de cheminer au pas, au trot, ou au gallop, comme il se presentera à main droite; premierement, s'il luy prend quelque meschanceté, il le faut laisser faire & le tenir ferme, sans luy donner en ce temps-là de fougues ny le presser, pource que sa malice s'excutera volontiers en auant, qui est ce que l'on cherche, & si elle tend afin de s'eschapper de-là, il prend luy-mesme à propos & ferme le chastiment que l'homme ne scauroit pas luy donner; Ainsi ne le pressant pas, & se gouuernant avec prudence, on peut connoistre éuidemment que l'ysage du pillier ne ruine pas les Cheuaux, pourueu que celuy qui en vse l'entende; car les plus dangereuses leçons pour eux & pour les hommes sont les premieres, pource que lors qu'ils les connoissent ils s'y laissent conduire bien plus fa-

H iij

62 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
cilement qu'ailleurs, en ce qu'ils s'apperçoient
que là ils sont iustement chastiez de leurs fautes,
au temps qu'ils les commettent.

Du leger, gentil, & de bonne nature.

CHAPITRE XXVII.

LE Cheual de cette humeur s'y peut aussi
mettre sans danger, & la raison y est tou-
te naturelle, car si vn bigearre malicieux &
plein de feu s'y réduit avec la consideration re-
quise à l'homme, il se peut croire que le gentil
& de bonne nature y estant mis avec toutes les
douceurs requises pour peu de chastiment qu'il
se donne luy-mesme, il s'en apperceura bien-
tost, d'autant qu'il ne s'enyure pas de colere
comme l'autre, & lors qu'il s'en apperçoit &
qu'il commence à se laisser conduire, on peut
executer les leçons que j'ay cy-deuant dites
avec iugement selon le besoin.

Du lasche & paresseux.

CHAPITRE XXVIII.

S'il s'en trouue quelqu'un qui soit lasche & paresseux, il s'y peut aussi mettre sans hazard, bien que son naturel fust plus propre au carrosse qu'au manege, mais pourtant il s'en treuve quelquefois de paresseux que l'on pourroit galoper long-temps & se rompre les bras du caueçon & de la bride, se trouuillant le corps à tirer perpetuellement auant que deles pouuoir resueiller; mais les Cheuaux de cette nature estant mis à l'entour du pillier & suiuis avec vn ou deux hommes la chambriere en la main, l'apprehension qu'ils ont de se voir retenus & de ceux qui les suiuent, les obligent à se deliberer & s'accoustumer de faire avec action ce qu'ils ne faisoient auparauant qu'avec paresse & lascheté; & ainsi leur en donnant peu & souuent, on les accoustume à prendre cette cadence, & les fait-on quelquesfois paroistre plus qu'ils ne sont; car il est tres-certain, & est vne maxime generale, qu'il faut

64 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
que tous les Cheuaux ne vont que par coustume: Tellement que c'est l'industrie du Cavalier de leur en donner de bonnes, & n'y a point de plus assésuré moyen que de leur en donner peu & souuent.

Du pesant & malicieux.

CHAPITRE XXIX.

LE Cheual de cette nature s'y peut mettre aussi, & luy donner la mesme leçon qu'au precedent, sinon que le connoissant malicieux, il faut que le Cavalier tache premierement de l'alegerir que de le presser, d'autant que si auparavant d'estre alegery on le pressoit, il ne manqueroit pas de se deffendre de sa malice; laquelle n'estant pas secondée de force ny de legereté, il y auroit hazard que le Cheual estant attaché à terre à cause de sa pesanteur, cela l'obligeast, voyant que de sa force il ne se pouuoit deffendre, de se ietter contre terre, ou tacher de faire quelques essans, n'estant assisté de force ny de legereté, tomber ou se renuerser, & quelquefois se coucher, pour se deffaire de son homme.

A ces Cheuaux-là ie serois d'auis que doucement on leur fist connoistre le pillier de pas, de trot, ou de gallop en main, & sous l'homme tout doucement, sans les presser, leur faire entendre la gaule entre les deux pilliers, puis les leuer deuant à l'entour dudit pillier & entre les deux (comme j'ay dit cy-deuant) pour les alléger le plus que faire se pourra, auant que de les presser, & lors que l'on les iugera le deuant à commandement, on les pourra animer vn peu & les presser dauantage, d'autant que s'ils ont de la meschanceté à faire paroistre, ils se deffendront en leuant le deuant, qui vaut beaucoup mieux que d'estre attachez à terre; car se deffendant par cette voye, ils ne sont pas si coustumiers à se ietter contre terre pour se deffendre de l'homme; mais ayant le deuant à commandement & estant pressez asprement de la chambriere, lors qu'ils se deffendent, ils se porteront plus facilement en auant, y estant comme obligez, ayant le deuant en l'air.

Du desespéré de bouche.

CHAPITRE XXX.

IL se rencontre aussi des Cheuaux, ou de nature ou par accident, qui sont desesperez de la bouche & ne peuent souffrir en aucune maniere que le Cavalier se serue de la bride pour les conduire: Ceux-là, ie desire aussi qu'ils soient mis au pillier pour des raisons, dont la premiere est, que vous ne pouuez conduire vn Cheual que de la main. Or est-il, que s'il se defend contre elle, & qu'il ne l'a veuille souffrir, il y a bien peu de moyen que le Cavalier le puisse mener à la campagne, sans estre en danger de se faire mal, bien que la plupart les endorment au petit gallop peu à peu par le droict & avec longueur de temps, leur font prendre quelque peu d'appuy; mais aussi ce n'est pas sans traualer le Cheual dauantage, & sans quelquesfois se mettre au hazard de se blesser; deux choses que ie desire esquiuier le plus qu'il me sera possible, & que ie souhaite, que ceux qui suiuent nostre methode, & qui ayment l'exercice se

gardent ; car tout exercice du corps se fait pour le plaisir ou pour l'vtil , ou pour tous les deux ensemble , comme cettuy-cy : Si c'est pour le plaisir , il n'y en a point à se faire mal ; si c'est pour l'vtil , la fin de l'art est de mettre vn Cheual au point de pouuoir rendre du seruice à son maistre : Il faut donc l'espargner le plus que l'on peut & luy conseruer les jambes & les reins pour s'en seruir au besoin , & en prendre plaisir quand l'occasions'offre.

Tel Cheual se doit donc mettre au pillier premierement (comme j'ay dit cy-dessus) pour luy apprendre à le connoistre & obeyr doucement à l'ayde que l'homme luy fera de sa gaule ; puis quand il pourra monter dessus , tascher doucement à l'entour dudit pillier à le sentir dans la main , soit au pas , trot , ou gallop , sans presser le Cheual en aucune sorte ; & ainsi il pourra plustost prendre connoissance de la bride , pour le moins , pour se laisser conduire sans faire mal à l'homme , & lors que l'on iugera le pouuoir mener par tout , au pas , trot , ou gallog , sans danger : Je veux bien que tel Cheual se mene au petit gallop , à la campagne , & que l'on l'arreste souuent , quelquefois le poussant &

l'arrestant doucement; puis sur la fin de sa leçon, auant que de le descendre, l'attacher entre les deux pilliers pour le faire fuyr la gaule & les talons deçà & delà, comme j'ay souuent dit, & le tenir en obeyffance, ne luy demandant que cela iusques à ce que la teste soit assuree, & qu'il aye de l'appuy à la main, sinon quelquefois commencer la leçon à l'entour du pillier, pour tascher sans le presser à luy faire prendre la cadence, puis l'oster hors de là & le galoper comme dessus, & sur la fin entre les deux pilliers.

Voila comme quelquesfois le trot & le galop à la campagne n'est pas mauuais: Mais premierement, il faut que le Cheual se laisse conduire à l'homme, pour esuiter aux accidents & au long traueil.

Après toutes lesquelles choses executées sur tous Cheuaux de diuerses natures, le Cavalier s'y gouvernant selon ce qu'il iugera de leur humeur, il pourra continuer les leçons, suiuant ce que j'ay dit cy-dessus, lesquelles faisant de la sorte, il rendra son Cheual prest d'adjuster en peu de temps & dans la main & dans les talons, comme j'ay cy-deuant fait remarquer.

Et comme c'est l'esprit du Cheual qu'il faut le

plus trauailler, il faut aussi que l'esprit du Cavalier soit en perpetuel trauail pour espier toutes sortes d'occasions , afin de paruenir à ce qu'il desire , sans laisser passer aucun mouuement, ny aucun temps qu'il ne prenne.

Je croy auoir assez parlé contre ceux qui n'approuuent l'usage des pilliers , monstré comme la facilité y est bien plus grande pour les Cheuaux, le trauail moins penible, tant pour eux que pour les hommes, & le hazard presque du tout hors pour le Cavalier ; & si cette raison n'est suffisante pour leur faire croire cette verité qu'ils viennent voir trauailler & faire trauailler Monsieur de Pluinel , il leur fera connoistre que ce sont des enfans de douze, quatorze & quinze ans les plus vieux, qui dressent ces Cheuaux, & des meilleures maisons de France, la vie desquels luy est trop chere pour la hazarder.

Il se void donc clairement par cét exemple, qu'il y a plus de facilité & de promptitude pour les hommes & pour les Cheuaux, suiuant nostre piste; Car qui auroit mis vn enfant sur vn Cheual de l'humeur dont j'ay parlé cy-detant, pour le galoper à la campagne , vous pouuez penser qu'il n'en auroit pas la raison, & que

peut-estre ne descendroit-il pas de dessus en vie;
 & cependant tous les iours ils montent les plus
 fascheux & font reüssis les leçons qu'ils execu-
 tent dessus, de telle sorte, que la fin est telle que
 nous la desirons; De chercher d'autres preuues
 plus suffisantes, ie ne m'en mettray point en
 peine; car ce que i'en fais est plus pour esgayer
 mon esprit & soustenir la verité, la faisant voir
 toute apparente à vn chacun, que pour autre
 chose, qui fera que j'en demeureray à ce terme,
 pour reprendre le lieu où ie m'estois arresté.

*Les raisons pourquoy il est besoin que l'homme
 soit intelligent en la science, auant que de
 le faire monter sur vn Cheual ignorant.*

CHAP T R E X X X I.

A Vant que passer outre, ie diray qu'il est
 tres difficile de dresser vn Cheual de gran-
 de force & plein de feu, si l'homme qui mon-
 tera dessus est ignorant, quoy que celuy qui le
 regardera trauailler soit tres-sçauât en la scien-
 ce; & pour en faire voir la raison, c'est que la
 science de la Caualerie n'ayant pas esté au com-

mencement en la perfection qu'elle est, il estoit fort aisé aux hommes de mener leurs Cheuaux, parce que nos premiers Peres ne s'en seruoient qu'à aller au pas, au trot, & à courir sans selle & sans bride, autre que quelques cordons ou filets dans la bouche, comme encores font presque toutes les Nations barbares: En apres ceux qui ont vn peu passé plus outre les ont fait tourner de toute leur force fort large, sans obseruer aucune iustesse à eux ny à leurs Cheuaux; mais depuis ces derniers siecles, que nous auons trouué l'inuention d'ajuster vne selle & vne bride au Cheual, pour donner belle & bonne tenuë au Cavalier, & bonne posture au Cheual, l'obligeant d'obeyr à l'homme, au pas, au trot, au gallop, terre à terre, à courbettes, balotades, groupades, capriolles, & vn pas & vn sault, soit en auant & en arriere, de colté, en vne place & sur les voltes, faisant toutes ses actions à tous les temps qu'il plaist au Cavalier, endurent & souffrant les aydes & les chastimens, non sans inquietude, ny sans tesmoigner leur ressentiment; mais sans colere & sans desordre, j'ay creu que pour abreger il estoit aucunement necessaire de commencer à dresser

l'homme & luy faire sentir tous les mouuemens du Cheual, au pas, au trot, au gallop, à courre à toutes sortes d'airs, à la justesse & bon appuy de la main, les temps & la delicat esse des aydes, comme quoy il en faut vser, & quand il est besoin se seruir des chastimens, ayant estimé que le moyen de paruenir à toutes ces choses avec la fermeté & la bonne posture que ie desire au Cavalier, estoit de le mettre premierement sur vn Cheual dressé, pour luy donner parfaite connoissance de ce que ie viens de dire, afin qu'apres qu'il le sçaura, il puisse plus facilement iuger le bien & le mal que le Cheual ignorant, executera sous luy pour le carresser du bien & le chastier du mal: ce que difficilement il pourroit faire par autre voye, car le Cheual ignorant faisant quelque desordre par colere ou autrement, metroit fort souuent l'homme peu sçauant, qui seroit dessus, au hazard de se blefser, ou à tout le moins en l'incommodant prendroit de tres-mauuaises habitudes: Voila pourquoy il faut commencer à dresser l'homme le premier, tant pour éuiter aux perils qu'ils pourroit encourir, le mettant d'abord sur vn jeune Cheual, que pour empescher les mauuaises leçons

leçons que le Cheual receuroit sous luy ; car c'est vne maxime generale, qu'il ne faut iamais s'il est possible aux exercices de plaisir, hazarder la vie des hommes, ny leur laisser prendre de mauuaises habitudes : C'est pourquoy en celuy qu'il s'agist, il est presque impossible d'empescher que l'homme & le cheual tous deux ensemble, s'ils sont ignorans, ne retiennent de mauuaises coustumes, & que l'homme souuent ne soit en peril, nonobstant sa longue habitude jointe au bon iugement de celuy qui le regardera trauailler.

Qu'il se peut quelque fois mettre vn homme ignorant sur vn ieune Cheual non dressé.

CHAPITRE XXXII.

QVoy que j'aye dit cy-dessus, ie n'ay pas fait quelques fois difficulté de mettre de jeunes personnes de quatorze ou quinze ans sur de jeunes Cheuaux tres-fascheux & non dressez, encores qu'il soit bien vray que les plus sçauans escoliers n'y sont pas trop bons, pour parfaitement venir à la fin de ce que ie desire,

K

74 LA PRATIQUE DV CAVALIER,

au moins ie ne l'ay pas fait sans consideration & sans qu'il en soit arriué du peril à l'homme & au Cheual; mais pourtant cela ne se doit entreprendre sans auoir parfaite connoissance de l'vn & de l'autre, & sans sçauoir ce que l'homme peut souffrir sans incommodité, & preuoir ce que le Cheual doit faire, afin que si c'est plus que la portée du Cavalier, & esuiter par les moyens de cette connoissance les accidens qui en peuuent auenir.

Comme l'experimenté Cavalier peut connoistre la portée de l'homme & du Cheual, & par ce moyen euiter les accidens qui peuuent arriuer faute de cette connoissance.

CHAPITRE XXXIII.

LA longue experience m'a fait obseruer, que pour bien connoistre la portée & le naturel d'vn ieune Escolier, il faut le regarder pour en iuger quelque chose par sa phisionomie, le faire parler pour voir quel est son esprit, & le mettre sur vn Cheual duquel on soit asseuré, pour reconnoistre sa force & sa fermeté

naturelle : De mesme, il faut regarder le Cheual fixement dans les yeux, pour iuger de son naturel & de son inclination, le faisant remuer doucement, vigoureuſement, & meſme rudement, pour ſonder ſa force, ſa colere ſ'il en a, de quelle ſorte il l'exerce, quelles ſont ſes deffenses, les actions qu'il fait auparauant d'entrer en colere, celle qu'il fait durât qu'elle dure, & celle qu'il demonſtre quand il reuient à ſoy, afin qu'ayant connoiſſance de ces choſes, il puiſſe aparier l'homme & le Cheual, de ſorte qu'il n'en puiſſe reüſſir que du bien ; eſtant à remarquer que pour atteindre à cette perfection, il conuient que celuy qui enſeigne & qui veut pratiquer cette methode aye vne grande patience & vne grande reſolution.

Que la patience & la reſolution ſont les choſes les plus neceſſaires en cét exercice.

CHAPITRE XXXIV.

IL faut que le Cauallier qui a atteint la perfection de la ſcience dont ie parle ſoit patient & reſolu ; car autrement vn hom-

K ij

me qui ne se sert que de la patience ne se peut pas dire sçauant, & celuy qui ne met en usage que la force & la resolution, & le plus souuent mal à propos est encores plus ignorant, & plus capable de gaster des Cheuaux par cette resolution inconsiderée, que de les reduire à la raison; mais pour les bien ajuster ensemble & s'en seruir vtilement, il y faut prendre garde de près; car si vn homme souffre quantité d'extrauagances & de desordres à son Cheual sans raison (pource qu'il en faut quelquesfois endurer avec iugement) & sans qu'il le chastie, celuy-là se doit veritablement nommer ignorant & non patient; comme aussi celuy qui bat son Cheual sans necessité, & lors qu'il n'a besoin que des aydes, qui le tourmente des esperons, de la gaule, de la bride & du caueçon au moindre petit manquement qu'il fait, sans chercher autre inuention pour le ramener, quand il commet ses legeres fautes; je nomme aussi tres-certainement cét homme là, colere ignorant, & non pas resolu; car la resolution est proprement de chastier le Cheual quand il est temps, & non autrement.

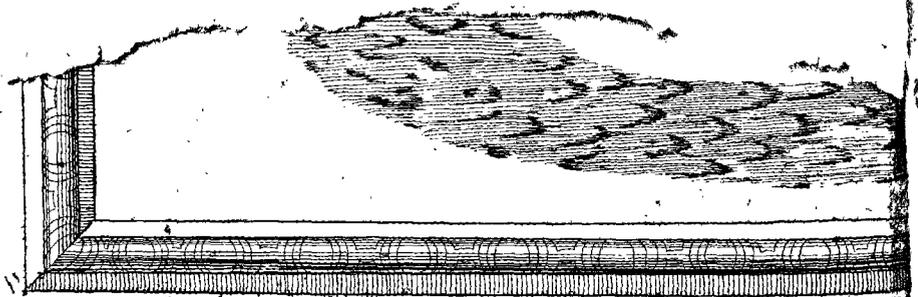
Fin de la premiere Partie.



FIGURE DE LA SECONDE PARTIE



conduire dans la main & dans le
alons, de son air sur les voltes, puis la teste
K iij





LA PRATIQUE
 DV
 CAVALIER,
 OV L'EXERCICE
 de monter à Cheual.

SECONDE PARTIE.

Qui fait voir ce qu'il faut faire pour rendre le
 Cheual obeyssant aux plus grandes justesses.

*Des moyens qu'il faut tenir pour commencer
 d'ajuster vn Cheual.*

CHAPITRE PREMIER.

LORS que le Cheual est reduit aux
 termes que-j'ay cy-deuant dit , &
 qu'à l'entour du pillier il se laisse
 conduire dans la main & dans les
 talons , de son air sur les voltes , puis la teste

K iij

contre le pillier de costé à chaque main, entre les deux pilliers de costé deçà & delà des hanches, le sentant sous le bouton à vne place dans la main & dans les deux talons, souffrant les aydes des jambes & des talons au besoin, sans se mettre en colere, alors le Cavalier luy pourra oster le caueçon & commencer à le promener sur les voltes, se seruant fort de la main & luy faire porter les espaules ou bon luy semblera, & taster si hors du pillier il ne fera nulle difficulté d'obeyr: ce qu'il ne fera, si on l'a senty dans la main & dans les deux talons, comme j'ay dit cy-dessus; si toutesfois il refusoit, ce seroit vn tesmoïgnage que le Cavalier ne l'auroit pas bien senty estre à luy; premiere-ment, que de l'oster de la subjection des pilliers, auquel cas il luy pourra remettre, & con-
 nuier iusques à ce qu'il le sente capable de luy respondre; ce qu'estant & portant les espaules où il desirera, il doit approcher vn talon & puis l'autre, pour taster aussi & faire cheminer les hanches d'vn costé & d'autre, sans que les espaules bougent n'y cheminent que fort peu, & lors que l'on le connoistra obeyssant en cette sorte, on le pourra faire cheminer de costé à

vne main, & à l'autre de la main du talon tout ensemble, le sentant tousiours sous le bouton, & plus prest à se mettre sur les hanches que sur les espaules; car en faisant toutes ces espreuues, si on le ressenoit abandonner quelque peu plus sur la main, que la fantaisie du Cauallier, il le doit arrester plus souuent, & à tous ces arrests le leuer & le tenir sur les hanches le plus qu'il pourra.

Seconde leçon pour ajuster un Cheual.

CHAPITRE II.

COMME le Cauallier sent cette premiere Obeysance de son Cheual estant sur sa foy & hors du pillier, & qu'il ne le refuse en aucune maniere, il doit le passer sur les voltes, se seruant pourtant tousiours de la main, sans tant le ferrer des hanches; car il suffira que le Cheual chemine seulement vne hanche dans la volte pour le commencement; d'autant qu'ils ne se seruent que trop des hanches, & par ce moyen se rendent paresseux des espaules: c'est pourquoy à ce commencement il se faut seruir

de la main selon le besoin que le Cavalier iugera; car il y a des Cheuaux qui se serrent trop des espauls & pas assez des hanches; à ceux-là, le Cavalier fera la guerre à l'œil, car son Cheual entendant la main & les taöls, il le doit conduire rondement & l'apprendre à passeiger sur les voltes, pour accommoder ses jambes; en sorte qu'il ne se les choquent point; & si par hazard en le passeigeant, il se presentoit de son air, le Cavalier prendra ce temps & l'aydera doucement, pour l'obliger de faire vñ quart de volte, vñ demie, ou vñ toute entiere, selon le jugement qu'il fera estant dessus: puis apres luy auoir fait carresses, le repasseiger derechef, tant à vñ main qu'à l'autre, & s'il se presente faire, comme j'ay dit, sinon l'animer doucement pour le faire presenter, & lors que le Cavalier connoistra qu'il luy obeyt à cette leçon, il le doit descendre sans l'ennuyer & le renvoyer au logis, bien que ce qu'il aye fait ayf esté vñ partie pour son plaisir.

Troisiesme

Troisiesme leçon pour ajuster vn Cheual.

CHAPITRE III.

LE Cheual en estant iusques-là , & en le passeigeant, se presentant & faisant pour son plaisir vn quart, vne demie, & iusques à vne volte entiere., si le Cavalier sent qu'il obeyffe de pas facilement aux passeiges , à la main & aux talons , & qu'en se presentant il souffre l'ayde de la main , du talon , estant en train , se ferrant & eslargissant tant des espauls que des hanches , suiuant la fantaisie des hommes , alors il n'y aura plus de danger, que le Cavalier en le passeigeant , bien que le Cheual ne se presente , (& quand il se presenteroit ne prendre pas ce temps-là , mais lors qu'il ne s'y presenteroit plus) prenez le bout des rennes & l'animez de la langue & de la gaulle ; & s'il respond, luy faire faire vne volte , deux , ou trois , & l'arrester à la fantaisie du Cavalier , & non du Cheual , pour luy apprendre à se leuer quand l'homme voudra , & s'arrester de mesme ; & s'il refuse de se leuer pour la main ou pour la

L

gaule, le Cavalier luy doit donner vn bon coup des deux talons pour le chastier de son refus; puis recommencer à leuer, afin de l'obliger à estre tousiours prest à faire la volonté de l'homme; mais pourtant encores que j'approuue icy de surprendre son Cheual, pour l'accoustumer à estre tousiours préparé; si est-ce que ie ne conseille pas au Cavalier, estant en bonne compagnie, de commencer à faire aller son cheual par surprise, mais en le passeigeant doucement & luy faire sentir tantost vn talon tantost l'autre; puis quelque petit coup de gaule pour l'animer & l'obliger de se presenter, & lors qu'il le sentira venir, il se pourra aneruer doucement sur les estriers, en s'estendant dans la selle; puis en prenant le bout des rennes à l'instant que son Cheual se voudra presenter, & se mettant le corps en bonne posture, il pourra de meilleure grace se faire paroistre & son Cheual tout ensemble, que s'il le surprenoit; mais ce que j'en ay dit cy-dessus, n'est que pour accoustumer le Cheual à estre tousiours prest.

Quatriesme leçon pour ajuster un Cheual.

CHAPITRE IV.

LE Cavalier ayant réduit son Cheual à ce point d'obeyssance, de se laisser conduire tant de la main que du talon, & respondant aux aydes de la langue, de la main & des talons, selon la volonté de l'homme : Il doit apres le promener sur les demies voltes de pas, & qu'il y ait de la distance entre les deux demies voltes de huit ou dix courbettes; puis le Cheual obeyssant de pas, le Cavalier doit commencer à main droite, & en prenant le bout des rennes (comme dit est) leuer quatre ou cinq courbettes, le chassant en auant, puis luy faire carresse & acheuer de pas tout doucement la demie volte & l'arrester, en faire de mesme à main gauche, se seruant de la main & des talons, selon que le Cavalier iugera le besoin; & ainsi continuëra cette leçon pour seulement accoustumer son Cheual à faire ces quatre ou cinq courbettes en auant; estre droit & arrester où il plaist à l'homme.

L ij.

Cinquiesme leçon pour ajuster un Cheual.

CHAPITRE V.

OBeissant à ces quatre ou cinq courbettes, s'arrestant droit & finissant ses demies voltes de pas, le Cavalier taschera en commençant ces quatre ou cinq courbettes de le faire passer plus outre, en l'aydant de la main & des talons, selon le besoin, pour luy faire acheuer la demie volte, & sur tout se servir de la main, & faire que le Cheual bien qu'il aye les hanches dedans y ayt aussi la teste, & lors qu'il aura fourny vne demie volte, tant à vne main qu'à l'autre; l'arrestant à chacune, il le faudra promener de pas & ne le leuer pas tousiours, de peur de l'ennuyer; & aussi que le leuant toujours, le Cheual prendroit de l'imparience, il se presenteroit avec ardeur, qui le feroit precipiter: Tellement que pour éviter cét accident, il ne le faut pas leuer à toutes les fois, mais lors qu'il n'y presentera pas; car s'il se presentoit avec trop d'action, il le faudroit appaiser & cheminer de pas, d'autant que ce

quele Cheual fait avec ardeur & impatience, il ne le conçoit iamais, & ne luy sert que de le trauailler.

Sixiesme leçon pour ajuster vn Cheual.

CHAPITRE VI.

LE Cheual estant assureé de bien commencer ces demies voltes par quatre ou cinq courbettes en auant, & deles bien finir de son air, au lieu de l'arrester à la fin, le Cavalier luy en doit faire faire quatre ou cinq à vne place apres auoir ferré sa demie volte, ou s'il s'entretenoit trop les luy faire faire en auant, le chassant des deux talons selon le besoin, & le sentant tousiours dans la main; puis apres que le Cheual aura obey en ce lieu-là, il le doit mener lelong d'vne allée droite & le promener deux ou trois tours de pas par le droict; puis obligeant son Cheual de se presenter, luy faire faire en auant selon ce qu'il iugera à propos, ou peu ou beaucoup, ou selon ce qu'il sentira son Cheual disposé, & luy ayant obey, le descendre avec carresse, continuant cette leçon iuf-

L iij

96 LA PRATIQUE DV CAVALIER,

ques à ce qu'il soit assurez sur les demies voltes & par le droit: Que si durant toutes ces leçons il luy prenoit quelque malice extravaigante contre l'attente du Cavalier, sans s'opiniastrer davantage, on le peut remettre aux piliers avec le caueçon, & le chastier vertement de la gaulle & des talons, le faisant rendre-là, & demander par ses actions obeyssantes pardon de sa faute.

Septiesme leçon pour ajuster un Cheual.

CHAPITRE VII.

A Pres que l'on connoistra le Cheual assurez sur les demies voltes & par le droit, il faudra luy donner leçon de costé, & pour y commencer, il sera besoin le promener de pas, de costé, deçà & delà, tant de la main que du talon; & pourra le Cavalier pour se faciliter davantage cette leçon se servir d'une muraille, & là apres luy avoir fait reconnoistre de pas, le leuer deux outrois courbettes; puis le carrefser, cheminer de pas & leuer, & ainsi apres trois ou quatre reprises de chaque costé, le

sentant toujours dans la main, & luy continuer cette leçon tant qu'il obeyffe; puis apres, il sera à propos de luy faire reprendre cinq ou six courbettes de chaque costé, sans l'arrester: ce qui se pourra faire à l'heure que l'on le sentira bien libre à fuyr vn talon; car lors le sustentant toujours de la main sans quitter les aydes de la langue & de la gaule (s'il en a besoin) il faudra ayder de l'autre talon deux ou trois courbettes; & s'il y respond, l'arrester & luy faire carresse: S'il n'y respond, les deux pilliers pourront servir à cela, & à le remettre en cette obeyffance; & par ce moyen, le Cheual apprendra à reprendre de costé & d'autre, de sorte que luy continuant cette leçon sans l'ennuyer, en peu de iours il pourra aller de costé la teste hors de la muraille.

Huictiesme leçon pour ajuster vn Cheual.

CHAPITRE VIII.

Estant assure de costé sans aller en auant, il sera bien à propos de luy donner la mesme leçon de costé; mais au lieu de le faire aller

deçà & delà fans auancer , ie veux qu'il chemine en auant six ou sept pas de costé du talon droict, puis en reprenant six ou sept pas de costé du talon gauche aussi en auant , & ainsi luy faire conceuoir deçà & delà de pas; & lors qu'il aura conceu cela & qu'il s'y laissera conduire de pas , on luy pourra bien faire faire de son air, d'autant que le Cheual le treuuerá plus aisé, en ce qu'allant en auant il n'est pas si contraint qu'en vne place; mais pour ce faire, l'ayde del'homme est vn peu differente de celle de costé, sans aller en auant ; pource que de costé seulement, sans aller en auant , le Cavalier n'a que faire qu'à empescher que son Cheual ne le transporte , en le soustenant & portant la main doucement du costé qu'il veut qu'il aille, approchant le talon: comme s'il veut qu'il aille à main gauche y porter la main, & ayder du talon droit, soustenant du gauche si besoin est ; mais pour aller de costé en auant, si c'est du costé gauche, il faut porter la main, comme dit est , en la soustenant; mais il faut soustenir le Cheual des deux talons en le chassant en auant & l'aydant , toutesfois en le chassant du droict plus que du gauche, & ainsi de mesme

mesme à l'autre main, & peut seruir cette leçon-là au Cheual, en ce qu'allant par le droict, s'il venoit à se jeter où sur vn talon ou sur l'autre, & qu'il ne fust accoustumé de prendre les aydes d'vn talon seul, en allant en auant; on ne pourroit pas le redresser sans desordre, d'autant que sentant approcher vn talon plus que de l'autre, il penseroit qu'on le voulust faire aller de costé seulement; mais estant accoustumé à prendre l'ayde de l'vn ou de l'autre en auant, cela le redresse sans incommodité.

Neufiesme leçon pour ajuster vn Cheual.

CHAPITRE IX.

Comme le Cavalier aura reduit son Cheual à luy respondre à ce que dessus, il sera besoin qu'il luy donne leçon en arriere; ce qu'il fera en cette sorte.

C'est que dans vne carriere ou le long d'vne muraille, il le doit tirer en arriere de pas, puis luy ayant fait reconnoistre, le leuer deux ou trois courbettes ou plus en vne place, & tirer arriere deux ou trois pas, & ainsi aller leuant

M.

& tirant arriere de pas quatre ou cinq reprises, puis arrester son Cheual.

Et remarquera le Cavalier que pour faire aller vn Cheual par le droict sur les demies voltes, sur les voltes & de costé, il ne faut que tenir la main ferme, sans en ayder le Cheual à tous les temps; mais en arriere, c'est le contraire, pource qu'il faut ayder le Cheual de la main à tous les temps, comme le deuant, retomber à terre, le tirer doucement, & l'ayder des talôs vn peu plus en arriere, & ne se tarquer pas du tout tant, ny ne pezer si fort sur le derriere, comme aux autres aydes.

Le Cavalier vsant de cette sorte pourra obliger son Cheual & le porter à demy par surprise, en l'aydant à propos à en faire quelques vnés en arriere; auquel cas il l'arretera court & luy fera carresses; & si apres il y retourne, le descendre & le renvoyer au logis, & continuer cette leçon tous les iours (apres l'auoir quelquesfois auparauant desennuyé à luy faire faire quelques voltes ou demies voltes, pour luy donner du plaisir; car s'il y a moyen, il faut obliger le Cheual à prendre plaisir à tout ce qu'il fait) iusques à ce qu'il y aille librement, &

alors il s'en faudra peu que le Cheual ne soit au point où on le desire.

Dixiesme leçon pour ajuster un Cheual.

CHAPITRE X.

Lors que le Cavalier sentira son Cheual lassuré par le droict sur les demies voltes, sur les voltes, de costé sans aller en avant, de costé allant en avant, en vne place & en arriere; Il le doit passer sur les voltes & le tenir iuste & droict, les hanches dedans, & continuer ce passage assez lōg-temps pour accoustumer son Cheual à la patience, & à se tenir en cette justesse tant qu'il plaira à l'homme; puis luy ayant fait faire des voltes les plus iustes que faire se pourra, il luy doit donner leçon sur le chāgement de main, qui est qu'en le passegeant droict, & les hanches iustes, comme j'ay dit, le Cheual estant dans la main, dans les talons & sur les hanches (comme j'ay monstré le chemin de luy mettre cy-deuant) & ayant de la patience pour attendre ce que l'hōme luy veut demander, il doit estre prest à tous les temps.

M ij;

102 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
de changer de main ; si tant est que le Cau-
lier luy aye donné leçon bien à propos de costé,
tant de la main que du talon ; neantmoins il
luy doit monstrer ce qu'il desire de luy, & en le
passegeant de pas luy faire connoistre le chan-
gement de main ; & lors qu'il l'aura bien re-
connu, il luy fera faire de son air, puis pour le
contenter, le descendre & le renuoyer, & aux
autres iours qui luy fera repeter cétte leçon,
il le descendra ou de costé, ou par le droit, ou
en arriere, selon ce qu'il iugera son Cheual en
auoir besoin.

Vnzieme leçon pour ajuster un Cheual.

CHAPITRE XI.

POUR ce qu'il y en a qui admirent quand vn
Cheual fait la croix, & que peut-estre ils
ne scauent ce que c'est : le parleray icy du
moyen de luy faire faire, qui n'est pas chose
difficile au Cheual reduit au poinct cy-dessus,
d'autant que faire la croix n'est autre chose
que faire aller son Cheual en auant, en arriere,
à vne place & de costé, deçà & delà ; ce qu'il

faut accoustumer au Cheual à faire sans l'ar-
 rester : ce qu'il fera fort aysément, veu que
 desia il le sçait & ne reste plus au Cavalier que
 d'y accoustumer son Cheual tout doucement
 & prendre si bien garde de l'ayder, que le chā-
 gement de ses aides se fasse bien à temps, pource
 qu'autrement le Cheual avec raison & sans la
 faute, pourroit faire desordre, & ainsi l'ac-
 coustumant avec discretion en peu de temps,
 il luy fera pratiquer cette leçon sans difficulté.

*Douzième leçon pour ajuster un Cheual
 sur les passades relevées.*

CHAPITRE XII.

DE toutes les plus grandes justesses que
 l'on puisse souhaiter à vn Cheual, il n'y
 a point de leçons qu'il treuue plus difficiles à
 faire que des passades relevées, ayāt oüy dire à
 feu Mōsieur de Pluinel, & pratiqué à son esco-
 le que c'est la vraye pierre de touche pour es-
 prouver la suffisance du Cavalier & l'obeissance
 du Cheual; car si l'un & l'autre executent bien
 cette leçon, on ne peut accuser l'homme d'igno-

M iij

rance, & doit-on attribuer au Cheual vne parfaite bonté & obeyffance, comme il se peut prouuer par raison éuidente.

Premierement, il faut que le Cheual auant que commencer, quelques fougueux & plein de feu qu'il soit, ayt la patience & l'obeyffance de se tenir à vne place & droict, puis qu'il aye l'art de bien partir de la main, sans que ce soit ny sur l'esquine ny en faisant desordre; en apres qu'il arreste iuste sur les hanches, & que de la mesme cadence de son arrest dans la main & dans les talons de l'homme, souffrant ses aydes avec patience (quoy qu'animé de la course) il acheue la demie volte, au fermer de laquelle il attende sur les hanches allant en vne place, le temps de l'autre repart, & ainsi deux, trois, quatre, ou six demies voltes à la fantaisie de l'hōme, en mesme patience, obeyffance & iustesse que la premiere: Tellement qu'avec raison il se peut dire qu'en cette seule sorte de manege le Cheual pratique tout ce qu'il sçait d'art de patience, d'obeyffance, de force & de gentillesse: ce qui se peut apprendre au Cheual, sçachant tout ce que j'ay dit cy-dessus, & me semble auoir assez donné le moyen d'y paruenir.

par cette leçon au Cavalier expert & entendu, ayant déclaré ce que c'est, & la maniere de les faire. Reste seulement à dire qu'il y a plusieurs sortes de personnes & mesme des gens qui se meslent de l'exercice, qui font partir leurs Cheuaux de la main d'autre sorte que iene serois d'avis, & les accoustument de cette maniere, qui est que lors qu'ils les veulent faire partir, ils ouurent les jambes & le bras de l'espée: Tellement que les Cheuaux accoustumez à cette routine, partent le plus souuent, mais cette action n'est pas à ma fantaisie pour deux raisons; l'vne, que tant moins le Cavalier fait d'action à Cheual, & tant plus agreable il est à regarder; & l'autre, qu'il peut arriuer que l'on surprendra vn Cheual, ou qu'il sera las & fatigué de telle sorte, que s'il ne part apres cette posture du Cavalier, & que l'homme demeure les jambes ouuertes, le bras leué & son Cheual en vne place, cela sera de mauuaise grace; car de donner vn coup d'esperon apres, cette action c'est desia fait paroistre sans effect, ce qu'il ne fait pas; car il faut que le moindre mouuement de l'homme soit vn commandement absolu pour le Cheual.

Le conseille donc au Cavalier, lors qu'il voudra faire partir son Cheual de la main, qu'il lasche la main de trois doigts & presse les deux talons d'où ils sont, sans aller chercher son temps plus loin, & qu'il accoustume son Cheual à partir en cette sorte; car lors qu'il se sera apperceu de cela, pour peu que l'homme lasche la main, & approche seulement les deux gras de jambe, le Cheual eschappera de toute sa force; & quand mesmes il ne partiroit pour la peur du gras de la jambe, les deux talons sont tous contre pour y arriuer, sans que l'homme fasse aucune action mauuaise du corps, des bras & des jambes.

Treiziesme leçon des aydes pour les raffiner, & les faire prendre au Cheual plus delicates.

CHAPITRE XIII.

I'Ay desia dit que le Cavalier ne sçauoit trop peu faire d'action, tant du corps que des jambes, pour ayder son Cheual, fuyant tant que faire se pourra la mauuaise coustume de ceux qui a tous les temps que leur Cheual fait,

fait, branlent les jambes de telle sorte, qu'ils trauaillent & ennuyent, les regardant de leur mauuaise posture.

Je desire donc, comme j'ay dit cy-deuant, que l'homme soit placé en la sorte que ie l'ay aduerry, la cuisse & la jambe bien estenduë; & près du Cheual, à ce que les aydes en soient plus proches; & si par hazard le Cheual estoit endormy aux aydes, les prenant avec trop de patience & trop grossieres, comme il aduient souuent: car pour faire souffrir les aydes aux Cheuaux, il les y faut endormir par longues espaces; & mesmes les pinser à tous les temps; qui est la cause qu'ils les prennent grossierement: Mais pour les accoustumer à les recevoir plus delicates, c'est qu'il faut comme le Cavalier sent le Cheual qui s'y endort, qu'il luy donne de fois à autre vn bon coup d'esperon, des deux ou d'vn selon le besoin; puis qu'il raffermissé ses jambes, & presse fort les cuisses, toutes les deux ensemble, ou bien l'vne plus que l'autre; selon ce qu'il iugera; & lors qu'il aura mis le Cheual en cette apprehension, il maniera pour icelle, dés qu'il sentira presser les

N.

deux cuisses, ou l'une plus que l'autre; & ainsi il fera paroistre l'homme avec peu d'action, qui est comme ie le desire.

Cette leçon luy pourra apporter le profit de luy faire remarquer que les talons sont les dernières aydes que nous ayons pour faire aller nos Chevaux: Si donc le Cavalier peut premierement faire manier son Cheual par la seule peur; puis comme il voudra s'alentir, trouuer vne ayde dans la cuisse qui le releue, & encores apres vne autre plus ferme au gras de la jambe, il sera plus à propos de suivre cette methode & garder les talons pour le dernier; car par cette voye le Cheual ira plus long-temps, & le Cavalier paroistra en meilleure posture que s'il commençoit par vn grand temps de jambe & par l'ayde des talons qu'il doit conseruer au besoin, & pour la fin de l'haleine de son Cheual; & peut-on tirer de-là vne consequence certaine, qu'un homme expert en cét art & qui entend bien les aydes, peut mener plus long-temps & de meilleure grace vn Cheual, soit au gallop, terre à terre, à courbettes, ou de quelque autre air, qu'un autre qui ne l'entendra

pas, & qui incommodera son Cheual par ses grands temps de jambes, estant tres-certain que pinser le Cheual bien à propos, se peut nommer la delicatesse principale de toutes les aydes dont l'intelligence est la plus necessaire à l'homme & au Cheual, & sans laquelle il est impossible au Cavalier de faire bien manier son Cheual de bonne grace, & en la sorte que ie le desire, d'autant que le Cheual n'entendant, ne connoissant & ne souffrât les aydes des talons, s'il a besoin d'estre releué, animé ou chastié, il n'y aura nul moyen de ce faire; car le coup d'esperon est pour le chastiment & les jambes, & la fermeté des nerfs pour les aydes: Mais si le Cheual ne respondoit assez vigoureusement aux aydes de la jambe, il en faudroit demeurer là, si le Cheual ne connoissoit & ne souffroit le milieu d'entre le coup d'esperon & l'ayde de la jambe, qui est le pinser que ie viens de dire, lequel fort peu de gens pratiquent (volontiers plustost par faute de sçauoir que de bonne volonté) non plus que l'ayde de la cuisse, qui est la seule pour laquelle ie veux que les Cheuaux bien ajustez par nostre

N ij

no LA PRAT. DV CAVAL. SEC. PART.

methode manient, & que peu de personnes
connoissent, non plus que beaucoup d'autres
choses requises pour la bien-seance & la poli-
tesse de l'homme & du Cheual.

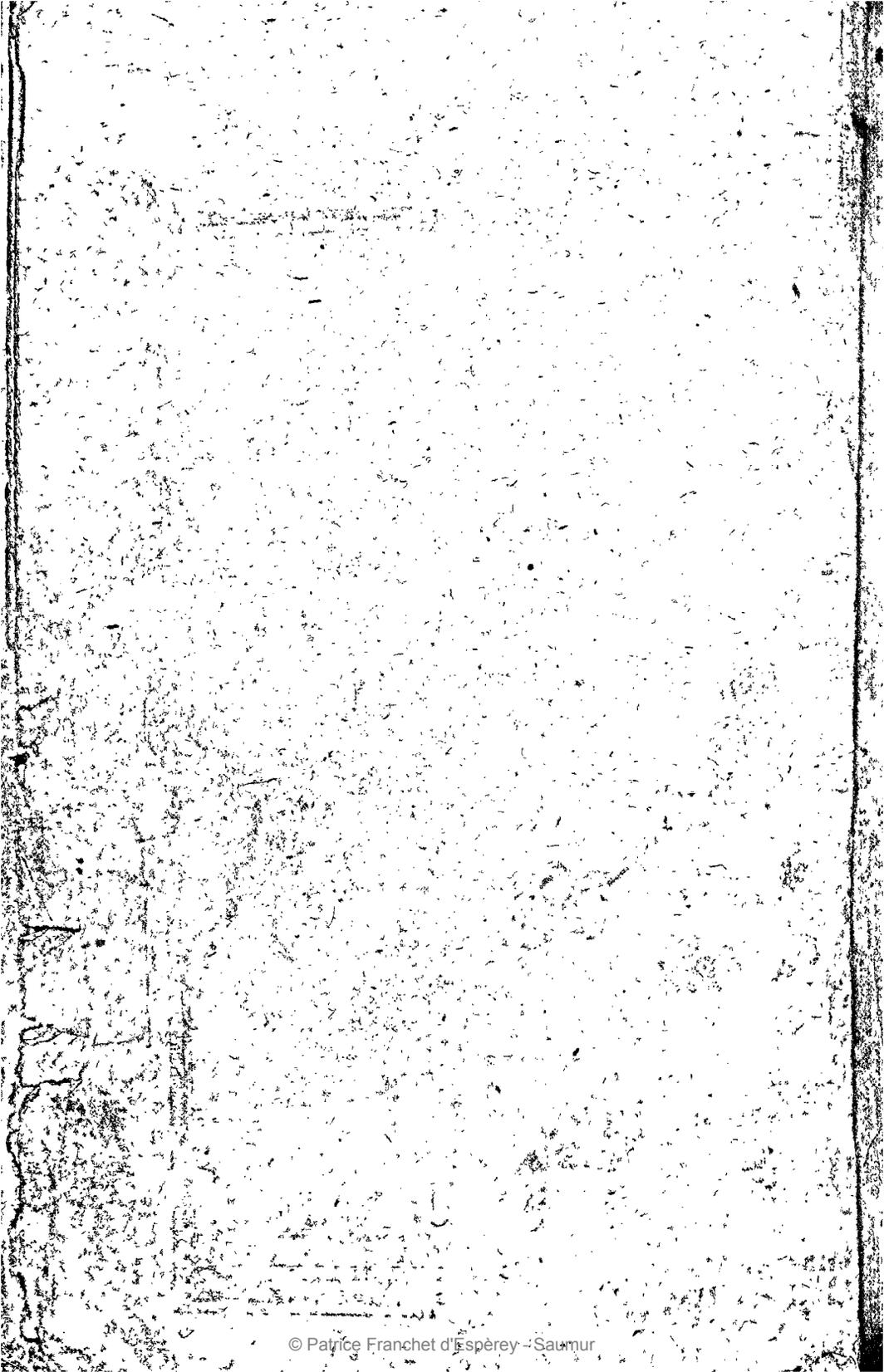
Fin de la Seconde Partie.





FIGURE DE LA TROIZIEME PARTIE







LA PRATIQUE
D V
CAVALIER,
OV L'EXERCICE
de monter à Cheual.

TROISIEME PARTIE.

Qui parle des Airs les plus releuez, comme caprioles, balotades, groupades, & vn pas, vn fault; & la maniere qu'il faut tenir pour y rendre les Cheuaux bien manians.

Qu'il y a de diuerses sortes d'Airs, & pourquoy on appelle l'action que fait le Cheual en maniant Air.

CHAPITRE PREMIER.

Ly a de plusieurs sortes d'actions que le Cavalier apprend à son Cheual, soit pour s'en seruir, soit pour son plaisir, les vnes plus basses, les autres plus releuées, selon qu'il iuge son incli-

N iij

nation, sa force, sa gentillesse & sa legereté, comme terre à terre, courbettes, ou meziert, balotades ou groupades, qui est vne mesme chose, capriolles, & vn pas & vn sault; toutes lesquelles actions le Cavalier a nommées airs, & a pris ce nom-là de l'esleuement que fait son Cheual en l'air, & dit-on celuy manier, du plus bel air qui s'en approche le plus près, & qui s'esleue le plus haut; qui est, comme j'estime, la raison pour laquelle on se sert de ce nom Air.

Reprenant mon discours, j'aduertis le Cavalier de prendre garde de près, que si son Cheual se deffend contre les leçons cy-dessus, il est besoin qu'il considere sa deffense; car si il va en auant, & que seulemēt il se deffende, (s'il est leger & vigoureux) de son esquine, en faisant des sauts au lieu de courbettes, il ne le faut pas chastier, pourueu que le Cheual aille bien deliberé à toute bride, quand il plaist au Cavalier, & qu'il ne se serue de cette deffense que lors que l'on le veut faire leuer deuant, mais faut entretenir le Cheual à la cadence qu'il prendra luy-mesme, soit capriolles, balotades, ou groupades; d'autant que c'est vne chose certaine que les airs

TROISIÈME PARTIE. 113

font donnez au Cheual par la nature, & qu'il faut, s'il est possible, l'obliger à faire demonstration de celuy qui luy est le plus facile, & auquel il a plus d'inclination; car sans doute, c'est celuy auquel il aura meilleure grace en maniant; partant le prudent & iudicieux Cavalier observera soigneusement, comme ie viens de dire, de ne battre pas son Cheual quand il prend quelque cadence, soit de bonne volonté, ou pour deffenses, encorés que ce ne fut pas celle qu'il desire; d'autant que s'il se deffend des sauts, il le faut faire sauter & luy entretenir; car pourueu qu'il prenne vne cadence & qu'il obeysse, il suffit; estant tres-certain que si le Cheual a assez de force pour continuer à capriolles, balotades ou groupades, il se rabaissera très-aysément de luy-mesme à courbettes, ou terre à terre; & qui feroit, autrement tel Cheual vigoureux & plein de feu pourroit faire mille desordres, lesquels en retardant ce que l'on desire, apporteroient mille accidens fâcheux, tant à l'homme qu'à luy.

*Que c'est que les capriolles, & le moyen d'y
acheminer vn Cheual.*

CHAPITRE II.

AYant desia dit cy-deuant la maniere de
refoudre vn Cheual terre à terre & à
courbettes, ie parleray de l'air des capriolles
& de la methode, pour luy faire manier.

Les vrayes & bonnes capriolles ne sont autre
chose que des sauts que fait le Cheual à temps
dans la main & dans les talons, se laissant sou-
stenir de l'un & ayder de l'autre, soit en auant,
en vne place, sur les voltes & de costé, à la fan-
taisie du Cavalier.

Tous sauts ne se peuuent pas nommer ca-
priolles, mais bien ceux-là qui sont hauts &
esleuez tout d'un temps; & le Cheual estant
en l'air à la fin de sa hauteur, auant que tomber
à terre, esparer entierement du derriere, &
non à demy, & faisant resonner la jointure
du jarret, que l'on nomme vulgairement ruer
ou nouier l'esguillette, & continuer cette action
là selon sa force.

Tous

Tous Cheuaux ne sont pas propres à ce manege , en ce qu'il faut qu'ils soient premierement de grande force , fort legers , nerueux & bien fondez sur leurs jambes , pource que cét exercice les ruine beaucoup , osant bien dire avec verité que sans nostre methode, peu de Cheuaux (si de leur inclination seule ils ne s'y mettent) se pourront accommoder à cette cadence , d'autant qu'il s'en trouue rarement de force fuffisante & de legereté pour y fournir , qui ne soient ordinairement impatiens & malicieux , se deffendans de leur force.

Le laisse donc à penser au Cavalier intelligent si les Cheuaux de telle nature sont difficiles à reduire au pas , au trot , ou gallop , sans nostre Ecole ; ce qu'ils feront , quand on les voudra leuer , car s'ils se sont deffendus de pas , à plus forte raison le feront-ils avec furie quand on les recherchera de plus près , & crois que pour en venir à bout , il faudra y apporter vn si long-temps si on ne se fert de nos remedes , que le Cheual auant auoir pris seulement cette cadence & y estre assureé , ses jambes crieront misericorde & sa force sera tellement abbatuë & sa gentillesse perduë , qu'il ne sera plus ca-



pable de faire cette action-là de bonne grace; à laquelle pourtant, pour peu qu'il fasse, il n'aura pas esté réduit sans grand danger de celuy qui luy aura mis; d'autant que comme j'ay dit cy-dessus, tels Cheuaux impatiens ne se laissent pas forçer sans se deffendre; & durant leurs def-fenses, qui n'a des moyens fermes pour les re-tenir, il y a danger qu'ils fassent souuent mal à l'homme; car en ce manege icy, plus qu'aux autres; le Cauallier doit vser de sagesse, de pa-tience & de iugement, pour preuoir aux acci-dens à aduenir, qui sont bien plus grands pour l'homme qu'aux autres airs; d'autant que le Cheual prend plus de fougue & de colere aux sauts, laquelle est plus dangereuse, en ce que les temps sont plus incommodes qu'à aucune autre action que l'on luy puisse faire faire: Tel-lement qu'il faut que le Cauallier soit bien plus consideratif à preuoir sa malice auant qu'elle arriue, pour y donner le remede qu'il verra bon estre; ce qu'il fera, pourueu qu'il soit ex-pert & vsité en la science; car cela estant, il iugera par l'action & dans les yeux de son Cheual le bien ou le mal qu'il doit faire, auant qu'il l'ait executé.

Le conseil pourtant à ceux qui se voudront meller de mettre leurs Cheuaux à cét exercice, de ne le faire pas seuls, ayant besoin d'auoir vn homme sur le Cheual & vn auprès pour luy ayder, qui ne soit pas ignorant pour les causes que j'ay dites cy-deuant ; car celuy qui est à pied iuge mieux de la volonté du Cheual que celuy qui est dessus.

Pour donc acheminer le Cheual à capriolles, il faut premierement le mettre seul & sans personne dessus à l'entour du pillier, & faire comme j'ay cy-deuant dit, quand j'ay donné le moyen de commencer vn Cheual, & de connoistre ce qu'il a dans la fantaisie ; pour esuiter aux accidens de mettre l'homme dessus sans cette connoissance ; puis ayant obey de pas, trot, ou gallop, l'attacher entre les deux pilliers & luy faire fuir la gaulé deçà & delà ; comme dit est, & lors que sans danger on peut mettre vn homme dessus, luy faire faire la mesme chose sous luy ; & ainsi continuant, le deliberer terre à terre, & luy donner l'obeyssance d'aller en auant & de fuyr les talons, au parauant que de le rechercher de plus prés.

Lors que l'on le iugera assez deliberé, & qu'il

O ij

118 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
ne se retiendra point, ille faudra leuer deuant
à la fin de sa leçon, & continuer cét exercice
tant qu'il responde à l'ayde de deuant, & qu'il
la trouue facile; mais il faut prendre garde de
le faire leuer le plus haut du deuant que faire
se pourra, & l'obliger à plier fort les jambes
en touchant doucement dessus avec la gaule,
pour dauantage embellir son air & luy donner
meilleure grace en maniant; car tous les Che-
uaux qui manient par haut ou à courbettes ont
bien meilleure grace quand ils plient les jam-
bes que lors qu'ils les tiennent roides: C'est
pourquoy il est tres-necessaire de les accoustu-
mer à les bien ployer, afin que rendant leur air
plus beau, ils soient plus legers à la main de la
bride.

Il arriue souuent, & ie n'en fais point de
doute, que les Cheuaux capables de manier à
capriolles se trouuant fiers & pleins d'orgueil
par le ressentiment de leurs forces extrêmes, se
deffendront; mais le Cavalier prudent iugera
par son experiéce la maniere de sa deffense; car
comme ie croy auoir dit cy-deuant en quelque
lieu, si la deffense se fait allant en auant & que
son dessein ne soit que d'incommoder l'homme

qui sera sur luy avec vn grand nombre de sauts, tant s'en faut qu'il faille le chastier (encores que ce soit par deffense;) au contraire, il sera besoin le laisser sauter & employer sa force, tafchant parmy ses sauts en auant de garder l'appuy & l'obeyssance de la main, & regler vne cadence esgale à ce quel'on desire; pource que se sera toujours autant dédaigné sur le Cheual, qui peut estre en cette deffense, rencontrera de la facilité en l'execution de ce qu'on luy demande, qu'il pratiquera sans aucun refus pour le plaisir de l'homme; ce qui n'arriueroit pas, si on se vouloit opiniastrer à empescher le Cheual d'employer sa force & sa legereté, soit de bonne volonté ou en se deffendant; mais s'il employoit cette force par malice, s'opiniastrant à ne vouloir aller en auant, il faudroit le fort deliberer par le coup de chambriere, voire mesmes des talons (les connoissant) à aller en auant, à toute bride, ou terre à terre déterminé (s'il en sçauoit la cadence:) Bref, il ne faut iamais que le Cheual aille en arriere, si ce n'est pour le plaisir de l'homme.

Seconde leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE III.

LE Cheual en estant là, on commencera toujours sa leçon terre à terre autour du pillier & à tous les arrests, leuer deuant deux ou trois fois, & s'il luy eschappe quelques sauts ne l'en chastier pas, s'il les fait de gayeté, car c'est ce que l'on luy demande; & s'il se mettoit dans la cadence, sans autre artifice tant mieux; mais s'il les faisoit de malice, il faut le redeliberer terre à terre & à l'arrest; le releuer encores & finir le deuant en haut; puis à la fin de sa leçon le faire attacher entre les deux pilliers; les cordes assez fermes, & de peur d'accident faire descendre l'homme, puis commencer à leuer deuant; & s'il respond librement, il faudra tascher en luy aydant derriere avec la gaulé à le faire espater; c'est à dire ruer; & s'il se deffend contre la gaulé par malice, & qu'il ne voulust obeyr, il sera à propos d'auoir vn poinçon au bout d'vn baston d'assez bonne longueur, & que l'homme qui est à pied, sans luy

dire mot, luy en pique la fesse doucement pour le faire ruer, ce que le Cheual fera sans doute; puis l'ayant fait vne fois seulement, il le faut fort carresser pour luy donner à connoistre que c'est ce que l'on desire de luy, puis derechef r'approcher le poinson du mesme costé & luy faire obeyr à cettè ayde deux ou trois fois; puis l'ayant fort carressé, le renvoyer au logis.

Troisiesme leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE IV.

LE Cheual ayant commencé d'obeyr au poinson, on commencera la leçon encore terre à terre & à courbettes, deux tours seulement à l'entour du pillier, pour tousiours le tenir en l'obeyssance de se laisser conduire & de sentir la main, & aux arrests le leuer fort deuant pour le tenir tousiours leger (car c'est ce qui est le plus necessaire aux Cheuaux dispos, que d'estre legers deuant) puis l'aller attacher entre les deux pilliers, & le leuer encôres deuant; & ayant obey, l'ayder derechef du poinson derriere, du mesme costé que dit est

122 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
cy-deuant; s'il respond sans difficulté, le faut
carresser, puis passer de l'autre costé & l'ayder
doucelement du poinson à l'autre fesse, pour luy
faire connoistre l'ayde des deux costez; & s'il
la souffre & obeyt sans se faire battre, le faut
carresser & reïterer cela quatre ou cinq fois se-
lon le iugement du Cavalier, en changeant à
chaque fois de costé.

Quatriesme leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE V.

QVand le Cheual respond entre les deux
pilliers deuant le leuant de la gaule, & à
l'ayde du poinson deçà & delà derriere, cha-
cun à part; s'il y respond librement & sans co-
lere, & que le Cavalier iuge que sans hazard
on pourra mettre vn homme dessus, l'hom-
me commencera encores sa leçon vn tour ou
deux terre à terre & à courbettes, comme dit
est; puis aux arrests leuer deuant, & apres l'at-
tacher entre les deux pilliers, & au lieu de des-
cendre estant attaché, il le carressera fort & ne
luy faut point remonter le poinson, que
l'homme

l'homme qui est dessus ne l'ait fait doucement aller de costé ; deçà & delà ; & ayant obey , le tenir droit à vne place ; puis luy faisant de carresse de fois à autre ; le leuer deuant deux ou trois fois , & après l'auoir leué , l'homme qui est à pied s'approchera avec le poinçon ; & lors que celui qui est dessus leuera le deuant , il l'approchera de la fesse & taschera de faire faire vn saut au Cheual , soit vne capriolle entiere , soit vne demie ; car quand pour le commencement il n'espereroit pas tout à fait , méme porte , pourueu qu'il prenne la cadence ; s'il obeyt , le carresser fort , puis reiterer cela deux ou trois fois , l'homme qui est à pied passant deçà & delà , comme dit est sans luy en faire faire plus d'vne , deux au plus , & après le renuoyer au logis , & ainsi continuant cette leçon peu à peu , si le Cavalier traueille avec iugement , son Cheual aura bien-tost appris cette cadence , & puis à faire vne bonne capriolle.

Et quand il l'a sçaura bien faire bonne , il sera à propos de gagner sur son haleine peu à peu , luy en faisant faire deux & trois ; continuant de cette sorte par plusieurs reprises.

P.

sans le forcer ny l'ennuyer si faire se peut,
 crainte d'estouffer: sa gentillesse, car elle est
 au Cheual comme la fleur sur les fruiçts, la-
 quelle ostée ne retourne iamais; de mes-
 me si la gentillesse est perduë, on ne la peut
 redonner que difficilement aux Cheuaux
 de legere taille. & pleins de feu, & point du
 tout aux Cheuaux d'Allemagne; estant vne
 chose infallible, que celuy qui ne traaille
 avec consideration, il oste la gentillesse à son
 Cheual ou le fait tomber dans des actions in-
 corrigibles. Scachant doncque la plus gran-
 de difficulté du Cheual, est de tourner pour fai-
 re de bonnes voltes terre à terre: le commen-
 ce le Cheual ignorant par là.

Cinquiesme leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE VI.

LE Cavalier voyant son Cheual en train &
 presque assure à la mesure qu'il desire, luy
 respondant à l'ayde de la gaulle deuant, & à
 celle du poinson derriere, il doit commencer à

de soutenir doucement de la main, & peu à peu tâcher de le retenir dans icelle & ne le laisser abandonner sur les cordes du caueçon; afin de sentir tous les sauts dans la main; ce qu'il ne fera pas en vne seule journée, mais peu à peu & plustost, si le Cavalier traualle avec prudence & n'ennuye point son Cheual de sauter; car il faut, s'il est possible, qu'il luy donne le plus de plaisir qu'il pourra, pour l'obliger à ne se deffendre point s'il y a moyen; car par cette voye il en aura bien plustost la raison, en ce que si le Cheual s'ennuye vne fois des sauts & qu'il s'en rebutast, il faudroit vne longue patience au Cavalier, vn grand diuertissement au Cheual avec du sejour; vn long circuit, & d'autres leçons pour le ramener, à se plaire à sauter.

Sixiesme leçon pour les Capriollés.

CHAPITRE VII.

LE Cavalier sentant son Cheual dans la main apres auoir commencé sa leçon à courbettes, comme dit est, & rattaché entre

des deux pilliets, le reléuant deuant & derriere de la gaulle & du poinçon, il doit au mesme temps que le poinçon approche approcher les deux gras de jambe, & en le soulleuant tout doucement avec, l'ayder le plus delicatement qu'il pourra des deux talons, le pinçant de telle sorte que cela n'oblige le Cheual de se mettre en colere; & s'il respond vne fois ou deux à cette ayde, il le doit arrester & le fort carresser, pour luy faire connoistre qu'il faut qu'il responde à cette ayde, comme à celle du poinçon, puis reiterer cela deux ou trois fois; & quelquefois que celui qui tient le poinçon s'arreste, s'il voit que le Cheual prenne les talons; car à cette heure, il ne sert plus qu'à secourir les talons de celui qui est dessus, en cas que le Cheual ne les prit.

Ayant donc obey, le faut carresser & renuoyer au logis, luy continuant cette leçon iusques à ce que le Cavalier sente son Cheual affermé de sa cadence, faire ses sauts esgaux & dans la main, sans s'abandonner sur le caueçon, & respondre aux aydes du talon au lieu du poinçon; car ie n'entends pas que l'on fasse faire autre chose au Cheual, ny que l'on le mette

sur la foy iusques à ce qu'il soit asseuré de cela & qu'il aille entre les deux pilliers, comme ie viens de dire, ny que l'on luy donne autres leçons, si ce n'estoit quelquefois pour le desennuyer, le promener de pas, de costé, contre vne muraille, se seruant de la main, du talon, de pas, sur les voltes, sans luy rien demander, sinon autour du pillier, quelques voltes à courbettes.

Mais comme il ne se treuue iamais de Cheuaux de grande force & pleins de feu qui ne se deffendent, & se voyant pressés ne se portent facilement dans le desespoir; de sorte qu'au lieu de respondre aux aydes & les souffrir, ils font des tours si harzardeux pour les hommes & pour eux, que c'est à quoy il faut prendre garde de prés, afin de les eüiter, & particulièrement aux Cheuaux que l'on iuge pouuoir fournir à l'air des capriolles, comme étant plus legers, plus vigoureux, & par consequent se ressentent accompagnez de force suffisante pour respondre à ce qu'ils voudront entreprendre, pour secoüer le joug de l'obeyssance & de la subjection où il les faut mettre, pour ce qu'on desire, étant beaucoup plus difficile de les re-

148 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
duite à la raison que ceux qui n'ont qu'une
force suffisante pour le terre à terre ou pour les
courbettes; d'autant qu'en premier lieu on ne
peut forcer vn Cheual de sauter quand il est au
bout de son haleine & de sa force; ou l'air des
capriolles les met bien plustost que les autres;
l'ennuye dauantage dans la continuation par
la fatigue qu'en ressent ses reins & ses pieds; &
par consequent estant necessaire pour les cau-
ses de faire les leçons fort courtes, il faut que
le prudent Cavalier travaille à l'air des capriol-
les avec beaucoup plus de iugement, de pa-
tience & d'inuention qu'aux autres, ou il peut
forcer son Cheual, recherchant soigneuse-
ment toutes sortes de moyens pour luy faire
concevoir promptement ce qu'il luy deman-
de, soit par courtoisie, soit par douceur, soit
par surprise, soit en changeant de place où il
seroit besoin, soit en gagnant l'obeyssance par
le frequent changement de leçons, tantost en-
tre les deux pilliers, tantost la teste à la mu-
raille, tantost dans vne encoigneure ou le long
d'une carriere ou allée bien droite; & ainsi se
seruant de tous ses moyens, des diuers mouue-
mens de la main, de la bride, du caueçon, des

contrepoids du corps, des aydes des cuisses, des jambes, des talons, de la gaulle, des bastons & du poinçon, faisant jouer tous les ressorts selon les temps que le iugement dictera: Il est sans doute qu'on gagnera sur tel Cheual que ce soit ce que l'on en desire, si quelque defaut de nature ne l'empesche; laquelle chose estant, ce n'est plus la faute du Cavalier; Si bien que l'on peut iuger par-là, ce que j'ay desia dit cy-deuant, qu'il est impossible de pouuoir dire ou escrire par le menu tout ce qu'il est besoin de faire pour reduire les Cheuaux à la perfection de ce que l'on desire d'eux: La pratique seule de la main du Cavalier & de ses talons adioustée à vn excellent iugement & vn long vsage en l'exercice, est ce qui luy donnera le moyen d'exécuter à temps mille & mille choses qui ne se peuuent escrire ny dire que dans l'occasion & à l'instant qu'il en est besoin.

Septiesme leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE VIII.

LE Cheual estant reduit aux termes cy-dessus, le Cavalier commencera sa leçon par vne volte à courbettes autour du pillier; puis l'homme qui ayde du poinçon s'approchera; & celuy qui est dessus taschera de luy faire faire vneou deux capriolles, selon ce qu'il iugera: S'il les fait pour son ayde seule, il ne faut point toucher du poinçon, sinon luy approcher doucement pour le mettre en train; & ainsi tascher de luy en faire faire deux, puis se cheminer trois ou quatre pas, puis encores deux; & ainsi cheminant & leuant, carressant le Cheual de fois à autre & ne l'ennuyant pas sur tout, il pourra peu à peu continuant en cette maniere en faire quatre ou cinq; auquel cas on le descendra & luy donnera-on ce plaisir de le renvoyer au logis, sans l'attacher entre les deux pilliers pour la premiere ou seconde iournée qu'il aura obey à cette leçon icy: Mais apres en continuant tousiours avec iugement,

le

le Cheual peu à peu fournira vne volte ; mais quelquefois selon la consideration du Cavalier , de fois à autre il sera à propos , apres que le Cheual aura obey à l'entour du pillier , l'attacher entre les deux pilliers & finir sa leçon pour tousiours le tenir en obeyssance , & quelquefois selon le besoin le leuer à courbettes haut deuant , pour empescher qu'il ne s'abandonne sur la main.

Huietième leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE IX.

LE Cavalier sentant son Cheual assure entre les deux pilliers & sur les voltes , le tenant dans la main & dans les talons , il pourra tout doucement le promener de pas le long d'une carriere ou le long d'une muraille , pour ayder d'auantage à son Cheual à aller droit , & l'animant doucement , s'il luy est possible , de le faire presenter de luy-mesme de gaillardise , ce sera bien le meilleur ; auquel cas , si le Cheual se presente , il ne faut pas que le Cavalier perde ce temps , mais bien qu'il l'ac-

Q

compagne de ses aydes, le régailardissant de la voix, comme il est en train, ou bien en sifflant tout doucement la gaule & prendre de son Cheual ce qu'il voudra luy donner pour cette fois, soit cinq ou six, ou plus ou moins; puis le descendre, le carresser fort & le renuoyer au logis; & ainsi continuant, commençant le plus souuent sur les voltes, soit de son air, soit à courbettes selon le besoin, & finissant entre les deux pilliers, au iugement du Cavalier, le Cheual fera bien-toist vn droict de capriolles.

Neufiesme leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE X.

LE Cheual estant asseuré sur les voltes à l'entour du pillier & entre les deux pilliers en vne place, ie diray qu'apres auoir commencé sa leçon à l'entour du pillier ou par le droict, qu'il finisse entre les deux pilliers; où estant, & l'homme luy ayant fait connoistre de costé trois ou quatre fois, il taschera tout doucement de luy faire faire vne courbette,

puis acheuer de pas, & ainsi peu à peu le mettre de costé, comme j'ay dit en la seconde leçon pour mettre vn Cheual dans le talon, à courbettes, & ce pourquoy ie desire que l'on l'achemine de costé, à courbettes, est pour deux raisons : La premiere, qu'il comprendra avec moins de travail ce que l'on desire de luy : Et la seconde, qu'il se rendra tousiours plus léger deuant ; toutesfois si en faisant cette leçon à courbettes il se presentoit à la faire de son air, il ne l'en faut pas chastier, d'autant que c'est ce que l'on demande ; mais il faut bien auoir soin d'apporter en l'execution de ses leçons vne grande patience & consideration, prendre garde d'ennuyer le Cheual ; pource que comme j'ay dit cy-deuant, on ne le peut pas forcer de sauter, mais bien de faire des courbettes ; c'est pourquoy il faut travailler aux leçons de capriolles avec beaucoup plus de iugement, de patience & d'inuentions qu'aux autres airs, où l'on peut forcer son Cheual ; La cause en est, qu'à cét air-là il faut que le Cavalier cherche toutes sortes de moyens pour faire conceuoir promptement à son Cheual ce qu'il luy demande ; d'autant qu'il ne luy peut pas

Q ij

donner de si longues leçons de cette cadence que des autres, en ce qu'elles le trauaillent dauantage, & qu'il ne pourroit pas souffrir sans se trop ennuyer, ou quelquefois se desesperer.

Dixiesme leçon pour les Capriolles.

CHAPITRE XI.

A Pres que le Cheual obeyst de costé à l'ayde des talons de son aire entre les deux pilliers, & que les hanches cheminent deçà & delà, il faut (apres auoir comme j'ay dit cy-deuant, commencé la leçon à courbettes pour le desennuyer à l'entour du pillier) luy mettre la teste contre le mesme pillier, & le faisant aller de costé deçà & delà de la main & du talon, tascher de luy faire faire trois ou quatre sauts, cheminant de la main & du talon; & s'il obeyt, l'enuoyer au logis & continuer doucement par quelques iours iusques à ce qu'il soit asseuré; & lors il pourra, l'ayant promené de costé, la teste contre la muraille, obeyr de son ayde, tant deçà que delà, si le

Cauallier a trauaillé avec prudence pour le mettre dans la main & dans les talons, comme j'ay enseigné cy-dessus.

Vnzième leçon pour les Capriolles.

C H A P I T R E X I I .

L'Homme connoissant son Cheual luy rendre obeysance & estre assureé de sa cadence entre les deux pilliers en vne place, au mesme endroit de costé, sur les voltes à l'entour du pillier, par le droict, & de costé la teste contre la muraille, le tout sous le bouton, se laissant conduire de la main & prenant les aydes des talons à la fantaisie du Cauallier, il pourra alors luy donner leçon sur les voltes, en le promenant assez large & sans le contraindre des hanches, car à l'ayde des capriolles les hanches ne doiuent point estre dedans ny contraintes, ains seulement cheminer d'vne piste, & se doit seruir le Cauallier de la main seulement, le menant rondement des hanches; puis l'ayant promené, tant à vnemain qu'à l'autre, si le Cheual se presente, il doit prendre ce tēps,

Q iij

& s'aneruant dans la selle , l'ayder , & s'il le contente , l'enuoyer au logis pour luy donner plaisir , quand bien il n'auroit fait que demie-volte ; puis continuant cette leçon doucement en peu de iours , le Cheual le contentera sur les voltes ; laquelle chose estant , & ayant reduit son Cheual à ce terme , ie luy conseille de le laisser reposer & de s'en seruir seulement à se donner du plaisir , s'asseurant qu'il se treuera peu de Cheuaux à capriolles , qui fournissent iusques à ce point-là.

C'est pourquoy lors qu'il s'en rencontre quelques-vns , on les doit bien cherir , d'autant que dans les triumphes & dans les magnificences , aux entrées & en mille autres endroits , il n'y a rien qui donne tant de contentement & d'admiration aux regardans , & qui fasse tant paroistre vn Cavalier bien droit & bien adroit qu'vn Cheual bien maniant à capriolles , qui est le plus beau de tous les airs , en ce que s'élevant dauantage en haut il partieipe plus de la qualité de l'air ; qu'ainsi il est plus rare , & que les choses les plus rares sont ordinairement les plus estimées , joint qu'outre tout cela la perfection du bon Cavalier se connoist à reduire

les Cheuaux de cét air bien plus qu'aux autres airs, pour les difficultez qui se trouuent à ceux qui sont capables d'y fournir, pour les raisons que j'ay fait voir en la pratique de ses leçons de capriolles.

*De l'air d'un pas & un saut, & le moyen
d'y acheminer un Cheual.*

CHAPITRE XIII.

L'Air d'un pas & un saut est vn air composé, sçauoir d'une capriolle & d'une courbette fort basse. Or est-il, que beaucoup de Cheuaux dispos fournissent aysément à vn pas & un saut, en ce que le Cheual ne traueille pas tant en cét air-là qu'à l'autre, pource que faisant cette petite courbette que nous nommons le pas, il reprend sa force, & par ce moyen continuë plus longuement ce manège: On y peut faire accommoder le Cheual desia dressé à capriolles, comme j'ay desia dit cy-dessus; car comme vous auez remarqué, on luy a donné force leçons à courbettes à l'entour du pillier; Tellement que les sçachans desia, il ne

luy coustera pas tant à prendre cette cadence d'un pas, vn saut. Le desire donc qu'on luy remette le caueçon, qu'on le promene de pas à l'entour du pillier, & qu'auant que commencer on le carresse, afin de luy donner à connoistre qu'encor qu'on luy ait mis vn caueçon ce n'est pas pour luy faire mal; car vn Cheual de courage qui a esté long-temps sans porter de caueçon, ny sans estre mis au pillier, se pourroit mettre en colere, si le Cauallier premierement ne luy faisoit connoistre de pas doucement.

Ayant donc cheminé de pas, il doit le leuer à courbettes, puis luy ayant respondu & l'ayant carressé, il doit commencer par vne courbette, & apres raffermir l'ayde des deux talons, soustenant ferme de la main luy faire faire vne capriolle, puis laschant la main & le chassant en auant, luy faire faire vn pas, & retenant la main & aydant des deux talons, comme dit est, l'animant de la voix, luy faire faire encores vne capriolle, & ainsi faisant suivre ses aydes iusques à deux ou trois; s'il respond, le carresser fort & reprendre encores vne fois de mesme, sinon faire suivre vn homme avec vn poinçon pour secourir le Cauallier qui

qui sera dessus, & s'il respond le renvoyer au logis; S'il ne respond selon le desir de l'homme & qu'il ne se transportast, on fera la leçon suiivante.

Dixiesme leçon pour vn pas & vn saut.

CHAPITRE XIV.

SI le Cheual respond à la leçon precedente, stant mieux, sinon il le faudra attacher entre les deux pilliers & leuer à courbettes, & lors qu'il aura obey, le carresser; puis leuer vne courbette, & avec le poinçon l'homme le soustenant de la main & avec les talons, luy faire faire vn saut, car estant attaché il ne se pourra transporter en auant; & ainsi continuant avec douceur & iugement sans ennuyer le Cheual, on luy pourra bien-tost donner cete cadence, de laquelle estant assure, y allant librement dans la main & par l'ayde des talons, il se laissera apres facilement conduire par le droit & sur les voltes, estant desia dressé à capriolles, comme j'ay dit cy-deuant, sinon

R

mencer de cét air-là sans le mettre à capriolles, il faudra suivre toute la mesme methode des capriolles, & n'y a rien de different pour le faire venir au but, sinon qu'il luy faut donner la cadence d'un pas & un sault; car pour le moyen de l'adjuster, c'est toute la mesme chose.

De l'air des Balotades.

CHAPITRE XV.

LEs Balotades est un air qui approche fort près des capriolles, & n'en differe sinon qu'aux capriolles, comme j'ay monstré, le Cheual estant en l'air espare & noué l'esguillette, (comme on dit en commun langage) & aux balotades, le Cheual s'esleue aussi haut qu'aux capriolles; mais au lieu d'esparer entierement, il ne le fait qu'à demy. Voila la difference qu'il y a de l'un à l'autre, car le temps en est aussi lent que des capriolles, & les ay des pareilles; Le chemin pour y faire venir un Cheual est le mesme que celui des capriolles; mais

il faut que le Cheual naturellement prenne cét air, car on ne luy peut pas donner.

De l'air des Groupades.

CHAPITRE XVI.

LEs Groupades est vn air qui est la mesme chose que les balotades : Il n'y a difference aucune à la hauteur, car le Cheual s'esleue autant à l'vn comme à l'autre : & s'il s'y en peut remarquer quelque vne, c'est qu'aux balotades le Cheual espare à demy & monstre les fers de derriere; & aux groupades, le Cheual se trouffe les jâmbes de derriere sous luy, comme s'il vouloit les retirer dans le ventre, & retombe presque les quatre pieds ensemble, ayant le temps plus court que celuy des balotades; toutesfois & l'vn & l'autre se nomment balotades; auquel air, comme i'ay dit, il faut que le Cheual s'y mette naturellement, & l'ayant pris, il se peut acheminer à la iustesse par la voye cy-dessus.

Après auoir fait voir ce que i'ay estimé à propos, & ce que i'ay creu qui se pouuoit dire

152 LA PRATIQUE DV CAVALIER, -
pour l'instruction de ceux qui ayment l'exer-
cice duquel ie parle, & assure de rechef, com-
me cy-deuant i'ay fait, que le Cheual obeyf-
fant en ce point, estoit capable d'obeyr à tout,
si le Cavalier traualloit avec patience, iuge-
ment & resolution: l'ay pensé que pour n'en-
nuyer pas le Lecteur de trop de langage, il
suffisoit seulement de luy monstrier ce qui est le
plus necessaire au Cavalier & au Cheual, qui
sont les aydes sans lesquelles ny l'un ny l'autre
ne peuvent rien faire qui vaille, ny de bonne
grace, si elles ne sont données par le Cavalier
& receuës par le Cheual, de la sorte que ie de-
sire; qui est,

Que le bon & bel homme de Cheual ne
sçauroit faire trop peu d'action du corps ny des
jambes pour l'ayder, & doit fuir tant qu'il
pourra la mauuaise coustume de ceux qui
à tous le temps branlent les jambes; de telle
sorte qu'ils ennuyēt les regardans par leur mau-
uaise grace: Je desire donc que le Cavalier soit
placé en la bonne posture que i'ay cy-deuant
dite, la cuisse & la jambe bien estenduë & près
du Cheual, afin que les aydes en soient plus
proches; & s'il trouue son Cheual endormy

les prenant avec trop de patience, comme souuent il arriue (principalement à ceux qui les souffrēt trop par inclination, ou bien à ceux qu'il y a fallu endormir par vn long-temps pour leur faire endurer, & mesme les pincer à tous les temps pour les obliger à les prendre grossierement) il est besoin que le Cavalier sentant le Cheual en cette paresse, ou endormissement, luy donne de fois à autre de bons coups des deux esperōs ou d'vn selon le besoin, puis qu'ils s'affermisse les jambes & presse fort les cuisses toutes les deux ensemble, ou l'vne plus que l'autre, selon ce qu'il iugera; & lors qu'il aura mis le Cheual en cette apprehension & qu'il sentira presser les deux cuisses, ou l'vne plus que l'autre, il maniera pour la peur & fera paroistrē l'homme avec peu d'action, qui est comme ie le desire, & portera cette leçon tel profit à celuy qui la voudra bien considerer, qu'elle luy fera voir & connoistre veritablement que les talons sont les derniers aydes que nous ayons pour faire manier nos Cheuaux.

Tellement que si le Cavalier peut premièrement faire manier son Cheual par la seule peur; puis comme il voudra s'alentir, trouuer vne

R iij

ayde dans la cuisse qui le releue ; & encores apres vne autre plus ferme au gras de la jambe, il sera plus à propos de suiure cette methode & garder les talons pour le dernier, puisque par cette voye le Cheual ira plus long-temps, & le Cavalier paroistra en meilleure posture que s'il commençoit par vn grand temps de jambes & par l'ayde des talons, qu'il doit conseruer au besoin, & pour la fin de l'haleine de son Cheual, n'y ayant rien de plus certain qu'un homme expert en cét art & qui entendra bien les aydes, peut faire manier plus long-temps vn Cheual de quelle sorte d'air que ce soit, qu'un autre qui aura moins de pratique, & qu'au lieu de le bien ayder, l'incommodera par ses mauuâises aydes.

Voila donc ce que i'ay à dire pour le manie-
ment des Cheuaux, & pour la bonne posture
du Cavalier, avec les moyens les plus brieufs &
les moyens perilleux pour arriuer à la fin qu'on
desire, & pour esuiter mille hazards qui se ren-
contrent en la suite de cét exercice : Que si ie
ne me suis expliqué si clairement que ie l'aurois
desiré, on remarquera ce que j'ay dit cy-de-
uant, que ie n'ay point parlé, sinon des moyens

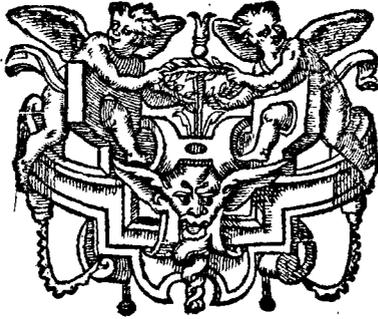
ordinaires, pour mettre les Cheuaux à la raison par nostre methode; d'autant que si i'auois voulu particulariser & exprimer par le menu toutes les leçons desquelles nous nous seruons, il m'auroit esté impossible, pource que nostre façon de trauailler n'estant conduite que selon les occasions, il me seroit bien mal aysé de la mettre au net, en ce que les actions de l'entendement sont tres-difficiles à exprimer par escrit. Or est-il, que nostre methode consiste au iugement à faire la guerre à l'œil, changer de moment en moment d'action selon le besoin, & trauailler plustost la ceruelle du Cheual que les jambes: C'est pourquoy si ie ne m'exprime si bien par les discours, comme ie pourrois en faisant voir l'effect, que les paroles ne peuvent monstrer; Ceux qui prendront la peine de lire ce que i'ay escrit, se contenteront, s'il leur plaist, de remarquer, que mon intention n'a esté que de declarer les principales regles de nostre methode, & faire connoistre que c'est le moyen de reüssir avec facilité, & avec briefueté de temps, à la perfection de cét exercice, que la plusepart cherchent avec vne si longue peine, au peril de leur vie, & à la ruine de leurs Cheuaux.

*Qu'il ne faut point travailler son Cheual à
autre chose qu'à au maneige, dès l'heure
que l'on l'a commencé.*

CHAPITRE XVII.

IL y en a qui desireroient se servir de leurs Cheuaux & les faire dresser tout ensemble; ce qui toutesfois se pourroit faire à la longue; mais ce seroit avec grande difficulté, pour plusieurs raisons, en ce que premierement ie desire que tout ce que les Cheuaux font; s'exécute avec gentillesse, gaillardise & courage; auxquelles choses le travail par pays est fort contraire, d'autant qu'il les appesantit, les lasse, & y employent la pluspart de leur force & de leur gaillardise. Tellement que reuenant apres à l'escole, tout ce qu'ils font est à regret & par contrainte; dauantage, allant par pays, il est difficile que le maistre du Cheual, s'il le sent se presenter sous luy à faire quelque chose de gayeté, ne l'anime à passer outre, & ne le taste iusques au bout pour rendre du plaisir de ce qu'il sçait; & en arriue delà, que s'il n'est

n'est homme du mestier, il le desbauchera pour plus de deux mois, & peut-estre le rebutera du tout; ce qui me fait conseiller à ceux qui ont de bons Cheuaux auxquels ils veulent faire apprendre le moyen de les seruir, de donner pour vntemps trefues à toutes sortes d'exercices, tant pour esuiter aux accidens cy-dessus, que pour les faire plustost arriuer à la fin qu'ils desirent d'eux, à leur contentement & de ce-luy qui en aura la charge.



S

LE DISEIN DE LA PARTIE
 est de nature à donner lieu à une
 interprétation qui ne peut être
 que celle-ci : le fait que le
 mot "partie" est employé dans
 ce sens est tout à fait
 normal et ne saurait être
 considéré comme une anomalie.
 Il est donc évident que
 l'usage de ce mot est
 tout à fait correct et
 ne saurait être considéré
 comme une faute.



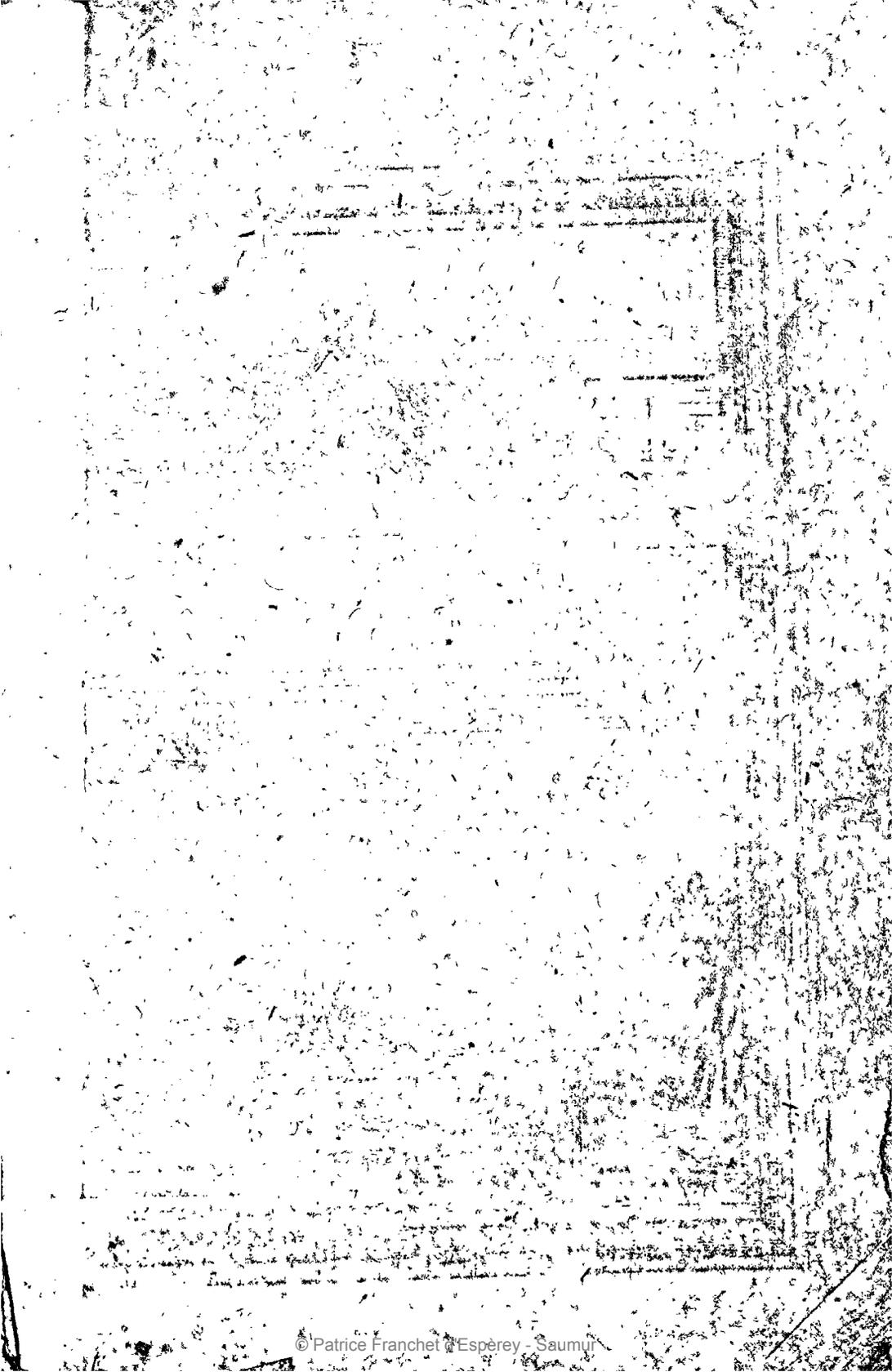
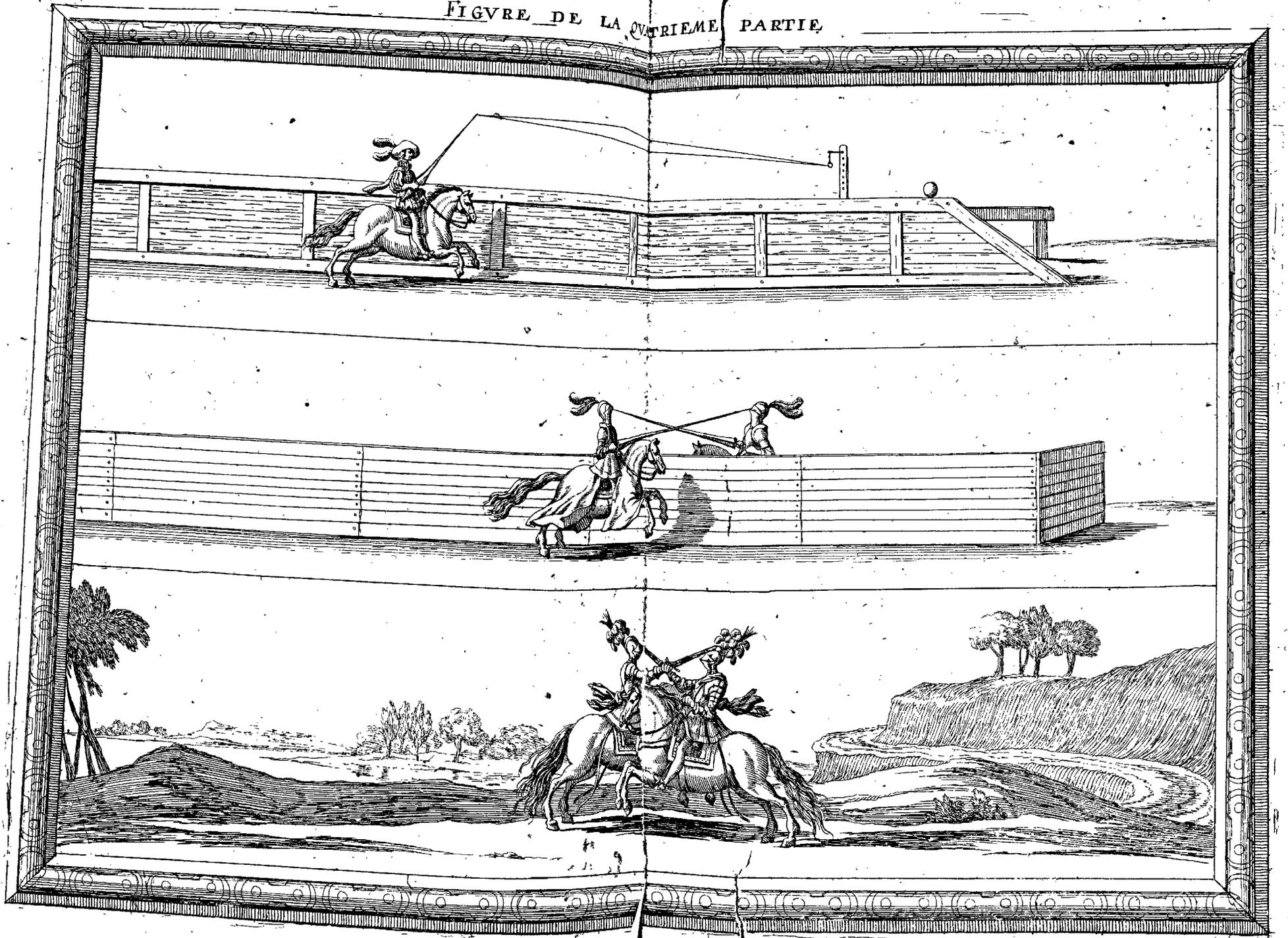


FIGURE DE LA QUATRIEME PARTIE







LA PRATIQUE
D V
CAVALIER,
O V L'EXERCICE
de monter à Cheual.

Q V A T R I E S M E P A R T I E .

Qui enseigne à bien coure la Bague, rompre en lice, coure au Quintan, & combattre à Cheual.

De l'exercice de coure la Bague & des moyens qu'il faut tenir pour faire de belles & bonnes courses.

CHAPITRE PREMIER.

VNE des plus belles actions & des plus agreables à voir & à pratiquer à Cheual, est celle de bien coure la Bague; mais aussi ie la tiens vne des plus difficiles, pource qu'en tous exercices de plaisir qui se

S ij

160 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
font en public, les hommes qui ont du courage desirant y paroistre avec de la bonne grace, & chacun avec ambition de faire le mieux, laquelle extrême enuie emporte quelquefois l'esprit; de sorte qu'il ne songe à maintenir toutes les parties du corps dans la iuste & bonne posture requise, particulièrement aux courses de Bague. La raison principale est, que cét exercice se fait pour donner plaisir aux Dames, & est le seul de tous, pour lequel elles donnent prix; Si bien que pour leur plaire, chacun tasche avec passion à se rendre agreable à toutes en general, & à quelques-vnes en particulier, & à gagner le prix, pour auoir la gloire de le demander & le receuoir avec honneur, comme le mieux faisant de la compagnie, peut-estre de celle qu'ils honnoient le plus, ou si ce n'est d'elle, à tout le moins en sa presence. Tellement que cette extrême enuie portant tous les mouuemens de son esprit à contribuer à ce dessein, est cause que le plus souuent la bonne posture se perd, cedant sa place à quantité de mauuaises; car mesme dans l'eschole où elle se doit apprendre, le desir de bien-toist s'y rendre parfaits, pour iouyr du

contentement que ie viens de dire, porte l'escholier dans l'oubly de ce que celuy qui l'en-seigne luy aura dit, executant tant de mau-uaisés actions pour le desir extrême qu'il a de s'adjuster à emporter la bague, que ie con-seille à toute sorte de galands hommes de ne pratiquer cét exercice en public, qu'ils ne soient tres-assurez auparauant, afin que les Dames & particulièrement les belles (qui se semble, ont plus de loy de se moquer que les autres) ne le fassent à son preiudice : La premiere chose qu'il faut donc que le Cavalier fasse, est de donner ordre d'auoir vn bon Che-ual qui ayt toutes les qualitez requises à l'exer-cice duquel ie parle; puis d'vnelance propor-tionnée selon sa taille, pource que sans ces deux choses il ne peut rien faire qui vaille, quelque expert qu'il puisse estre.

Quelles qualitez il faut que le Cheual de Bague aye pour bien servir le Cavalier sur la carriere.

CHAPITRE II.

LE Cheual de Bague ne doit estre ny trop grand ny trop petit, mais de moyenne & de legeretaille. Les Genets & les Barbes, sont les meilleurs, s'il est possible, que le poil en soit beau & rare; que les jambes, les pieds & les reins en soient bons, qu'il ait bon appuy & iuste à la main, qu'il soit patient au party qu'il coure, tride & aysé, qu'il arreste sans incommodité, & sur tout qu'il coure & arreste seurement, pource que de toutes les cheutes qui se font au Cheual, celles qui arriuent en courant sont les plus dangereuses, & beaucoup dauantage que quand il se renuerse; d'autant qu'en se renuersant, il se trouue volontiers en l'air & ne tombe pas droit sur le dos, si ce luy qui est dessus ne luy contraint absolument; mais à la course, la cheute est si precipitée, que le plus souuent le Cheual fait vn tour ou deux sur le Cavalier.

Quant à la lance, sa proportion doit estre selon la taille du Cavalier; à vn grand homme, vne petite lance fort foible & courte n'auroit pas bonne grace, comme à vn petit, vne grosse lance, longue & grande, luy seroit tres mal-seante en la main; c'est pourquoy le Cavalier de bon iugement pourra s'approprier de cette arme à la bien-seance & à sa commodité, ou plus longue, ou plus courte, ou plus grosse, ou plus menuë, selon sa taille & sa force...

La premiere chose qu'il faut que le Cavalier fasse, estant munny d'vn bon Cheual & d'vne bonne lance, est de prendre garde à sa bonne posture, à bien ajuster ses estrieux & ses rennes dans la main; enfoncer son chapeau, en sorte qu'il ne tombe dans la carriere, (qui est vndes accidens plus messeant qui luy puisse arriuer, & qui rend sa course nulle) puis estant bien ajusté dans la selle, il prendra la lance de la main d'vn Escuyer ou d'vn Page, & la tenant, la maniera & la fera tourner dans sa main de bonne grace & avec facilité, pour monstrier aux regardans qu'il n'est point embarrassé de cette arme; puis en cheminant, la mettra sur le plat de sa cuisse droite, en pre-

164 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
nant garde que le coude ne soit point trop proche du corps, ny celuy de la bride non plus: En apres, il mettra la poincte de la lance vn peu panchée en auant, la poincte vers l'oreille gauche du Cheual, la tenant tousiours en cette façon, soit arresté, soit en marchant de pas, de trot & de gallop, sans faire paroistre aucune contrainte; car en cette action il semble que l'on n'excuse pas si volontiers les mauuaises postures, qu'aux autres qui s'exercent.

Les raisons pourquoy on n'excuse pas si-tost les mauuaises actions du Cavalier en courant la Bague, qu'en faisant manier vn Cheual de force & vigoureux.

CHAPITRE III.

LA raison pourquoy on n'excuse gneres la mauuaisé grace de ceux qui courent la Bague, est que les Cavaliers qui paroissent sur la carriere le font tout exprez & avec dessein de se rendre agreables aux Dames qui les regardent; se promettans, qu'ils ne peuuent rien faire que de bon en leurs presences, & particulierement

culièrement en cét exercice, où il y a fort peu de peine & d'incommodité, estant sur vn bon Cheual qui court rondement, & qui est aisé au partir & à l'arest : Tellement que si par hazard le Cavalier fait paroistre quelque geste qui ne soit de bonne grace, soit auant la course, durant icelle, ou apres, la risée s'en fait generale parmy elles, qui presuposent avec raison, que personne ne se doit presenter sur la carriere ny dans la lisse, pour leur donner du plaisir, qui n'execute gentiment avec hardiesse & de bonne façon, tout ce qu'il entreprendra, sans demeurer court, estant certain que les belles & gentilles prennent dauantage de plaisir à voir vn galand Cavalier, commencer, continuer & finir vne belle course, sa lance fermée dans la main par vn beau dedans, que de considerer vn mauuais gendarme mal placé sur son Cheual, mal partir, sa lance tousiours branlante & vacillante le long de la carriere ; & au lieu d'vn beau dedans, brider la potence : Car aux autres exercices de Cheual, soit terre à terre ou à capriolles, les maneiges se faisant avec furie, & les Cheuaux en les executant plains de fougue, cela met en apprehension les pauurettez,

T

de crainte que le Cavalier ne se fasse mal, laquelle apprehension les empesche de rechercher quelque occasion qui les puissent faire rire: Ne pouuant estant en cette crainte, remarquer si exactement les mauuaises postures de l'homme; & si par hazard il y en auoit aucune, la rudesse du maniment du Cheual seroit vne excuse legitime en leur endroit; ce qu'elles ne font nullement en l'exercice de courre la Bague; tellement qu'il faut estre bien assure en l'execution de ce qu'on veut entreprendre, auparauant que de se presenter deuant elles pour cét effet; car si par hazard quelqu'vn manque au moindre point, & qu'il commette vne seule faute, iamais il ne l'a peut reparer, & demeure tousiours en mauuaise reputation en leur endroit.

Pourquoy il faut porter la lance vers l'oreille gauche du Cheual.

CHAPITRE IV.

LEs manèges releuez, n'estoient pas anciennement en vſage, comme ils ſont aujourd'huy: Et en ces temps, les plus frequents exercices que les Roys & les grands Princes faisoient à Cheual, estoient de rompre des lances en liſſe les vns contre les autres, pour s'accouſtumer à faire la meſme choſe en la guerre & aux combats pour ce meſme effect: Les Capitaines des Gens-d'armes & de Cauallerie, ſi exerçoient dans leurs garniſons, afin de rendre eux & leurs Cheuaux experts en cecexercice pour s'en ſeruir au beſoin; mais pour ce qu'il y a grande peine, & quelquefois du peril de courre ſi ſouuent les vns contre les autres en liſſe, & encores dauantage en camp ouuert (qui eſt dans la campagne, ſans aucune liſſe) ils ſ'auiferent, pour eſuiter cette peine & peril, de prendre vn anneau de la hauteur d'vn homme à Cheual, & le mettre du coſté que

T ij

pouuoit venir leur ennemy , qui est le gauche, puis armez de toutes pieces : Ils s'accoustumoient eux & leurs Cheuaux à courre iuste, & leur portoit cela tel profit, qu'ils s'adjustoient aussi bien que s'ils eussent couru l'vn contre l'autre, n'y ayant rien qui adjuste tant le gendarme à bien manier sa lance, & en faire tout ce qu'il desire, que les frequentes courses de bague, s'estant veu dans ses derniers temps vne exemple si signalée pour prouuer cette verité, que personne apres n'en scauroit douter avec raison.

Ce que ie veux dire, est le combat des sieurs de Mariuault & de Marolles , qui se fit durant le siege de Paris , le lendemain de la mort du Roy Henry III. lequel combat s'executa au milieu de l'armée du feu Roy Henry IV. & celle de la Ligue.

La veille du combat , le sieur de Marolles ayant veu le sieur de Mariuault avec vn habillement de teste à grille, dit à ceux qui estoient aupres de luy ; si demain il se presente deuant moy la teste armée de la sorte, assurement il y perdra la vie, se sentant tellement seur de son dire par le long vsage des courses de bagues ar-

mé ; Que le lendemain, le sieur de Mariuault se trouuant avec le mesme habillement de teste, il ne manqua pas de luy donner iustement au lieu où il auoit dit, le portant par terre roide mort sur la place.

J'ay allegué cét exemple pour faire connoistre comme quoy l'exercice ordinaire de la bague, outre ce qu'il est agreable à voir, est necessaire pour ceux qui se veulent seruir d'vne lance : Et que la raison pour laquelle elle se doit porter vn peu panchée, la pointe sur l'oreille gauche du Cheual, est que l'ennemy vient tousiours de ce costé-là.

Ce qu'il faut que le Cavalier fasse, lors qu'il est en bonne posture sur son Cheual, sa lance bien placée sur la cuisse.

CHAPITRE V.

IL faut qu'en conseruant cette bonne grace, qu'il chemine vers le commencement de la carriere, & que lors il s'areste le dos tourné vers la bague, & que là il demeure iusqu'à ce qu'elle soit adjustée : Puis il doit leuer sa lance de des-

T iij

sus sa cuisse de deux doigts, sans que personne
 s'en apperçoive, & laissera à l'instant prendre
 vne demie volte terre à terre à son Cheual, à
 main droite en entrant dans la carriere: Puis fe-
 ra quelqu'une des belles actions de la lance en
 partant, que ie diray cy-apres, & continuera
 la course de bonne grace iusqu'à l'arest, qu'il
 executera avec la mesme gaillardise & gentil-
 lesse, & se remarquera qu'il n'y a que trois
 principales choses pour acquerir la reputation
 d'estre beau & bon gendarme, qui sont la gra-
 ce & l'air de la lance au partir, la descente dou-
 ce & ferme tout le long de la course, & la mes-
 me grace vigueur & gentillesse à l'arest.

*De quelle longueur il faut que soit la carriere,
 & de qu'elle hauteur la bague doit estre
 mise & ajustée.*

CHAPITRE VI.

LA longueur de la carriere doit estre mesu-
 rée selon la viffesse & la force du Cheual,
 si le Cheual est fort viffe, la carriere doit estre
 plus longue, si moins viffe, plus courte; mais

pour les Cheuaux les plus viftes , cent pas de course , iusqu'à la bague suffisent , & trente pas d'arest ; & pour les Cheuaux de bague qui courent tride & n'auacent pas tant , quatre-vingts pas de course suffisent , & vingt pas d'arest.

La hauteur de la bague doit estre iustement vn peu au dessus du sourcil gauche , d'autant que les Cheuaux se baissent tousiours en courant : c'est pourquoy il l'a faut laisser vn peu plus bas ; car qui l'a mettroit au dessus de la teste , elle se trouueroit trop haute en courant , & ne se pourroit-on pas si facilement ajuster.

Pourquoy il est plus à propos de tourner à main droite , en entrant en la carriere ; & la raison pour laquelle il fait plustost commencer sa course , en prenant la demie volte à main droite qu'aresté.

CHAPITRE VII.

IL y à plusieurs Gens-d'armes qui disputent à quelle main il faut faire tourner le Cheual en entrant dans la carriere ; mais moy ie ne trouue nulles raisons en leurs disputes , & conclus

hardiment qu'il faut tousiours tourner à main droicte ; parce que la pluspart des Cheuaux s'esloignent ordinairement de la muraille, & quasi tous partent avec impatience, qui est cause que d'eux-mesmes, tournant à main droicte, ils se jettent au dedans vers la muraille : Que si on tournoit en partant à main gauche, l'impatience jetteroit asseurement le Cheual trop en dehors, esloigné de la muraille & de la piste de la cariere, qui rendroit la course fausse & de mauuaise grace, estant trop esloignée de la bague : Les raisons qui m'obligent à conseiller au Gendarme de commencer sa course en tournant, sont deux. La premiere, qui se trouue fort peu de Cheuaux qui ayent accoustumé de courre, qui puissent demeurer en patience dans la cariere, la teste vers la bague, tant l'inquietude d'acheuer leur course les presse de commencer, laquelle inquietude il est tres-mal-aisé d'empescher & de disputer avec son Cheual sur la cariere, la lance en la main & prest à partir; car outre qu'ils auroient tres mauuaise grace; cela ne se pouroit faire, sans que l'homme sortit de sa bonne posture, qui rendroit son partir des-agreable & sa course mauuaise :

L'autre

l'autre , que partant en tournant , outre que ses accidens sont esuitez ; cela tesmoigne plus de vigueur au partir , & donne plus d'air au Cavalier , que non pas de commencer de sang froid.

Qu'il se peut faire plusieurs actions de la lance au partir, & de quelle sorte le gend'arme doit commencer sa course.

CHAPITRE VIII.

I'Ay desia dit qu'il faut auparauant que commencer sa demie volte à main droite , leuer la lance de dessus la cuisse de deux doigts , sans que personne s'apperçoie qu'elle soit hors de sa place : A present, ie vous diray qu'il se pratique quatre sortes d'actions de la lance au partir , desquelles chacun se peut seruir selon sa fantaisie & selon le besoin ; car encores qu'une action au partir , peut suffire au gend'arme pour faire vne belle & bonne course : Neantmoins la diuersité qui n'est point fausse, ny contre les regles des belles & bonnes courses , est toujours bien-seante, & fait estimer celuy qui

V

174 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
execute choses différentes avec liberté & sans
contrainte, sçauant en l'exercice duquel ils se
melle.

La premiere action de la lance.

CHAPITRE IX.

LA premiere action s'exécute en cette sorte,
c'est qu'en mesme temps que le Cheual fait
le premier eslan dans la carrière pour com-
mencer sa course, le gendarme doit leuer sa
lance du mesme endroit qu'elle est, tout d'un
coup, avec vigueur, sans qu'il remuë autre
chose que le bras, & doit placer sa main vis à
vis de son oreille droicte, prenant garde de
n'escarter pas tant le poing, que la lance fust
trop esloignée du visage, ny aussi de le serrer
si près que la face fust couuerte, suffisant seule-
ment que le gendarme se voye sans qu'il y aye
d'interualle entre sa lance & son visage; puis
la lance estant placée en cét endroit, l'y laisser
dix ou douze pas dans la carrière auant que
commencer à l'abaisser; apres laisser descendre
tout doucement, en ramenant le poing en sa

place, proche l'arrest de la cuirasse, & en s'adjustant à la bague; laquelle passée, il faut leuer la poincte droite en l'air, escartant vn peu le bras en dehors, en leuant, mais si peu, qu'il n'y paroisse, & du mesme air & vigueur que le partir; puis arrester le Cheual de bonne grace iuste & droit sur la carriere, & arresté, remettre la lance sur sa cuisse, ou la donner à vn escuyer ou page, pour la rapporter proche du partir.

La seconde action de la lance.

CHAPITRE X.

LA seconde est presque semblable à cette premiere, la difference qu'il y a est, que quelques vns trouuant de là difficulté à ramener le poing en sa juste place de l'arrest de la cuirasse, en mesme temps que la pointe de la lance baisse, ce moyen est propre pour leur faciliter la course en cette sorte. Lors que la lance est au point du partir que j'ay dit cy-dessus, à l'instant mesme & presque d'un temps, il faut remettre le poing en la place de l'arrest de

176 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
la cuirasse, sans toutesfois laisser tomber la
pointe de la lance que le poing ne soit placé,
puis on acheue la course & l'arrest de la mesme
sorte cy-dessus.

La troisieme action de la lance.

CHAPITRE XI.

LA troisieme n'est pas si difficile que la
premiere, & se fait pour s'en seruir en
deux occasions; sçauoir est, quand on court
par vn grand vent, ou quand on rompt en lice,
elle s'execute en cette façon; entrant dans la
carriere au lieu de leuer la lance, il faut escar-
ter vn peu le tronçon sans gueres bouger le
poing de sa place, & le passer par dessus l'arrest
de la cuirasse (ou à l'endroit auquel il doit estre
si on court desarmé) sans faire plus grande
action qu'un petit demy cercle, pour mettre
seulement le tronçon de la lance sur l'arrest
sans qu'il y touche, faisant le mesme partir
quand on court par vn grand vent, pource
qu'en pareil temps il y auroit crainte que le-
uant la pointe de la lance haut, le vent la pre-

nant, la portast trop en dedans ou trop en dehors, ou la fist renuerser en arriere : Toutes lesquelles choses seroient tres-mal seantes, la lance estant donc sur l'arrest, au lieu que cy-deuant on ne commençoit à baisser que dix pas en la carriere, & que iusques-là, la poincte demeuroit ferme, à celle-cy il faut commencer à laisser tomber la pointe dès que la lance est en sa place, afin qu'en rompant en lice on soit plustost prest & adiuaté pour rompre, & qu'en courant la bague par vn grand vent, qu'il n'oste la lance de sa place, si elle demeuroit tant soit peu en l'air sans baisser.

La quatriesme action de la lance.

CHAPITRE XII.

LA quatriesme est la plus difficile à bien executer, mais aussi estant bien faite, elle a meilleure grace qu'aucune des autres; & afin de la donner mieux à entendre, il faut considerer en premier lieu la lance sur la cuisse; puis quand le Chual'est prest à prendre sa demie volte à main droite, & la lance leuée de deux

V iij

doigts , comme cy-deuant est dit , le Cheual
 ayant pris vn quart de volte & montrant le
 costé droit dans la carriere , faut laisser tomber
 le poing le long de la cuisse & la lance en son
 contrepoids dans la main , la pointe tousiours
 sur l'oreille gauche du Cheual ; puis dès qu'il
 met la teste dans la carriere , faut eslargir le
 poing de la lance , en montant & eslargissant
 d'vn mesme temps à bras estendu , faire vn de-
 my cercle , & placer iustement la main proche
 de l'oreille droicte au mesme lieu du premier
 partir , sans que pour tout cela la lance sorte de
 la iuste ligne , qui tombe droictement à l'oreil-
 le gauche du Cheual. Le reste de la course s'a-
 cheue comme la premiere & l'arrest sembla-
 ble ; car ie ne conseille point à l'arrest de faire
 comme beaucoup , lesquels ayans passé la ba-
 gue au lieu de leuer la lance en haut , ils font le
 contraire & baissent le poing , comme s'ils vou-
 loient donner vne estoquade à la fesse de leur
 Cheual ; laquelle chose , outre qu'elle est de
 tres-mauuaise grace , est du tout fausse , pour-
 ce qu'il en peut arriuer accident , qui obligeroit
 la compagnie à rire & qui desplairoit à celuy
 auquel il seroit aduenu ; qui est qu'en retirant

ainsi le bras en arriere avec force, si par hazard mettant vn dedans il n'estoit du tout franc, & qu'il n'y eust que le bout de la pointe de la lance dans la bague, en la retirant avec force en arriere: Il n'y a nul doute que la bague tomberoit, & par consequent le dedans perdu pour le gen'd'arme; ce qui ne seroit arriué, leuant la lance en arrestant, comme ie l'ay cy-deuant dit.

Tout ce qu'il est necessaire au gen'd'arme de pratiquer pour bien commencer, continuer & finir sa course, afin d'estre estimée belle & bonne.

CHAPITRE XIII.

CE n'est pas tout au Cavalier d'estre bien placé dans la selle, ny de bien porter sa lance au partir, durant sa course, & à l'arrest; mais il faut qu'il songe à faire en sorte que l'enueie de gagner le prix ne luy fasse perdre sa bonne posture du corps & des jambes: Du corps en portant l'espaule droicte en arriere, & le visage de trauers, ce qu'on nomme faire l'albalestrier: au contraire, faut le porter droit &

la face aussi, ne faire aucune grimace des yeux ny de la bouche, ne branler & ne baisser la teste en passant sous la bague, ne battre son Cheual pendant la course, mais tenir ses jambes fermes & non esloignées; bref, estre iuste, droit & libre sans affectation.

Quel est l'exercice de rompre en lice, & de quelle sorte d'armes il faut que le Gend'arme soit armé.

CHAPITRE XIV.

ANciennement les Caualliers rompoient des lances dans la campagne à camp ouvert sans lice, mais il en arriuoit tant & de si grands accidens, soit par la perte de la vie des hommes & des Cheuaux, que pour esuiter à ses maux, on a inuenté premierement vne haute lisse, qui couure le Cheual & l'homme iusques à l'arrest de la cuirasse; puis on trouua les basses lices de la hauteur du gras de la jambe du Cauallier, qui seruent pour empescher que les Cheuaux sur lesquels on a souuent rompu des lances & qui craignent le choc, ne s'escar-

tent

rent de la carrière; & pour autant que les hommes, nonobstant toutes ces choses, ne laissoient souuent de se faire mal par les grands coups qu'ils receuoient dans leurs habillemens de teste, qui mettoit souuent leur vie en hazard, on trouua moyen de s'armer contre ces perils: Premièrement, d'arrester la salade au deuant & au derriere de la cuirasse, avec deux bons auis, puis vn plastron tout d'vne piece, qui couure le deuant de la cuirasse; sçauoir est tout le costé gauche & l'espaule iusques au gantelet & le costé droit iusques à l'arest, laissant le bras de la lance libre & la salade, iusques à l'endroit de la veüe: Tellement que l'homme armé en la sorte est hors de ces dangers, mais aussi il ne peut hausser, baisser, tourner la teste, ny remuer l'espaule gauche; seulement il luy reste le mouuement depuis le coude, pour pouuoir arrester son Cheual; & sert cette sorte d'armes, à ce que les coups de lance donnez à l'endroit de la gorge & au dessus, ne sçauoient renuerser la teste arrestée par les deux auis, & par ce plastron que les gens d'armes nōment la haute piece, laquelle garde aussi que les coups portez ne puissent nuire au Cavalier armé de la sorte.

Comme quoy il faut que le gendarme monte sur son Cheual.

CHAPITRE XV.

IL seroit bien difficile au gendarme armé de la sorte de pouuoir monter sur son Cheual, si on n'y auoit pourueu : C'est qu'aux triomphes & aux tournois, où il est question de rompre des lances, il y doit auoir aux deux bouts de la lice vn échaffaut de la hauteur de l'estrieux, sur lequel eschaffaut y aura vne celle, ou deux ou trois personnes peuuēt tenir; sçauoir est le gendarme, vn armurier pour l'armer, & quelque autre pour luy ayder, estant necessaire en ces actions perilleuses que l'armurier soit toujours proche pour armer les combattans, afin que rien ne manque & que tout soit iuste; puis l'homme estant armé, on luy amenera son Cheual proche de ceteschaffaut, sur lequel il se peut facilement placer pour commencer sa course: Car il est à remarquer que pour rompre des lances en lice, il ne faut pas commencer sa carriere en tournant, pour deux raisons:

La première, qu'estant pesamment & incommodément armé, le gend'arme pourroit se des-adjuster de sa bonne posture, qui luy porteroit grand preiudice au rencontre furieux de son ennemy: La seconde, qu'il faut partir tous deux ensemble, afin de se rencontrer au milieu de la lice, ou d'ordinaire se placent, tous vis à vis le Roy, la Reyne, les Princes & Princesses & les plus Grands; ce qui ne se feroit pas iustement, si on commençoit sa course par vne demie volte: C'est pourquoy il faut que les Cheuaux pour faire cét exercice, soient grandement patiens au partir & accoustumez de demeurer arrestez, la teste dans la carriere, & sans inquietude, tant qu'il plaist au gendarme.

Quels Cheuaux sont les plus propres à cét exercice.

CHAPITRE XVI.

LEs Cheuaux les plus vistes sont les meilleurs & ceux qui font receuoir le plus grand choc, pourueu qu'ils soient assez forts de reins & de jambes pour les soustenir, qui

X ij

184 LA PRATIQUE DV CAVALIER,
me fait estimer les forts coursiers, ou les Che-
uaux d'Allemagne, ou de taille pareille; Les
plus propres qui ne se rebutent pas si-tost des
rudes rencontres que les Cheuaux d'Espagne
& les Barbes, qui ne pourroient porter le gen-
darme si pesamment armé.

*Ce qu'il faut que le gendarme fasse pour bien
executer sa course, lors qu'il est bien armé sur
son Cheual & la lance en la main, prest à la
commencer.*

CHAPITRE XVII.

L'Ay desia dit qu'il estoit besoin que les deux
gendarmes partissent ensemble pour se ren-
contrer au milieu de la carriere; & partant, ie
veux qu'ils fassent la quatriesme leuée que j'ay
cy-deuant declarée dans les courses de bague,
& qu'en mesme instant ils posent l'arest de la
lance sur l'arest de la cuirasse, & au lieu de lais-
ser tout doucement tomber la pointe de la lan-
ce, i'entends qu'elle soit tout à fait à la place
pour rompre, vingt pas auant que rencontrer
son ennemy, afin d'auoir plus de loisir de s'ad-

juster & donner au lieu que l'on desire , pour rompre de bonne grace, & de prendre garde de ne ferrer pas la lance dans la poignée, afin qu'elle ne blesse la main qui se trouueroit serrée; ce qui arriue assez souuent à ceux qui ne sçauent pas ce secret : Il suffit seulement que la main serue pour soustenir la lance sur l'arest de la cuirasse; puis la lance rompuë, si elle se brise près de la poignée, il faut faire son arest de bonne grace, en leuant le reste du tronçon, qui demeure dans la main; & l'arest fait, le ietter hors l'alice dans le camp; mais si la lance se rompoit dans la poignée, il faut en faisant son arest de bonne grace, hausser la main & secouër le gantelet, pour monstrier aux regards que l'on n'est pas estonné du choc.

X iij .

En quel endroit il faut que le Gendarme rompe son bois, pour faire mieux paroistre sa course.

CHAPITRE XVIII.

LE vray endroit pour rompre de bonnet grace, est de rompre depuis la veuë iusques à l'espaule du costé gauche, mais les meilleurs coups sont dans la teste.

Quels sont les deux arests, celuy de la cuirasse & celuy de la lance.

CHAPITRE XIX.

L'Arest de la cuirasse est vne petite piece de fer longuë de demy pied & large de deux doigts, attachée à deux bons aius au costé droit de la cuirasse quatre doigts au dessus de la ceinture, qui avec vne charniere se plie pour n'incommoder le bras du Cavalier hors des lices, lequel arest le gendarme abaisse quand il veut courre. Celuy de la lance

est vne forte couroye de cuir, large d'un bon doigt, qui fait deux tours à l'entour du tronçon de la lance, proche le derriere de la main; auquel lieu elle est cloüée de bons cloux tout autour, & sert cét arest pour poser au dessus de celuy de la cuirasse, d'autant que sans cela la main ne seroit assez forte pour rompre de grosses lances de guerre, & si par hazard quelque mauuais gendarme manquoit de faire tenir l'arest de la lance sur celuy de la cuirasse lors du rencontre, il n'y a nul doute qu'il seromproit le poignet de la main.

Ce que c'est que l'exercice de rompre des lances à la quintaine, pourquoy & comme quoy il se pratique.

CHAPITRE XX.

Quelquefois les Cavaliers se lassent de faire vne mesme chose, de rompre en lice les vns contre les autres, ils y treuuent trop de peine & quelquefois du mal pour le continuer si souuent: De courre la bague, ils y prennent bien plaisir & peu souuent s'en lassent, mais ils

n'estiment pas cét exercice assez martial ; C'est pourquoy les plus inuentifs ont trouué vn milieu, qui est vne figure d'homme qu'ils placent au mesme endroit que celuy qui courroit en lice contr'eux, & de la mesme hauteur ; & là armez, ils rompent leurs lances, s'adjustans contre cette figure d'homme qu'ils nomment quintan, tout aussi bien que contre vn gendarme naturel ; & en cette sorte ils rencontrent vn milieu entre la furie de rompre en lice les vns contre les autres, & la gentillesse de la course de bague : L'endroit pour rompre est dans la teste, les meilleurs coups sont au dessus des yeux dans le front, les moindres au dessous ; & si quelque mauuais gendarme donnoit dans vn escu, que le quintan porte au bras gauche, il tourne sur vn puiot & frappe volontiers celuy qui s'est si mal seruy de sa lance, lequel courant en partie est mis dehors, & perd ses courses, pour punition de sa mauuaise action. On peut à cét exercice faire celle qui plaist le plus des quatre leuées que j'ay dites cy-deuant, pour les courses de bague, pource que les lances desquelles on court contre le quintan sont foibles & se peuuent rompre sans arests, mes-

me

me le plus souuent on s'y exerce en pourpoint.

Quel est l'exercice de combattre à Cheual dans les grands tournois & triomphes qui se font en la presence des grands Roys, & comme quoy il se peut entreprendre.

CHAPITRE XXI

POUR faire cét exercice comme il est requis, il est besoin que le Cheual l'entende & que le Cavalier le sçache mener de bonne grace; car plusieurs se trouuent, lesquels font rire la compagnie par leurs gestes ridicules, de sorte qu'il vaudroit mieux à telles gens demeurer dans leur logis, que d'entreprendre ce qu'ils n'entendent pas, acquerant par ce moyen reputation d'ignorans & d'imprudens tout ensemble.

Y

*Ce qui est requis au Cavalier & au Cheual
pour bien faire.*

CHAPITRE XXII.

IE diray premierement que sans vn bon Cheual qui aye toutes les parties requises en cette action, le meilleur Cavalier du monde & le plus adroit n'y sçauroit acquerir que de la honte; Il faut donc qu'il soit de taille assez forte, & non trop foible, proportionnée à celle du Cavalier, & qu'il puisse franchement porter armé, qui soit patient & vigoureux, se laissant conduire de la main & des talons, au gallop, à toute bride, arrestant iuste & ferme, maniant terre à terre vigoureusement sur les passades furieuses, sur les demies voltes & sur les voltes, faisant toutes ces actions à toutes les fois qu'il plaist au Cavalier, soit large ou estroit, long ou court, sans se mettre en colere, pour la bride, pour les talons, ny pour quoy que ce soit, & sans auoir peur des trompettes, tambours, des armes, ny d'aucuns instrumens de guerre.

Quant à l'homme, il faut toujours qu'il soit droit & bien placé dans la selle, avec liberté & sans aucune affectation, soit en faisant partir son Cheual de la main, en le faisant manier ou en l'arrestant. Bref, ie veux qu'il paroisse aussi libre dans ses armes, comme s'il estoit en pourpoint, & qu'il fasse toutes les actions du combat avec la mesme liberté, n'imitant pas quantité de personnes qui marquent de la teste; du corps, des bras & des jambes, tous les temps que font leur Cheual, soit au gallop, soit terre à terre, haussant le bras de l'espee à contretemps, ou le laissant immobile, criant perpetuellement ou parlant à leurs Cheuaux, en pourpoint il est quelquefois permis d'animer le Cheual de la voix, aux combats de la guerre le Capitaine peut faire le semblable à ses compagnons; mais à ceux qui se font sur la carrière pour le plaisir; le Cavalier ne doit parler ny à son Cheual ny à son ennemy, ains doit songer seulement à commencer; continuer & finir de bonne grace ce qu'il a entrepris, afin de remporter avec applaudissement des regardans, l'honneur & la gloire que merite celuy qui s'en acquitte dignement.

Y.ij

Quand les Cavaliers experts ont de bons Chevaux & bien adroits, ce qu'ils doivent faire pour bien combattre de bonne grace.

CHAPITRE XXIII.

IL faut qu'ils se placent au lieu marqué pour le combat, qui doit estre entre la lice & l'eschaffaut du Roy; que là ils se mettent à quarante pas de distance l'un deuant l'autre, l'espée en la main, en mesme posture que cy-deuant j'ay dit, qu'il faut tenir la houssuye estant arresté & demeurant ferme, attendant le son des trompettes pour partir, lequel signe ne doit plustost commencer, que chacun ferrant les deux talons à son Cheual, baissant la main de la bride de trois doigts & haussant le bras de l'espée, doit eschapper furieusement, passer le plus près de son ennemy que faire se pourra, & en passant donner vn coup d'espée, non sur la teste à plein, de crainte que ne rencontrant l'homme on blessast le Cheual, mais sur le deuant de la face, tirant vn peu vers le costé gauche; puis du mesme endroit d'où son

Cheual est party prendre vne demie volte à courbettes; car c'est-là, comme cy-deuant j'ay dit, ou les belles passades releuées sont nécessaires, afin que si quelqu'un des deux acheue de tourner le premier, qu'il attende que son ennemy aye fait le semblable, son Cheual demeurant en vne place en la belle action des courbettes, & estant tous deux tournez repartir en mesme temps, se rencontrer, se donner encores chacun vn coup d'espée & continuer de la sorte iusques au troisiésme rencontre.

Ce qu'il faut que fassent les combattans à ce troisiésme rencontre.

CHAPITRE XXIV.

IL faut que les deux combattans soient d'accord au troisiésme rencontre, qu'au lieu de passer outre pour aller prendre la demie volte, de demeurer & tourner tous deux sur les voltes vis à vis l'un del'autre, se donnant continuellement) en s'attendant, afin de ne s'embroüiller) des coups d'espée, avec vne action furieuse, & continuer iusques à la troisiésme volte;

Y iij

puis ayant iustement la teste du costé qu'ils sont entrez, chacun s'en doit retourner furieusement d'où il est party, faisant mine d'aller reprendre vne demie volte, au lieu de quoy deux autres au mesme instant rempliront la place & feront le semblable.

Voila comme quoy les Caualliers doiuent combattre au grand tournois & triomphes, pour se faire estimer; car en ces rencontres ils se peuuent donner de si grands coups d'espées, que celuy qui n'est bien adroit à les recevoir court bien souuent fortune d'acquérir de la honte au lieu d'honneur; & pour prouuer mon dire, Monsieur le Connestable de Montmorency n'estant encores que Mareschal de France nomme le Mareschal Danuille a donné deux coups d'espée en pareille occasion de tournois & de triomphes, si rudes, que du premier il reuersa vn Prince sur la croupe de son Cheual; & de l'autre, il porta par terre hors de la selle vn Seigneur de qualité, qui auoit reputation d'estre vn des meilleurs hommes de Cheual de son temps.

Le premier coup fut donné à Bayonne, quand la Reyne d'Espagne y fut trouuer le Roy.

Charles son frere ; & l'autre en cette ville de Paris au petit Iardin, qui est derriere le Louure, aux combats qui furent faits du temps des nopces de feu Mōsieur de Ioyeuse & tous deux en presence du Roy, de la Reyne sa Mere, & de tous les Princes, Princesses, Seigneurs & Dames de la Cour; Aussi deuons nous cette loüange à sa memoire, en disant de luy que ç'a esté le plus adroit à Cheual & à tous exercices d'honneur & de vertu de tous ceux qui se sont rencontrez de son temps.

Fin de la quatriesme Partie.



L'ART PRATIQUE

CAVALIER

OU L'EXERCICE

de monter à Cheval.

CINQUIÈME PARTIE

Qui declare quelles sont les emboucheures les plus propres pour les Cheuaux, avec les considerations necessaires pour s'en bien seruir.

Des emboucheures les plus propres pour les Cheuaux

CHAPITRE PREMIER

ANT d'excellens Cavaliers ont parlé de la sorte; qu'il falloit emboucher les Cheuaux; & particulièrement le Seigneur Pierre Antoine Ferare, Gentil-homme Napolitain, en a escrit si dignement & avec tant de soin & de iugement, qu'il est impossi-

Z

ble de faire mieux : C'est pourquoy ceux qui seront curieux de voir grand nombre d'emboucheures de diuerses façons, pourront ietter l'œil (si bon leur semble) sur ce qu'il en a mis en lumiere. Pour moy, ie me contenteray de dire, que la meilleure qui se puisse rencontrer est celle qui ne fait point de mal dans la bouche du Cheual, conduit par la bonne main du Cavalier & par la bonne escolle qu'il luy donnera; car de croire (comme il y en a plusieurs) que la bride seule soit celle qui assure la teste du Cheual & qui le fasse aller & tourner au gré du Cavalier : Ce sont des contes trop absurdes, car tout ainsi que la diuersité des especes, soit piquants ou mornez, ne font pas manier les Cheuaux s'ils ne sont placez aux talons de quelques vns qui s'en puissent bien seruir. Tout de mesme, la diuersité des brides n'acommode pas la teste ny la bouche des Cheuaux, si la main de celuy qui s'en sert n'est expérimentée en l'exercice; neantmoins, il est necessaire de donner de la commodité & du plaisir au Cheualle plus que faire se pourra, estant certain qu'il y a des emboucheures qui peuuent seruir aux vns, qui ne seroient pas propres aux

autres, & qui au lieu de leur estre agreable dans la bouche leur apporteroit de l'ennuy. Pour cette cause, ie dis que le principal effect du mors consiste en la branche longue ou courte, flacque ou hardie, l'œil haut ou bas, droit ou renuersé.

Comme pour exemple, si le Cheual porte le nez trop haut, faut que l'œil soit vn peu haut, le bas de la branche iettée en auant; ce qui s'appelle hardie, qui est propre pour ramener la teste du Cheual; si au contraire le Cheual porte la teste trop bas, il faut que la branche soit flacque, iettée en arriere & l'œil bas; mais si naturellement il porte bien sa teste, il sera besoin que les branches soient iustes par ligne droite, depuis le banquet iusques au touret de l'anneau de la renne. Quant à l'emboucheure, la pratiquem'a appris qu'vne douzaine au plus; fussent pour toute sorte de Cheuaux: sçauoir vn Canou simple, montant peu ou beaucoup ou avec vne pignatelle; c'est à dire que le pas d'asne trespuche en arriere, qui ne peut offenser le pallais de la bouche du Cheual; la seconde, vne escache à pas d'asne, trespuchant de mesme; la troisieme, vne escache à deux

Z ij

petits melons à couplet; montant garny d'annelets rayez; estant à noter que tous les pas d'asne en doiuent estre garnis; pour donner plaisir à la langue du Cheual; la quatriesme tout de mesme, excepté que l'escache doit estre de la forme d'un petit bâtonnet, & les melons un peu plus hauts, comme balotes; la cinquiesme, deux melons avec deux petits anneaux derrière à pas d'asne, tout d'une piece; la sixiesme, deux poires fort estroites avec deux petites balotes près du pas d'asne, qui trespasse des deux costez; la septiesme des poires coupées à pas d'asne; la huitiesme, deux poires renuées à la Pietro Antonio; le pas d'asne prenant entre la branche & la poire; la neuuesme, vne pluvinelle, qui est l'emboucheure toute d'une piece à peu près, comme vne simple genette; la dixiesme toute semblable; sinon deux petites balotes fort estroites, enbassées dans l'omboucheure; l'ynziesme, vne bastarde qui tient de la genette & de la francoise, qui est de l'ouuerture, & non point le pas d'asne; la gourmette estant tout d'une piece, de la façon qu'elles soustient iuste le mors; la douziesme, vne genette de que j'estime estre propre pour les

haquenées, Cheuaux de pas, ou de chasse, pour ce que cela les rend plus legers à la main; mais pour bien y donner vn mors à vn Cheual, qui a veut emboucher, il faut scauoir connoistre ce qu'il a besoïn pour sa commodité & celle du Cavalier. *enim sibus vult subact usq no*

1. Premièrement, que le Cheual ayt la commodité de la langue qui luy est nécessaire, que l'emboucheure porte iustement sur le coin des gencives; puis si la leure est trop grosse, la separer d'auec la gencive avec des annelets, s'il y a vnt quantité de Cheuaux, qui n'estent la leure sous l'emboucheure; & par ce moyen fissent l'effet.

En apres, il faut bien approprier les branches à l'emboucheure, courtes; longues; flacques, ou hardies; l'œil haut ou bas; selon que le requiert la forme de l'encolure & la posture de la teste du Cheual; prendre garde aussi sur toutes choses, que la gromette porte & repose en sa place, qui est le petit ply sous la barbe du Cheual; & si par hazard le crochet de la gromette pinsoit la leure, il le faudra fort courber en haut vers la branche du mors; ce qui arriue soit souuent; principalement quand l'emboucheure est vn canon, la cause de sa rondeur, qui en fle & releue la leure.

Considerer en outre si la bouche est beaucoup fenduë, & en ce cas luy mettre du fer dauantage dedans, ou bien mettre la tranchefille plus haut prés de l'œil de la branche, voire dans l'œil mesme s'il est besoin: Si aussi la bouche est peu fenduë, luy faudra mettre peu de fer dedans, & s'il est besoin oster la tranchefille du tout; si le Cheual ouure la bouche par trop, le pas d'asne à la pignatelle luy sera plus propre, pource qu'il trespuche en arriere sur la langue, ayant esté inuenté tout exprés pour cét effet, & pour n'offenser le pallais de la bouche du Cheual, si il tourne la bouche en façon de siffesaux deçà & delà.

Les emboucheures d'vne pièce sont les meilleures & necessaires pour empescher cette action mal-seante, & a tels Cheuaux serrent fort la muserolle; toutes lesquelles choses sont si necessaires d'observer soigneusement, que manquant en la moindre partie, la bouche du Cheual & la main du Cavalier ne peuuent auoir leur commodité parfaite.

Voila donc en termes generaux ce que ie iuge pour emboucher toutes sortes de Cheuaux, tant pour la proportion des branche, que du

dedans de la bouche du Cheual , en y adiou-
stant ou diminuant , auançant , reculant ou
changeant quelque piece de l'emboucheur;
car pour la gourmette, encores qu'il s'en fasse
de plusieurs façons , ie ne me serts que de l'or-
dinaire bien proportionnée , excepté quand le
Cheual à la barbe desliée, tendre & fort sensi-
ble , il y en faut approprier vne de cuir , iusques
à ce qu'il soit du tout ferme de teste, estant tres-
necessaire de bien adiufter cette piece , princi-
palement à ceux qui n'ont que la peau sur la
barbe, & point de petit ply pour tenir & em-
pescher qu'elle ne monte pas trop; ce qui se
rencontre quelquefois en beaucoup de beaux
& bons Cheuaux; mais pour y remedier, il
faut tenir les crochets de la gourmette vn peu
longs & courbez, & par consequent, les mail-
les ou anneaux plus courts; & s'il est besoin,
mettre vn petit anneau au dessus de chacun
des deux crochets dans l'œil de la branche du
mors, qui empeschera le crochet de se soufleuer
& le contraindra de demeurer tousiours bas en
sa place, que ie trouue estre le plus grand secret
pour adjufter la gourmette.

Quant à la mesure & proportion des mors,

tant des branches que des emboucheures; il ne s'en peut parler qu'en general; pource que chaque Cheual portant la iuste mesure de la tesse; de la boube; de sa bonne ou mauuaise posture & de son encolure; c'est au prudent & iudicieux Cavalier d'approprier l'emboucheure & la branche selon ce qu'il connoistra estre expedient pour la commodité de luy & de son Cheual. Voilà donc ce que j'ay creu le plus nécessaire pour emboucher les Cheuaux; & ce qui m'empeschera que ie ne m'estende davantage en cette recherche, joint qu'ayant esproüué le peu de profit que la quantité d'emboucheures apporte; icela m'a obligé de m'arrester à ce que j'ay trouué le plus vtile, pouuant dire avec verité n'auoir iamais veu de Cheuaux; qui avec la bonne escolle; ne se soient accommodés & demeurez en bonne action avec l'vne des emboucheures cy-dessus nommées.

C

Quant à la methode & l'ordonnance des mors

*Ce que i'estime estre necessaire de pratiquer
pour instruire les Cheuaux en ce bel
exercice.*

CHAPITRE V. In'ou el ob èn

A Pres auoir parlé des moyens de reduire
les Cheuaux par nostre methode, que
i'estime, comme j'ay desia dit, la plus aisée, la
plus certaine, la plus briefue & la moins peril-
leuse pour les hommes & pour les Cheuaux,
j'ay creu n'estre pas hors de raison si ie dis àuffi-
ce qu'il me semble pour instruire ceux qui ont
desir d'apprendre ce bel exercice.

Ayant obserué que la pluspart de ceux qui
l'enseignent parlent beaucoup à leurs escoliers,
ie puis dire avec verité que j'ay reconnu par la
pratique & par la raison qu'il faut faire tout le
contraire, ce qui me porte à dire hâtivement
qu'on peut plus dresser d'hommes en parlant
peu & quand il est temps, qu'en criant à toutes
heures, comme plusieurs de ceux qui ensei-
gnent ont accoustumé, ne croyant pas (beau-
coup y a-il) estre dignes d'estre appellez es-

A a

cuyers, si de momens en momens ils n'vsoient de menaces & d'iniures, & quelquefois de coups à leurs escoliers, & le tout sans raison; car il n'en peut réüssir aucun bon effet, en ce que l'homme ignorant estant desia assez estonné de se voir sur vn Cheual qui l'incommode, & duquel les extrauagances le mettent en crainte; Si parmy tout cela celuy qui l'enseigne va augmenter son apprehension par ses menaces, sans doute il continuëra long-temps cette methode auant que rendre son escolier sçauant, pource qu'il fait tout le contraire de ce qu'il conuient, mettant en crainte celuy auquel il est besoin de l'oster & luy donner l'asseurance, ce qui se doit nommer vne pure ignorance; car puisque la vraye & parfaite science est d'arriuer bien-tost à la fin que l'on desire, & que par cette voye on n'y peut iamais atteindre, ceux qui suiuent le contraire se peuuent à bon droit nommer ignorans; & pour soustenir mon opinion, ie dis que si l'escolier qui commence à apprendre commet quelque faute, soit en son action, ne gardant la bonne posture qu'on luy aura enseignée, soit en la conduite de son Cheual, il faut considerer s'il est à propos

de le reprendre ; & pour le connoistre, il faut iuger le sujet qui le fait faillir ; Si c'est manque de tenuë, si c'est estonnement, ou si c'est faute d'esprit ou manque de memoire qui l'ait empesché de retenir ce qu'on luy aura dit ; si c'est manque de tenuë, ce seroit vne folie bien grande de reprendre vn homme de sa mauuaise posture, & de manquer à la conduite de son Cheual, lequel est si empesché à se tenir, qu'il ne songe à autre chose. Il faut donc auparauant que d'en venir à la reprehension, luy apprendre à se tenir ferme ; au semblable si c'est quelqu'un qui s'estonne, on profiteroit fort peu durant cét estonnement de censurer ses fautes, parce qu'il n'a rien deuant les yeux qu'une continuelle apprehension, qui le rend sourd à tout ce qu'on luy peut dire. Il est besoin premierement d'oster cette crainte pour luy rendre l'vsage de la raison & la facilité de bien conceuoir ce que l'on luy enseignera ; si c'est faute d'esprit (ce qui est le plus fascheux) car il est tres-difficile d'en donner à ceux qui n'en ont point ; Neantmoins, les reprehensions aigres & les tourmens ne luy en donneroient pas d'auantage ; au contraire, elles estoufferont ce peu qu'il en aura ;

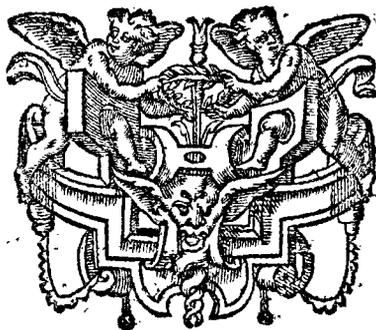
A a ij.

de telle sorte qu'elles le rendent incapable de
 quoy qu'il se soit ; il y faut plustost aller par
 douceur, pour ce qu'il n'y a que la langue pra-
 tique qui luy puisse faire apprendre ce qu'on
 desira ; à quoy il faut travailler doucement
 pour resuiller cette grande stupidité, plustost
 que d'assoupir tout à fait un esprit qui ne l'est
 desjà que trop. *ub non ul' stupnam ab ill' curi*
 C'est ce qu'il faut que celui qui enseigne, con-
 sidere de près, à fin d'apprendre quand il est
 temps de parler, & quand il se faut taire ; En
 un mot, il faut asséurer parfaitement l'homme
 sur le Cheval ; auparavant qu'on de se reprendre,
 & lors, qu'il est asséuré qu'il est besoin de luy en-
 seigner à se sentir, xcar il y en a plusieurs qui fail-
 lent faute de sention y euy on deur Cheualz ; &
 pour preme ; tel pensera la croupe de son Che-
 val trop dans la voltre, quelle est trop de hors :
 Tellement qu'il est besoin de connoistre quand
 l'homme se sent & ce qu'il fait, afin de luy mon-
 strer distinctement de moyens en cas qu'il ne
 le sçeuist ; ce qui ne s'exécute pas en criant ny
 en menaçant, car il ne s'en souuert pas.
 De plus, il faut laisser faillir l'estolier au com-
 mencement, afin qu'il est possible qu'il remar-
 que sa A.

qu'il se corrige tout seul de sa faute, apres toutes fois l'en auoir fait apperceuoir vne fois ou deux, afin qu'il ne s'attende pas qu'on luy parle tousiours, & qu'il ne s'endorme l'entendement en cette attente. C'est pourquoy ie laisse quelquefois gourmender & battre vn Cheual sans sujet à vn escolier que ie connois manquer de resolution, afin qu'il prenne de la hardiesse; car apres on corrige sans difficulté les deffauts qui viennent par trop de resolution, & bien plus aisément que ceux qui sont causez par trop de crainte, ayment beaucoup mieux qu'un escolier entreprenne trop que peu, puis qu'il n'y a rien plus agreable à voir que la diligence & la resolution à l'homme & au Cheual en maniant, ny plus desagreable que la lenteur & la mollesse. Voila donc la maniere que ie ferois d'atus de tenir pour enseigner les hommes, & les raisons qui doiuent obliger ceux qui instruisent de se seruir de la douceur; car puisque ie veux, s'il m'est possible, dresser mon Cheual par toutes sortes de voyes douces, il est bien plus raisonnable que j'exerce la mesme douceur enuers les hommes,

lesquels outre qu'ils sont susceptibles de raison,
ils n'ont pour but que le desir d'apprendre la
vertu.

Fin de la cinquiesme Partie.





TRAITE'
 DES MOYENS
 POVR EMPESCHER LES DVELS,
 Et pour bannirles Vices qui les caulent.

SIXIESME PARTIE.



PRES auoir cy-deuant en-
 igné bien au long la pratique de
 dresser les Cheuaux pour les
 rendre capables de seruir la
 Noblesse dans la guerre &
 dans les triumphes , tournois
 & autres magnificences qui se font en la pre-
 sence du Roy & de tout le peuple, avec grand
 appareil & ceremonie , & d'auoir aussi parlé
 de la maniere d'instruire la jeunesse des meil-
 leurs maisons du Royaume en ce bel exercice,
 j'ay creu estre obligé de tascher à conseruer la

vie de tant de genereux Gentils-hommes, que les duels rauissent si souuent à l'Estat, & de clarer les moyens que reftime les plus asseurez pour les empeschér.

Pour cet effet, ayant remarque que les Roys qui ont regné par tant de siecles dans cette Monarchie, & qui durant ce long espace de temps se sont maintenus en cette grandeur, augmenté leur Estat, & porté leurs Armes victorieuses ou bon leur a semblé, malgré tous les efforts de ceux qui se sont voulu opposer à leurs desseins, ont encores prudemment & sagement reconnu que le principal moyen qui les a conseruez, & qui a par plusieurs fois fait reüssir leurs genereuses entreprises, a esté la vleur extrême que toute leur Noblesse leur a fait paroistre en ses occasions. La preuue de cette verité se peut faite par l'exemple que nous en auons en la personne du tres-victorieux Prince HENRY LE GRAND, lequeldas les guerres qu'il a eues dans son regne, assisté de ses inuincibles courtages, a remply LV niuers de tant d'admiration par ses inimitables actions, qu'il a luy-mesme donné cette loüange à ses nobles coeurs, de dire que leur ayde auoit esté

la cause du reſtaſſement de ſon Eſtat, pour auoir ſi genereuſement hazardé leur vie en toute ſorte de lieux, ſans regarder à quoy ils l'employoient, pourueu que l'exécution du deſſein reüſſiſt au contentement de leur Roy. Ce qui a obligé pluſieurs fois ce bon Prince, voyant l'affection de cette genereuſe Nobleſſe, de dire qu'il ſ'eſtimoit heureux, non pour eſtre Roy d'un ſi florissant Royaume, mais pour eſtre Capitaine d'un ſi grand nombre de vaillans hommes, par la valeur deſquels il eſperoit de conquerir non ſeulement un Eſtat comme cettuy-cy, mais encores tout le monde ſi l'enui luy en eult pris, ne croyant rien capable de reſiſter à ſes armes, quand il les euſt employées, qui fait que les cauſes de nos regrets ſont ſi iuſtes, qu'il me ſeroit impoſſible de les exprimer, à moins que de reſenter toutes ſes vertus, leſquelles pour les mettre par ordre, les meilleures plumes de l'Vniuers n'y ſçauroient donner atteinte. Je ne veux ſeulement faire remarquer icy que celle de ſon bon naturel & de ſon grand iugement; de ſon bon naturel, en ce que ſes plus grands delices ont touſiours eſté de recompenser tous ceux qui l'ont fidelement

B b

seruy , & non contant d'auoir donné la récompense méritée à ceux-là, il a fait voir clairement qu'il n'a point fait de mal à ses ennemis quand il en a eu le pouuoir. Toutes lesquelles choses ne le satisfaisoient encores, disant que de donner du bien aux hommes qui le meritoient, c'estoit l'ordinaire des Princes genereux; voulant que tout ainsi qu'il estoit hors du commun de tous les autres Princes, ses actions fussent aussi reconnuës plus rares, que les autres ne donnoient que des biens, & que luy, vouloit donner la vie à mille & mille Gentils-hommes que les combats particuliers luy rauissoient, lesquels il vouloit conseruer pour s'en seruir en de plus iustes occasions; Entreprise certes digne d'un grand Monarque comme il estoit, & à laquelle tous ses predecesseurs auoient manqué.

Pour la commencer, il eut besoin de se seruir de son iugement, qui le fit considerer qu'une maladie inuenterée ne se peut guarir tout d'un coup, & que les courages François estoient si chatoüilleux aux offenses, que rien que la seule vengeance ne pouuoit arrester ce feu : Il fit comme le bon Medecin, qui ne deffend pas à

son malade la qualité de la viande qui luy nuit, mais bien la quantité: De mesme, il ne leur desnia pas les combats, mais il leur en deffendit l'entreprise sans permission; laquelle estant demandée, ceux qui auoient l'autorité de la donner auoient aussi commandement de la refuser, sinon en toute extremité de faire satisfaire l'offensé de telle sorte, qu'il eut occasion de se contenter, esperant par-là espargner la vie de tant de Noblesse, que l'imprudence assistée de colere conduisoit tous les iours au tombeau; ne croyant pas qu'il y eut gueres de differens, que des personnes d'autorité & de iugement ne peussent terminer par la douceur.

Voila en verité vn beau dessein & digne d'estre entretenu, mais ie voy aujourd'huy tant de mescontentement parmy la pluspart de la Noblesse courageuse, qui dit qu'on les veut mettre au Pair par ce moyen avec les lasches courages, desquels il faut qu'ils endurent, & que pluslost que cela soit, ils ayment mieux e laisser emporter à la desobeyssance, comme il s'en est veu & s'en voit assez souuent des tesmoignages. Car de croire que la punition

B b ij

ignominieuse du mort ny du vif arreste le cours de cette furie, c'est ce que ie ne pense pas, bien en pourra-t'elle retenir quelques vns, mais quelques autres emportez de ce feu ne s'empescheront iamais de faire quelque coup de desesperez. Il me semble que i'entends aussi quantité de plaintes en cette Cour de ceux qui sont offensez, disant qu'on leur deffend bien de tirer raison de leur offense, mais qu'on ne leur donne pas sujet de contentement, en ce que se plaignant & demandant le combat on ne leur veut accorder; & si on ne les fait pas satisfaire avec la promptitude requise au ressentiment qu'en a l'offensé; car il s'en est treuue qui ont supporté vn démenty par longues iournées, premier que d'en auoir eu la satisfaction requise (à leur grand desplaisir) disant què si il leur eust esté permis se seruir de leurs armes, leur contentement eust esté plus brief, n'y ayant rien si doux à vn braue courage, que de repousser vne iniure receuë, ny plus ennuyeux, que de voir son ennemy sans luy oser rien dire.

Ceux qui ont encores plus d'occasion de se douloir sont ceux qui sont dans les Prouinces, disant qu'on leur commande l'impossible

quand on leur ordonne de se plaindre à Messieurs les Mareschaux de France, Gouverneurs & Lieutenans de Roy; chose tres-difficile à eux, d'autant que la pluspart des Mareschaux de France, Gouverneurs & Lieutenans de Roy, ne sont presque iamais dans leurs Gouvernemens: Tellement que de les venir chercher à la Cour où ils font leur demeure plus ordinaire; Il est impossible à vn pauvre Gentil-homme qui traueille assez, à viure de son mesnage en sa maison, d'entreprendre vn voyage de si longue haleine pour y despendre tout son bien; & qu'ainsi il ayme autant perdre la vie en se vengeant, que de viure apres auoir esté chercher yne satisfaction du tout à sa ruine. Que de plus, nous sommes en yne saison où la pauvre Noblesse est tellement mesprisée, au prix de ceux qui portent le clinquant, que si vn pauvre Gentil-homme venoit de la Campagne habille, modéstement, demander le combat contre quelques yns plus releuez en biens & en fortunes que luy, il n'y a nul doute que la pluspart de ceux qui ne passent leur temps qu'à rire du mal-heur d'autruy, luy feroient yne huée & le contraindroient

B b iij

peut-estre de s'en retourner (les rieux n'estant de son costé) crainte de receuoir vn affront, ou bien s'il venoit à vn accord, se seroit avec tant d'inegalité & mespris de sa partie, qu'il n'y a nul doute que sentant son courage aussi bon que celuy qui aura plus de bien que luy, il se retirera avec tant de desplaisir, que si pareille occasion se presentoit. Il est certain qu'il se resoudroit plustost à perdre la vie avec tout ce qu'il possède, & endurer encores toutes sortes de supplices, que de se soumettre à d'autre satisfaction que celle que luy dōneroit son espée. Tellement que cela estant, & suiuant tousjours la voye de la rigueur, sans donner des voyes plus faciles aux offensez de tirer raison de leurs offenses, ce n'est pas l'inuention de couper cette racine, au contraire il en peut arriuer du mal-heur, car faisant ressentir les rigueurs de l'Edict à ceux qui le transgressent, c'est desobliger toute la famille de celuy qui aura receu l'ignominie; de telle sorte qu'encores qu'ils ne fassent semblant pour l'heure d'en auoir du ressentiment, neantmoins il faut croire qu'ils ne sont pas insensibles, puis qu'ils sont nés François.

En disant ces choses, ien'entends pas parler contre les Edicts si sagement ordonnez par ce tres victorieux Prince HENRY LE GRAND; au contraire, mon intention n'est que d'en faciliter l'execution, sans que personne aye nulle occasion de mescontentement, quand on apportera toutes sortes de rigueurs pour les faire obseruer, m'asseurant que les Peres mesmes seroient les Iuges de leurs Enfans; & pour paruenir à ce but, ie feray voir deux moyens fort aysez & necessaires, de suiure comme ie croy, mais aupara-
uant ie diray.

Qu'il faut que l'Edict soit entretenu en toutes les parties, & plustost mesme en augmenter les peines, que de les diminuer; d'autant que c'est vne chose qui fait tort à l'autorité Royale, que de commander sans estre obey; en ce que de la desobeyssance, toutes les licences mauuaises prennent leurs origines, & vaudroit beaucoup mieux à vn Prince ne commander rien & ne faire point de loix que de n'estre obey, & ne les faire pas obseruer, mais pour faciliter la voye aux offensez de se satisfaire sans trauail ny sans inquietude.

Le premier moyen est, que ceux de la Cour & qui la suiuent d'ordinaire, ont Messieurs les Mareschaux de France si proche d'eux, que s'ils manquent à obeyr aux Edicts, ils meritent de seruir d'exemple plustost que les autres. Pour ceux qui sont dans les pays, il y a vne voye fort facile, qui est qu'en chaque Prouince il pleust au Roy de nommer trois Gentils-hommes & leur donner Commission, portant pouuoir de connoistre des querelles & d'en dōner le iugement en l'absence des Gouverneurs & Lieutenans du Roy, auxquels Gentils-hōmes, les offenzez ayant fait leur plainte, auroient le pouuoir de leur faire deffenses de passer outre, & leur ordonner de se trouuer aux lieux plus commodes qu'ils eslieroient pour entendre leurs differends; & si le Gouverneur & Lieutenant de Roy estoit dans le pays, j'entens que l'assignation soit prise deuant celuy qui y sera, afin que l'autorité qui leur est acquise par leurs charges d'ordonner des querelles, leur soit conseruée, & qu'ils prononcent le iugement qui en sera fait avec l'aduis de ceux qui seront commis par le Roy en leur absence pour faire cēt Office, auxquels ils feront l'honneur de leur demander,

der, & les appeller en pareilles occasions pour leur rendre assistance : Mais si l'un & l'autre n'estoient dans le pays, ils pourront iuger l'affaire selon qu'ils aduiferont ; & si l'une des parties n'agroit leur iugement, il seroit permis à celuy qui ne seroit content, d'appeller par deuant le Roy & Messieurs les Mareschaux de France : Mais incontinent son appel formé, il faudroit qu'il fut contraint auant que d'y estre receu, de donner argent entre les mains de Messieurs les Deputez, afin qu'ils depeschassent promptement vers mesdits Seigneurs les Mareschaux de France, avec le sujet de leur querelle escrit bien au long, & leur iugement donné là dessus ; & où le Roy, assisté de Nosseigneurs les Mareschaux de France, trouueroit l'affaire bien iugée par le premier iugement, sa Maiesté auroit agreable de condamner l'appellant à telle punition qu'elle verroit bon estre, afin de chastier son insolence d'auoir esté si imprudent d'appeller pour la seule vanité d'estre iugé par la bouche de sa Maiesté, y en ayant de si vains & de si glorieux, qu'ils formeroient exprés des querelles, pour auoir l'honneur de paroistre deuant le Roy, & taf-

cher par ce moyen à luy donner vne bonne opinion de leur courage, quoy que peut-estre il s'y trouuaist du manque: C'est pourquoy sa Maiesté connoissant cette gloire, pourroit outre le chastiment qu'elle leur feroit ressentir, les condamner avec les frais du voyage à vne grosse amande, qui seroit employée à ce que ie diray cy-apres.

Mais si le Roy auoit la bonté, comme ie viens de dire, de vouloir prendre la peine, vn ou deux iours chaque mois, de se faire rapporter deuant luy les iugemens qui auroient esté donnez dans les Prouinces par les Gouverneurs, Lieutenans de sa Maiesté, ou les trois Gentils-hommes députez pour cela, desquels il y auroit appell, pour sur iceux donner tels iugemens qu'il auroit agréable. Cette bonté extrême & cette tendresse que le Roy resmoigneroit à toute sa Noblesse, de vouloir prendre soin des affaires qui regardent leur honneur, & de les iuger elle-mesme lors qu'il en seroit besoin, toucheroit si sensiblement le cœur des Gentils-hommes (voyant cette extrême bonté & faueur de leur Prince) que ie ne troy pas que tous ne se resolussent aysement à cette

obeyssance, puisque c'est yne chose connue de tout temps en ce Royaume, que la Noblesse se retient bien plus facilement dans l'obeyssance, par les faueurs que les Roys leur tesmoignent, en prenant soin d'eux, que par toutes les peines les plus rigoureuses; & ainsi le Roy s'intéressant en cette cause & faisant l'honneur à toute la Noblesse d'y vouloir donner de son temps, cela porteroit vne crainte generale par tout l'Estat, qui empescheroit beaucoup de maux: Et d'autant qu'il faut éuiter de tout son pouuoir de donner du travail à l'esprit de sa Majesté, toutes les affaires dont ie parle pourroient estre mises en si bon ordre, que (comme ie viens de dire) le temps d'vn iour par mois suffiroit pour estre rapportée deuant elle.

Les raisons pourquoy ie desire que dans chaque pays il y aye de nombre de Gentils-hommes ordonnez, pour faire cét Office sont quatre. La premiere, que cela approche plus près de la forme, que la Noblesse a accoustumé de tenir quand ils ont quelque différent, en ce qu'ils nomment chacun vn ou deux de leurs amis, au iugement desquels ils se soumettent d'obeyr. La seconde, qu'il est tout certain que

la faueur ne regne iamais gueres en vne iustice où les Officiers sont changez tous les ans. C'est pourqnoy ceux qui seront Iuges vne année, & qui verront que celle d'apres il faut qu'ils acquiescent au dire d'autruy, & peut-estre à ce-luy de quelques-vns de ceux à qui il auroit fait iniustice, qui luy pourroit rendre, cela les obligera de regarder de prés à suiure la droite voye, joint aussi que si on leur faisoit quelque reproche apres qu'ils seroient hors de charge, ce leur seroit vne tache d'ignominie qui les empescheroit d'estre employez en quelques autres affaires de plus grande consequence pour le seruice de leur Prince. La troisieme raison est, que cette nomination estant faite tous les ans, cela donnera de l'émulation à toute la Noblesse de tascher de se rendre capable d'atteindre à cet honneur, d'estre estimez propres à seruir leur patrie à vne si belle action. La quatrieme raison est, que la pluspart de la Noblesse qui demeure en la Campagne, & qui n'a iamais frequenté la Cour ny les Grands, pour leur peu de moyens, qui ne leur a peu permettre faire cette despence, se sentant obligez d'aller demander le combat à Messieurs les

Marschaux de France, Gouverneurs ou Lieutenans du Roy, il n'y a nul doute que ne les rencontrant sur les lieux, ils aymeront mieux se mettre au peril de perdre leur vie & se vanger, que de vendre leur bien pour s'aller plaindre; & si par hazard ils sont dans les pays, ils se trouueront si estonnez pour n'auoir accoustumé la frequentation des personnes d'autorité, que plusieurs, plustost que se presenter deuant eux, se resoudront à tirer la raison de leurs offenses, avec les armes; ce que ie croy qu'ils ne feroient, si la forme que j'ay dite estoit suiuiue, parce qu'ils ne trouueroient pas si estrange de se presenter deuant ceux qu'ils auroient accoustumé de voir, que deuant gens qui ne seroient de leur connoissance, & desquels ils redouteroient les iugemens.

De plus, il en arriueroit encores vn autre grand bien, c'est que la pluspart des querelles estant fondées sur des procéz, on pourroit par mesme moyen accorder beaucoup de differends, qui causent aujourd'huy la ruine de la pluspart de la Noblesse, & s'il se trouuoit quelque querelle si difficile à accorder l'offense,

estant telle qu'elle ne se peut separer que par le sang de celuy qui l'auroit faite, ou par la seule autorité Royale; en de cas, les Gentils hommes s'nommez par le Roy pour terminer les differends dans les Prouinces, pourroient renuoyer les parties deuant la Maïesté pour iurgen ce que bon luy sembleroit sur vne ample relation qui seroit enudyée de leur differents; & ainsi la Noblesse ayant les voyes ouuertes pour auoir satisfaction de leurs offenses par l'accord ou par les armes, ne deuront plus attendre qu'vne seueré punition, en cas qu'ils se trouvent contreuenir aux Edicts du Roy.

Le second chemin que ie iugerois à propos de tenir, ne sembleroit pas estre bon ny Chrestien; mais quoy que ce soit, il est fort politique & mesme se peut, comme ie croy soustenir, en ce que l'on dit qu'il est permis de souffrir vn peu de mal pour empescher vn très-grand mal; qu'il est permis de hazarder vn homme pour sauuer toute vne armée: Tout de mesme, i'estimé qu'il seroit sans offense de consentir vn combat ou plusieurs selon le besoin, pour éviter quantité de combats, & croy que qui en accorderoit quelquefois & mesme

à ceux qui tesmoignent en audir tant) d'enuie) qu'apres peu se presenteroient à en demander imprudemment; & s'est veu vn exemple à ce propos; lors que feu Monsieur le Marechal de Brissac estoit en Piedmont; Il fut vn temps qu'en l'armée où il commandoit, ils se faisoit souuent des combats, non obstant ses deffenses; à quoy il ne trouua meilleure inuention pour euitter ce mal, que de permettre de tirer raison de son offense par les armes, pour ueu qu'on luy demandast; & vn peu apres accorda le combat à deux qui tesmoignoient le desir avec passion; depuis lequel, personne ne se presenta pour luy requerir; & par cette voye, il chassa les duels d'aupres de luy. On me pourra objecter là dessus, que si les combats sont conuenis si facilement à qui les demandera, qu'il n'y agra l'homme de bien en France l'asseuré de sa vie, & que nous auons veu le temps, que lors que quelque jeune homme estoit nouueau venu des pays Estrangers, où la plus part apprendient à tirer de l'armes. Il ne pensoit pas estre estimé galand homme, s'il ne s'estoit battu en duel. & s'il n'auoit attaqué quelque braye courage pour se

signaler (se perſurdant par la bonne opinion qu'il auoit conceuë de ſon adreſſe , que les plus vaillans ne pouuoient ſubſiſter deuant luy) & pour cette occaſion , on a veu par le paſſé des querelles priſes par ſes ieunes gens contre des perſonnes eſprouuées, ſur ſi peu de ſujet , que ſi on n'y auoit l'œil, la permiſſion des combats ſeroit pour en venir encores-là. Mais à cela , on peut facilement reſpondre & dire, lors que ſes eſprits boüillans alloient inconſiderement faſcher les plus ſages , pour rendre à leurs deſpens teſmoignage de leur hardieſſe, ils faiſoient ſes entrepriſes ſans congé; mais à cette heure qu'il faut demander le conſentement , j'entends qu'on ne le donne à perſonne qu'avec connoiſſance de cauſe; pource que ſi les imprudens ſe veulent auantager ſur l'honneur de quelque Cavalier ſage & courageux, & le faſcher de gayeré de cœur pour l'obliger à demander le combat lors qu'il fera la demande: Il faut ſçauoir la cauſe & ſi les Iuges connoiſſent que ſans ſujet celuy qui ſe plaint a eſté offenſé, il eſt beſoin que celuy qui fera ſi oſé d'offenſer inconſiderement, pour ſe ſignaler aux deſpens d'autruy, ſoit chaſtié ſi

exem-

exemplairement , que les autres ayent apprehension de la rigueur que luy aura produit sa presumption ; estant mon opinion que celuy qui attaque vn autre sans cause, merite plustost de perdre la vie , que celuy qui avec cause legitime a recours à ses armes pour repousser l'iniure , bien que contre les Loix , que selon mon aduis les combats estant quelquefois permis , apporteront beaucoup de pacification aux querelles ; car il est tout certain que la plupart croyent , que quoy qu'ils fassent , & quel que sujet d'offense qu'ils donnent , on n'accordera iamais le combat à ceux qui auront cause de le requerir ; si bien que par cette voye les poltrons ont gagné leur procez , & ne se soucient de quereller (sur cette asseurance) les plus gens de bien . Mais s'ils voyoient le chemin ouuert de se satisfaire avec la pointe de l'espée , cela feroit qu'ils retiendroient leurs langues , changeant leurs actions glorieuses & insupportables en de plus douces .

La troisieme voye & la plus asseurée pour déraciner cette maladie de si longue main inueterée parmy les plus braues courages , est d'en oster la cause , & l'estouffer dès sa naissance

D d

ce; car il ne suffit pas de faire des deffenses que l'on ne commette point de vice, & mesmes ordonner des peines pour les mal-faiçteurs: Mais il faut faire en sorte qu'il n'y ait point de delinquants, ou que le nombre en soit si petit, qu'il ne se connoisse pas parmy vne si grande multitude; chose fort aisée à faire & mesme dans cét Estat, où les esprits sont si naturellement inclinez à la vertu, qu'ils ne se portent iamais au vice; sinon par accident, qui fait qu'ayant connoissance que la ieunesse d'aujourd'huy s'y laisse comme insensiblement transporter par faute de bonne nourriture, & que leur nature se forme au bien ou au mal, depuis l'âge de quatorze ans iusques à vingt.

Pour éviter aux mal-heurs qui en arriuent tous les iours, toute la France avec moy doit tres-humblement supplier le Roy de trouuer bon l'aduis que ie luy donne, de fonder quatre Colleges d'Armes ou Academies en cét Estat, l'une à Paris, la seconde à Tours, la tierce à Lyon, & la quatriesme à Bordeaux, & y commettre en chacune vne personne de qualité & de suffisance, digne d'en auoir la conduite, leur donnant commoditez pour cela, afin que

par le moyen de cét ayde ils puissent faire meilleur marche des pensions, & qu'ainsi les pauvres Gentils-hommes y soient aussi bien receus que les riches; d'autant qu'il n'y a aujourd'huy que ceux qui ont quantité de biens qui puissent faire instruire leurs enfans aux-bonnes mœurs, en ce que pour faire instruire vn ieune homme, il faut pour la pension de luy & d'vn lacquais pour le seruir, cinq cens escus par an, sans conter les habits & autres choses necessaires; & si encores ceux qui tiennent les escholles ne peuuent à ce prix-là faire les choses que ie diray cy-apres, ny s'acquitter si dignement de cét Office qu'ils desireroient; mais estant vn peu secourus du Roy, ils pourront méttre les pensions à mille liures ou moins, s'il se trouue qu'ils y puissent subsister; & ainsi se fera ouvrir la porte aux pauvres, qui n'ont pas le moyen aujourd'huy de faire vne si grande despense pour la nourriture de leurs enfans.

Que si on me repart qu'il y en a en France qui ont fait de pareilles entreprises sans auoir secours que de celuy qu'ils peuuent pratiquer par leur labeur, ie respondray que plusieurs à Paris se sont efforcez d'arriuer à ce but;

D d ij,

mais peu ailleurs, & point du tout ny à Paris ny aux autres endroits, qui puissent splendidement faire cette affaire. La premiere raison est, qu'il n'y a point de gens de qualité en cét Estat (ou fort peu) qui se meslent de cét exercice, & que la pluspart de ceux qui y vacquent n'ayant autre but que leur profit particulier, il est impossible que par cette voye ils puissent biens'acquitter de leur deuoir; estant tout certain que les affaires domestiques ont tousiours nuy & nuiront aux publiques. Mais qui voudra nettement & en conscience faire quelque chose qui luy apporte de l'honneur, il faut qu'il aye vn fond duquel il soit assure, afin qu'il ne soit point forcé à vser de compliment & d'attraits enuers les escoliers, pour les retenir ou pour en attirer d'autres (que le vulgaire nomme propremēt charlatannerie) & ce de crainte que manque d'escoliers la charge de son équipage luy demeure sur les bras, sans autre recours que ce qu'il pourra retirer de son bien, ce qui n'est pas raisonnable; car il n'y a nulle apparence qu'un homme vertueux & de bonne qualité, despende son bien pour faire du bien aux autres; occasion qui m'oblige de représenter le besoin qu'il a de quelque peu d'ay-

de pour faire ce que ie propose.

Et d'autant que la grandeur de la chose pourroit faire naistre de la difficulté, & faire croire à plusieurs que les grands desseins ne se menent gueres à fin, qu'avec vne grande des-pence qu'il faut éuiter en ce temps de tout son pouuoir, & qui est tellement apprehendée en cét Estat, que le plus souuent les actes vertueux ont esté enseuelis dans l'oubly, par faute de faire cas des personnes qui les pouuoient mettre au iour; j'ay creu estre obligé de leuer ce doute, puisque la connoissance que j'en ay m'en donne le moyen.

Ie dis donc qu'il est besoin à celuy qui veut entreprendre la conduite d'vne escole de vertu, telle que ie la représenteray cy-apres, d'auoir vn logis grand & spacieux pour loger les Gentils-hommes qui luy seront mis entre les mains. Dauantage, il luy faut au moins vingt Cheuaux d'abord, gens pour les penser, Officiers & Seruiteurs pour son affaire, Tircur d'armes, Maistre à danser, Voltigeur, Mathematicien, homme de Lettres, pour faire les leçons que ie diray: Toutes lesquelles personnes il faut payer & nourrir, soit qu'il y ayt

D d iij

beaucoup d'escolliers, soit qu'il y en aye peu. Tellement qu'estant vne chose certaine, qu'il faut toujours auoir moyen d'entretenir cét équipage, & incertaine d'auoir toujours nombre suffisant d'escolliers pour subuenir à à ses frais; c'est la raison pour laquelle il faut vn fonds pour la faire reüssir & durer perpetuellement, au grand profit & vtilité de l'Etat.

Pour faire connoistre particulièrement l'ordre qui se tiendrait dans les escolles que ie propose, ie diray ce qui est de mon aduis & quelle seroit mon intention. Premièrement, toute la matinée seroit employée pour l'exercice de la Caualerie & pour courre la Bague. L'apresdinée, sçauoir le Lundy, Mercredy, Vendredy & Samedy, pour les exercices de tirer des armes, danser, voltiger & les Mathematiques, & pour les deux autres apresdinées du Mardy & du Ieudy, il seroit à propos que ce luy lequel cy-dessus j'ay qualifié homme de Lettres, traitast, en presence de cette jeunesse assemblée, de toutes les vertus morales, ensemble des exemples qui se tirent des Histoires, tant anciennes que modernes, pour les esclair-

cir ; & apres les auoir instruits sur ce qui depend des mœurs , passer à la politique , comme partie la plus necessaire ; & la dessus leur montrer la forme qu'il faut tenir pour gouverner les Prouinces , les Villes & les Places qui leur seroient confiées entre les mains , comme il se faut maintenir aux Armées , soit pour commander , soit pour obeyr ; comme quoy seruir le Roy en Ambassade , ou en quelque autre affaire particuliere. Bref , tascher par ce moyen de les rendre capables de bien seruir leur Prince , soit en paix ou en guerre.

Dauantage , considerant qu'il y a plusieurs qui se messent de mener des Cheuaux & de porter vne espée , qui se trouueroient fort estonnez s'ils se voyoient à Cheual armez de toutes pieces : cela fait que ie desirerois tous les mois choisir vn iour de Feste , & apres le service Diuin ayant nombre suffisant de Noblesse , les faire armer , soit pour courre la Bague , pour rompre en lice , ou pour fortir à la Campagne , afin de leur apprendre la maniere d'aller au combat , le moyen d'attaquer vn escadron , la forme de se retirer. Bref , tout l'ordre de la guerre , & faire ses combats

tantost à Cheual, tantost à pied, en faisant faire des forts de terre pour les attaquer, & deffendre à cette jeunesse (selon leur force) afin de leur enseigner à bien attaquer vne place & la bien deffendre, donnant les commandemens alternatiuement aux vns & aux autres, pour les rendre tous dignes de bien commander & de bien obeyr.

Ie ne doute pas que si le Roy entre en consideration de ses choses, qu'il ne iuge facilement que l'execution de cette entreprise produira de si bons effects dans son Royaume, qu'il pourra dire auoir receu plus de bien de sa Maiesté seule, que de tous les Roys ses predecesseurs, & marqué son regne d'vne si belle marque, que ses loüanges en seront publiées eternellement dans cette Monarchie; d'autant que par ce moyen il en aura banny tant de vices qui sont si communs.

Premierement, le peu d'amour & de respect à Dieu & à son Prince, la desobeyssance à ses commandemens, d'où s'en est ensuiuy autrefois des reuoltes des Coniurations, & mille autres crimes qui en dépendent. La rancune contre son prochain, l'ambition d'entrer en fortune,

fortune aũ preiudice d'autruy , des ligues & des partialitez dans les Prouinces, mille vole-ries, empoisonnemens, assassins, gourmandises, paillardises, blasphemes contre Dieu, & le plus souuent contre son Prince. Les querelles & les duels si frequents en ce temps, & quantité d'autres desordres que i'aurois horreur de nommer, lesquels ne prennent leur source que du manque que leurs esprits ont de bonnes occupations en leur ieunesse, faute desquelles ils se laissent aller insensiblement dans ce labyrinthe de vices; d'où puis apres ils ne se peuvent retirer; car c'est vne chose toute conuë que la nourriture a plus de force sur les esprits des hommes, que leur naissance & leur inclination naturelle, & les exemples que nous en voyons tous les iours nous en donnent tant de certitudes, qu'il n'en faut entrer en doute, en ce que ceux qui se remarquent parmy nous, non seulement nous font voir cette verité, mais aussi ceux qui se rencontrent parmy les plus barbares & infidelles Nations de la Terre.

Pour m'esclaircir dauantage, il ne faut que considerer la nourriture qui se fait par le soin

Et

du grand Seigneur, des enfans qu'il prend sur les Chrestiens par tribut, desquels il est si curieux de la nourriture & de l'instruction, qu'après les avoir fait apprendre à luy rendre du service, il ne confie pas seulement ses Places en leur fidelité, mais sa personne mesme, n'y ayãt rien plus vray que sans leur assistance ceux qui ont tenu cét Empire, eussent perdu beaucoup de fois la vie & l'honneur tout ensemble.

Par là on peut tirer vne consequence certaine, que si des enfans sortis de Peres Chrestiens, & ravis par force d'entre les bras de leurs parens, par le commun ennemy de la Religion en laquelle ils sont nez; nonobstant, toutes ses considerations portent (en recompense de la bonne nourriture) leur vie contre leurs plus proches, pour soustenir les interets de celuy qui les a esleuez: Que des Gentils-hommes vrayement nez François & Chrestiens la porteront bien plus franchement pour leur Prince naturel & pour leur bien-facteur, si l'obligation qui les y astreint par la Loy diuine & humaine, est fortifiée d'un soin particulier de les faire tous instruire en la connoissance de la vertu & de toute sorte d'honnestes exercices

de l'esprit & du corps, n'y ayant point de thre-
 fors ny de biens qui puissent tant obliger vn-
 braue courage, qu'une bonne instruction, qui
 fait que ie ne m'amuseray point particuliere-
 ment à dire les fruiets que le general ressentir-
 roit de la bonne nourriture de ceux qui passe-
 roient par de si bonnes escolles, j'en laisseray la
 consideration aux personnes de bon esprit &
 de bon iugement: Ie ne parleray non plus du
 contentemēt & du profit que le Roy reccuroit
 en l'execution d'un si beau deffcin, seulement ie
 supplieray tres-humblemēt sa Maiesté de con-
 siderer que les grandes conquestes & l'institu-
 tion des bonnes Loix ne s'estant iamais faites
 que par la force, l'industrie, & la bonne nour-
 riture des hommes, celuy qui assujettira leur
 courage dès leur premiere ieunesse, infusant les
 bonnes mœurs, & ployant leur nature au bien,
 aura avec raison plus de pouuoir de conquerir
 les Monarchies, & de faire obseruer ses com-
 mandemens, s'il peut rendre à sa deuotion ceux
 qui font ou deffont les Royaumes.

Et d'autant que la proposition que ie fais de
 fonder les escolles vertueuses, & donner moyen
 à ceux qui seront choisis pour y commander,

E. c. ij.

de s'en acquitter si dignement, que la reputation en puisse voler par toute la Terre. Je n'ay pas declaré quelle despense feroit besoin pour cela, j'ay iugé à propos de faire voir qu'elle est si petite pour le grand bien qui en prouindra à l'aduenir, qu'asseurement tous ceux qui font profession de l'honneur joindront leurs prieres à mes tres-humbles supplications, puisque la charge est de si peu de consequence, & laquelle encores le Roy peut trouuer, sans qu'il luy couste, ny sans que le public & le particulier en soit interessé.

Le fonds que ie desire n'est que de soixante milliures par an, lequel se pourra partager en quatre, à Paris trente mil, pource que l'abord estant plus grand en cette Ville, tant pour la demeure de la Cour des Ambassadeurs, que de toute sorte d'Estrangers, il est necessaire quel'escholle y soit plus grande & plus splendide qu'ailleurs; puis les trente mil qui restent, les diuiser esgalement à Tours, Bourdeaux & Lyon, à chacun dix mil: Laquelle somme de soixante mil liures se pourra prendre sur le fonds des pensions & entretenemens que le Roy donne tous les ans à sa Noblesse;

d'autant que cette petite somme retranchée sur le total, chaque particulier s'en ressentira si peu, que tous seront contens de cette ouverture; & ne s'en trouuera point, ny mesme de ceux qui sont des meilleures Maisons, qui n'ayent des enfans ou des parens, lesquels par faute de bonne nourriture se plongent tous les iours dans les vices, m'assurant qu'il n'y en a aucun de tous ceux qui tirent des gratifications du Roy, qui n'aymast mieux n'en auoir iamais eu, que voir son fils, son nepueu, ou son parent, en hazard d'estre ignominieusement traité de la Iustice, comme ont esté ceux qui conduits de la furie ont cy-deuant transgressé les Edicts & perdu l'honneur & la vie tout ensemble; ce qui ne seroit arriué, si du commencement les imprudens eussent esté esleuez en des escolles semblables à celles que ie propose; lequel fonds le Roy pourra dans peu de temps faire retirer si bon luy semble, & au lieu de cette petite somme y affecter des Benefices, comme ils vaqueront, ou des pensions sur iceux. Dauantage, i'ay cy-deuant dit que ceux qui prendroient des disputes inconsiderement & qui seroient condannez à quelques aman-

E c iij

des par Messieurs les Deputez Commis dans les Prouinces, ou par Nosseigneurs les Marechaux de France, que i'entendois que ses deniers fussent affectez pour l'auancement & augmentation de l'Accademie de la Prouince, ou celuy qui la deuroit feroit sa demeure.

Et où il y auroit quelqu'vn si inconsideré cy apres, qui (nonobstant les deffenses & les moyens que ie propose pour assoupir les differends) transgresseroit les Edicts & se seruiroit de ses Armes sans la permission de ceux qui auroient le pouuoir de la luy donner, il seroit à propos qu'en ce cas, confiscation eust lieu par tout le Royaume, & que le bien des delinquans fust confisqué & affecté à l'entretene-
ment & augmentation de ses Colleges d'armes & de vertu, afin que peu à peu le reuenue y croissant, ce fust vn moyen à l'aduenir que les pauvres Gentils-hommes y peussent estre nourris, sans payer pension, ny sans qu'il leur coustast, sinon vne eternelle obligation qu'ils auroient à leur Prince; & me semble estre vne chose tres-iuste, que si vn Gentil-homme vient à faillir par imprudence, manque d'auoir esté bien nourry en son bas aage, & que son bien

soit confisqué, que l'esmolument qui viendra de la confiscation soit employé à donner ordre que la ieunesse (& peut-estre les parens des coupables) soit diuertie par vne bonne instruction à ne tomber pas en vn pareil accident; car par-là, se fera empescher que tous les Gentils-hommes, ny mesmes les plus proches des criminels, ne se pourront offenser legitime-ment, puisque le bien ne sera appliqué qu'au profit de tout le corps de la Noblesse, & à l'élevation aux bonnes mœurs de ceux qui sont de la mesme qualité, lesquels se voyans esleuez dans ses escolles de vertu, fondées des biens confisquees sur les infracteurs des Edicts du Roy, & suceant en cette nourriture le sang de ceux qui ont desobey, sans doute cela leur seruira d'exemple tres-sensible, pour les empescher de tomber en pareil crime.

Mais pource que dans l'establissement de ses belles escolles d'honneur & de vertu il s'y pourroit commettre quantité d'abus, en ce que beaucoup de personnes incapables voudroient entreprendre de leur seul mouuement & sans approbation ny permission, de tenir des Accademies dans les meilleures Villes du

Royaume, pour la seule esperance de gagner de l'argent, i'estime estre tres à propos que ce luy qui aura soin de faire vne pareille entreprise en quellieu que ce puisse estre dans cét Estat, qu'il ait premierement à s'adresser à Monsieur le grand Escuyer, pour faire preuue en sa presence de sa suffisance & capacité en l'exercice de monter à Cheual, & en tous les autres qui s'enseignent dans les Colleges d'Armes; en suite, qu'il luy donne connoissance de sa vertu & de sa naissance, afin que nul ne soit admis à auoir la conduite de ces belles Escolles, que premierement il n'aye esté nommé au Roy par le grand Escuyer de France, comme estant le seul Officier de la Couronne, auquel est deuz cét examen & cette nomination; car ayant le commandement sur toutes les Escuries du Roy, sur les Escuyers & Officiers d'icelle, qui ont le soin de la nourriture & instruction des enfans de bonne maison, qui ont l'honneur d'y estre esleuez, il est tres raisonnable que ceux qui seront commis pour la nourriture de la Noblesse de France, soient sous sa charge, & despendent absolument de luy, afin qu'il en puisse respondre au Roy, & par ce moyen
pouruoir

POVR EMPESCHER LES DVELS. 245
pouuoir à tous les desordres qui pourroient
arriuer en ses Escolles, par la faute de ceux qui
en auroient la conduite.

Voila donc les meilleurs remedes qui se
connoisse pour guarir la pernicieuse maladie
qui a perdu tant de Gentils-hommes depuis
tant d'années, lesquels ie n'eusse pas esté si te-
meraire de mettre à la fin de cét ouurage, que
ie prends la hardiesse d'offrir au Roy; Mais ne
doutant pas que sa Maiesté ne se porte avec
vne affection extrême à la conseruation de sa
Noblesse, j'ay creu qu'elle n'auroit point des-
agreable que ceux qui sont nez Gentils-hom-
mes trouuassent à en faciliter les moyens.

F I N.

Il y a un grand nombre de
champs de blé dans ce
pays. Les habitants
sont très riches et
travaillent beaucoup.
Ils ont de grandes
maisons et de beaux
jardins. Les enfants
sont très sages et
travaillent dur.
Le pays est très
fertile et produit
beaucoup de blé.
Les habitants sont
très heureux et
travaillent dur.

